



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

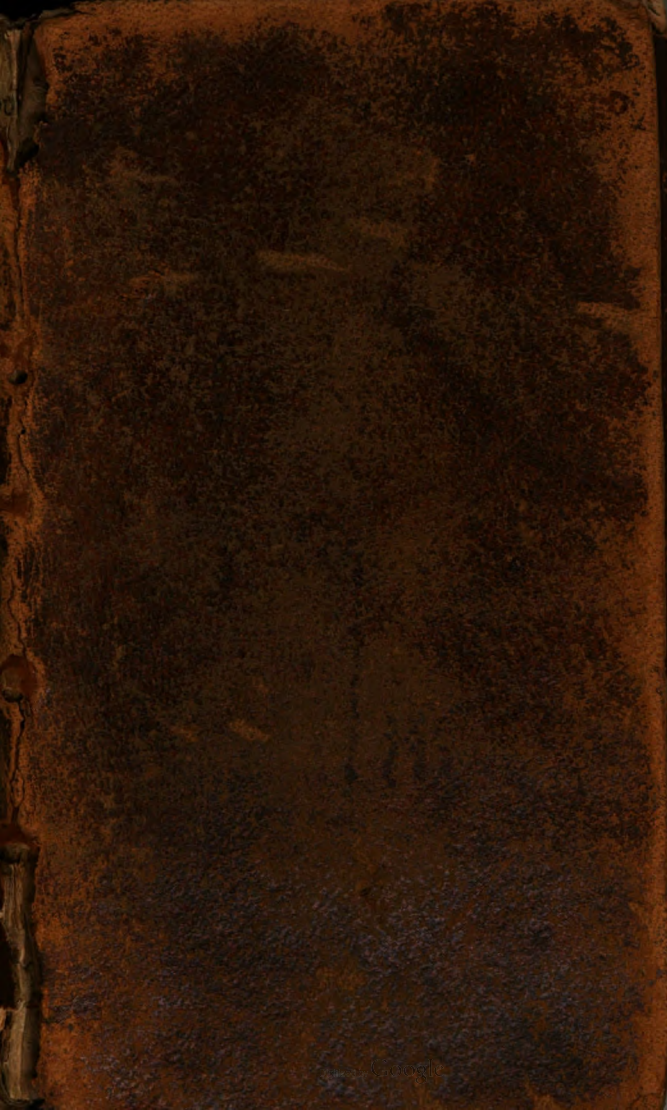
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN

Aoust, 1709.



A PARIS,
 Chez MICHEL BRUNET, grande Salle du
 Palais, au Mercure Galant.

Comme il est impossible dans la conjoncture presente de ne pas grossir le Mercure, ce qui en augmente considerablement les frais, on ne peut se dispenser d'en augmenter aussi le prix. Ainsi les volumes qui seront reliez en veau se vendront doresnavant 38. sols. Quant aux volumes qui seront reliez en parchemin, on n'en payera que trente-cinq. Les Relations se vendront autant que les Mercures.

**Chez MICHEL BRUNET, grande
Salle du Palais, au Mercure
Galant.**

**M. DCCIX,
*Avec Privilège du Roy.***



AU LECTEUR.

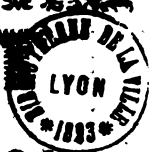
IL y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'Avis qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque Volume du Mercure , puisque malgré les prières réitérées qu'on a faites d'écrire en caracteres lisibles les Noms propres qui se trouvent dans les Memoires qu'on envoie pour estre employez , on néglige de le faire , ce qui est cause qu'il y en a quantité

AU LECTEUR.

de défigurez, étant impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveau ceux qui en envoient d'y prendre garde, s'ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Mémoires, & que l'on emploiera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne désobligent personne, & que ceux qui les enverront en affranchissent le port.



MEMOIRE
DE
CALAN



A O U S T , 1709.

L E R O Y sensible au mal-
heur de ses Sujets Escla-
ves dans les Etats de Mouley-
Hmaël Roy de Maroc , & at-
tendri par une Lettre que ces in-
fortunez avoient pris la liberté
d'écrire à Sa Majesté pour im-

A iij

6 MERCURE

plorer sa puissante protection, donna ordre aux Superieurs des deux Ordres destinez à la Redemption des Captifs, de faire partir incessamment les Peres Redempteurs pour aller briser leurs chaînes. Ce Monarque avoit reçu une Lettre de ce Prince infidele par laquelle il témoignoit à Sa Majesté que les Peres de la Redemption pouvoient venir en toute sûreté dans ses Etats pour y traiter du rachat des Captifs François ; cette Lettre avoit esté suivie d'un passe-port dans toutes les formes.

CALANT 7

Les Peres Redempteurs des deux Ordres de la tres sainte Trinité & de Nostre-Dame de la Mercy , en execution de l'ordre du Roy , partirent de France en l'année 1704. pour se rendre par terre à Cadix ; de là ils s'embarquerent pour aller à Salé Ville & Port de Mer du Royaume de Fez , où ils arriverent le Mardy 4^e Novembre de la même année : Ils en partirent le Dimanche 16^e du même mois pour se rendre à la Ville de Miquenés , séjour ordinaire du Roy de Maroc , à 25. lieues de Salé.

A iijj

8 MERCURE

Ils arriverent à cette Ville Royale le Mercredy 19^e sur le soir, & ils trouverent à la Porte de la Ville deux Ministres de ce Prince nommez *Abdalla Benache* & *Cidi Achmet Andaloux*, qui les complimenterent de sa part. Le Vendredy 21. ils eurent Audiance du Roy de Maroc ; ce Prince estoit assis sur la terre de la même maniere que le sont les Tailleurs en France : il avoit deriere luy plusieurs enfans de quatorze à quinze ans, qui luy servoient de Gardes du Corps, ne voulant pas confier sa per-

sonne à d'autres plus avancez
 en âge , de crainte qu'il ne leur
 prit envie de se venger des
 cruautéz qu'il exerce envers
 ses Sujets ; à son costé gauche
 il y avoit plusieurs *Alcaydes* ou
 Gouverneurs , rangez en
 file & assis à terre comme luy.
 Dès que les Peres Redemp-
 teurs furent devant ce Monar-
 que , ils firent trois inclinations
 profondes & ils resterent en-
 viron à vingt pas du lieu où il
 estoit. Il leur donna d'abord
 la bien venue & il leur remoi-
 gna qu'il avoit beaucoup de
 joye de les voir ; il leur de-

10 MERCURE

mandas'ils estoient bien logez,
& il leur dit qu'il sçavoit que
leur logement estoit dans le quar-
tier des Juifs, & que ces gens-là
n'estant pas amis des Chrestiens
ils ne pouvoient pas estre agrea-
blement logez ; mais que s'ils
le souhaittoient il donneroit or-
dre qu'on leur preparât une mai-
son plus commode. Il leur déclara
qu'il avoit ordonné à Mcimo-
ran, le Chef des Juifs & son
Pourvoyeur, de leur fournir
tous les vivres dont ils au-
roient besoin pendant leur
séjour à Miquenés ; il fit en-
suite l'Eloge du Roy Loüis,

c'est ainsi qu'il appelle le Roy,
 & dit que c'estoit le plus grand
 Prince de l'Europe & qu'il avoit
 une estime toute particuliere pour
 sa personne. Après cela il leur
 dit que les hommes estoient tous
 freres, puisqu'ils estoient tous les
 enfans d'Adam, & qu'il n'y
 avoit que la Religion qui les dis-
 tinguoit les uns des autres ;
 qu'ainsi comme frere & aussi pour
 obeir au Commandement de sa
 Loy, il les avertissoit charitable-
 ment que de toutes les Religions
 celle de Mahomet estoit la meil-
 leure & la seule ou l'on pouvoit
 se sauver ; cependant qu'il ne

12 MERCURE

*vouloit pas les obliger à le croire sur sa parole, & que ce qu'il en faisoit, n'estoit que pour satisfaire à sa propre conscience ; mais qu'il les accuseroit au grand jour du Jugement universel s'ils ne ven-
toient pas profiter des bons & cha-
ritables avis qu'il leur donnoit ;*
Un des Peres Redempteurs au nom de ses confreres répon-
dit en Espagnol à chaque Arti-
cle, & Cidi Achmet Andaloux
servit d'Interprete. Il leur de-
manda encore s'ils luy avoient
amené des chiens, mais com-
me on luy eut fait réponse que
la guerre ayant obligé les Pe-

res Redempteurs de venir par l'Espagne ; il ne leur avoit pas esté possible d'en amener pendant un si long Voyage ; & que c'estoit encore pour cette raison qu'ils ne luy apportoient pas des presents dignes de Sa Majesté , à cela il repartit qu'il n'avoit pas besoin de leur presents : & qu'il ne les recevroit que comme une marque de leur estime pour sa personne : enfin il leur dit que le Soleil estoit fort chaud , & qu'il ne vouloit pas les retenir davantage , crainte qu'ils n'en fussent incommodéz. Ils se retirèrent alors

14 MERCURE

après avoir fait trois inclina-
tions profondes , semblables
à celles qu'ils avoit fait au
commencement de l'Audien-
ce , & les petits Gardes du
Corps vinrent prendre les pre-
sents des mains des douze Ef-
claves Francois qui les por-
toient.

Lors qu'on veut avoir Au-
dience du Roy de Maroc , on
n'y doit pas aller les mains vui-
des , soit Sujet de ce Prince soit
estrangeurs , on doit accompa-
gner son Audience d'un pré-
sent , quand ce ne seroit qu'-
une chose de peu de conse-

quence ; un homme du pays s'estant un jour présenté devant luy pour luy demander justice , mais sans rien apporter , je te le pardonne, luy dit-t-il , *pour la premiere fois ; mais si tu reviens une seconde devant moy les mains vuides , je te feray chastier sur le champ de ta temerité. Ce n'est pas ajouta-t-il , que je me soucie de ton present ; mais je veux en cela que tu fasse voir que je suis ton Roy & que tu est mon vassal.*

Quand un Estranger vient à Miquenés pour luy parler , on voit auparavant ce qu'il

16 MERCURE

a à presenter , & s'il n'a rien il ne peut esperer d'Audiance. Une reception si favorable fit esperer aux Peres Redempteurs un bon succès dans leur Negociation , & ce d'autant plus qu'ils sçurent que le Roy de Maroc avoit temoigné estre fort content de leurs presens. Abdalla Benache , & Cidi Achmet Andaloux, qui étoient les Ministres nommez par le Roy de Maroc , pour negocier l'affaire de la Redemption , vinrent de sa part voir les Peres Redempteurs pour conferer avec eux au sujet de cette affaire

& après plusieurs pourparlers ils leur déclarerent que le Roy leur Maître ne vouloit point d'argent , mais trois Maures de ses sujets Esclaves sur les Galeres de France pour un Esclave François ; cette demande à laquelle ils ne s'attendoient pas , leur causa une sensible douleur , voyant bien que si ce Prince s'en tenoit là il y avoit à craindre que la Redemption n'eut un mauvais succès ; ils s'assemblerent pour voir quelle réponse ils feroient , & après plusieurs réflexions ils convinrent d'of-

Aoust 1709. B

18 MERCURE

frir deux Maures pour un François , dans l'esperance que ce Prince s'en contenteroit ; mais l'esperance fut inutile & il demeura ferme dans sa demande : ainsi se voyant dans l'impossibilité d'accorder ce que le Roy de Maroc leur demandoit , ils furent obligez de retourner à Salé & de là à Cadix , avec douze Esclaves François que ce Prince leur donna pour leurs presens. Cette impossibilité venoit de ce que se trouvant pour lors deux cent Esclaves François , & estant necessaire d'avoir six

cent Maures pour faire le change de trois pour un , on n'auroit pas esté en estat d'accomplir le traité , attendu qu'on n'auroit jamais pû trouver ce nombre , & que d'ailleurs le Roy n'y auroit pas consenti.

Les Peres Redempteurs referent à Cadix par ordre de S. M. & de leurs Superieurs , tant pour la consolation des pauvres Esclaves , que pour voir si dans la suite ils pourroient faire avec le Roy de Maroc un traité qui fut plus raisonnable ; après un séjour de quatre années & pendant le-

B ij

20 **MERCURE**

quel ils ont racheté avec beaucoup de peines & de frais une trentaine d'Esclaves François qu'ils ont renvoyez dans leur Pais , à mesure qu'ils les ont rachetez , ils conclurent un traité avec ce Prince par lequel ils luy promettoient mille francs & un Maure de ses sujets pour chaque Esclave François, sans comprendre les droits de sortie , & pour cet effet ils firent un second Voyage à Mi- quenés où ils arriverent le Vendredy 27. Juillet 1708. Le lendemain ils eurent audience du Roy de Maroc , lequel a-

près avoir reçu leurs presents & leur avoir donné de mechantes raisons, leur dit qu'il ne vouloit point tenir le traité fait avec eux ny permettre le rachat des *Eslaves François*; mais ce Prince ayant sçu ensuite qu'ils restoiént pour tacher de réussir dans leur dessein & l'engager par des sollicitations & de nouveaux presents à tenir sa parole, leur envoya le Vendredy 3^e d'Aoust un ordre précis de sortir incessamment de *Miquenés*, ce qui les obligea de revenir à *Cadix* & ensuite en France sans avoir pu

22 MERCURE

faire une Redemption generale conformement à l'intention du Roy & de leurs Supérieurs, comptant que ce Prince Infidele, étant fort avancé en âge, & son Successeur se trouvant plus traitable permettra le rachat des Esclaves François qui sont restez au nombre de 130. & en ce cas les Peres Redempteurs des deux Ordres, retourneront incessamment pour les ramener dans leur Patrie. Ils ont eu cependant la consolation dans ce long & perilleux Voyage qui leur à beaucoup couru, de

retirer 45. Esclaves François, qui sont arrivez en France à différentes fois, avec leurs charitables Redempteurs qui ont eu l'honneur d'aller rendre compte au Roy de leur negotiation, ayant esté presentez par Mr le Comte de Ponchartrain, qui s'est beaucoup interessé dans cette affaire de charité & qui leur a dit que Sa Majesté estoit tres-contente de leur zele & de leur conduite : leurs Superieurs le sont aussi. On voit par toutes ces choses qu'il n'a pas tenu à eux que tous les Escla-

24 MERCURE

ves François n'ayent esté rachetez.

Je vous envoie un Ouvrage des plus curieux , des plus recherchez , & des plus remplis d'érudition qui ayent paru depuis plusieurs Siecles. Il regarde l'Affaire de Comachio & il l'eclaircit si bien , que les plus zelez Partisans du Duc de Modène , ne pourront dire après l'avoir lu , que sa demande soit juste & bien fondée. Voyez cet Ouvrage qui demande une profonde attention de ceux qui le liront.

LETTRE

Ecritte par Mr Balandrin , à
Mr l'Abbé de Lechetaine ,
à la Cour de l'Archiduc.

*L'invasion de Commacchio , a
fait , Monsieur , un grand bruit
dans toute l'Europe , & comme
vous estes entré pour quelque cho-
se dans les mouvemens auxquels
cette démarche violente a donné
lien , j'ay l'honneur de vous écrire
pour vous faire part de ce que j'ay
pensé sur cet événement ; mais un
leger détail historique sur cette
Ville ne sera pas inutile pour don-
ner une connoissance plus particu-
Aoust 1709. C*

26 MERCURE

liere de cette affaire , de laquelle on parle si diversement.

Il n'est parlé de Comacchio dans l'Histoire qu'après le 5^e siecle. Pacatien Evêque de cette Ville, (Pacatianus Comaclensis) souscrivit en 502. le quatrième Concile célébré à Rome sous le Pape Symmaque. Comacchio fait partie de l'Exarchat de Ravenne , & personne n'ignore qu'Astolfe Roy des Lombards fut contraint par les Armes victorieuses de Pepin , qu'Etienne II. avoit imploré dès le 8^e siecle (en 755.) de restituer tout l'Exarchat , & Castrum quod nominabatur Coma-

clum, à ce Pontife. Didier Roy des Lombards fut une seconde fois obligé de restituer ce même Exarchat au Pape Adrien I. qui s'étoit jeté entre les bras de Charlemagne pour se garantir de la fureur des anciens ennemis du Saint Siege. Charlemagne vint luy-même à Rome & y confirma après la deffaite des Lombards, la donation que le feu Roy son pere avoit faite de cet Exarchat à l'Eglise de Rome ; ce second événement arriva en 774. & l'Empereur Charles le Chauve confirma aussi la donation de son grand-pere & de son ayeul. (les Lettres du Code

C ij

28. MERCURE

Carolin par Gretzer.) La branche des Empereurs de la race de Charlemagne s'estant éteinte , quelques Empereurs Allemans voulurent à la verité dans le dessein de chagriner les Papes , rentrer dans la possession de l'Exarchat de Ravenne , en consequence d'une Bulle de Leon VIII. qui avoit cédé au grand Othon les Terres & Etats que Pepin & Charlemagne avoient données à l'Eglise. Mais que ne peut-on pas dire contre cette Bulle. 1°. Ce Leon VIII. estoit un Antipape qu'Othon avoit prétendu élever sur le premier Siege. de l'Eglise

en 963. dans un Synode d'Evêques qu'il assembla à Rome pour y faire déposer Jean XII. qui de son costé tint un Concile l'année suivante dans la même Ville, où il fit condamner l'élection de Leon.

2°. Les plus habiles Critiques conviennent que l'exemplaire qu'on a de cete Bulle a esté fabriqué par les Lutheriens qui seuls ont osé le produire, & on sçait assez que c'est une piece sortie avec bien d'autres de la Boutique des Centuriateurs de Magdebourg. 3°.

Cette Bulle, quelle qu'elle soit, est contredite par une possession qui n'a jamais esté interrompuë depuis

C iiij

30 MERCURE

la donation de Pepin & de l'Empereur son fils ; & on oppose à cette piece, indigne de toute croyance, une Lettre du Pape Jean VIII. à Berenger Comte de Frioul, qui sert à faire voir que l'Eglise jouïssoit de cet Exarchat en 879. En effet, si le S. Siege n'eut pas esté dans une paisible possession de Comacchio, pourquoy deux ans après le Doge de Venise, Jean Participatio, eut-il tant fait de démarches du même Pape pour en obtenir le Gouvernement ? 4°. La possession où l'Eglise estoit de tout l'Exarchat dans le 10^e siecle, est justifiée par le témoignage de Berenger Roy des

GALANT 31

*Lombards en faveur de Jean X.
en 916. d'Othon I. en faveur de
Jean XII. en 962. & auquel il
n'avoit pas encore alors déclaré la
guerre qui luy fit enfin perdre le
Pontificat ; de Henry I I. en 1014.
d'Othon II. en 1201. & 1209.
de Frederic II. le mesme qui per-
dit l'Empire dans le premier Con-
cile general de Lyon en 1213.
de Rodolphe d'Hasbpourg , pre-
mier Empereur de la Maison
d'Autriche , & qui a tiré sa Mai-
son du rang de la simple Noblesse ,
& qui a confirmé la donation de
l'Exarchat fait au S. Siege , dans
cinq occasions celebres , en 1274.*

C iiij

32 MERCURE

dans le second Concile general de Lyon , l'année suivante à Lauzanne & du consentement des Princes & Grands de l'Empire ; à Vienne en 1278. & deux fois dans le mois de May le 4^e & le 29. de May ; & dans le dernier jour il cassa & annulla ce qu'avoit fait de contraire à ces dispositions Rodolphe son Chancelier qui avoit fait prester serment de fidelité à son Maistre par les Villes de Ferrare & de Comacchio. Ce Prince enfin fit souscrire à ses deux fils Albert & Armand , le 14. Février 1279. la confirmation qu'il avoit faite en

*faveur du S. Siege , & les Elec-
 teurs ratifierent encore tout ce qu'
 avoit fait l'Empereur en faveur
 de cette premiere Eglise de monde
 en 1303. Albert I. confirma à
 Nuremberg les Actes de l'Empe-
 reur son pere en faveur de l'E-
 glise de Rome. L'Empereur Henri
 VII. de la Maison de Luxem-
 bourg fit la même chose en 1310.
 & à Rome en 1312 ; de même
 que Charles IV. en 1347. 1355.
 & 1367. & Sigismond en 1433.
 l'Histoire nous apprend aussi que
 le fameux Gerbert , Archevêque
 de Ravenne , & qui l'avoit esté
 de Reims , & qui fut enfin Pape
 sous le nom de de Sylvestre II.*

34 MERCURE

reçut le Gouvernement de Comacchio en 997. de Gregoire XI. le même à qui quelques Auteurs attribuent l'établissement des Electeurs de l'Empire ; en 1125. Honoré II. le donna à l'Archevêque Gautier ; en 1224. Honoré III. le donna à l'Archevêque Simon ; en 1228. Gregoire IX. le donna à Theodoric que la profonde connoissance qu'il avoit de la Jurisprudence luy avoit rendu cher ; en 1255. Philippe fut investi de la même dignité par le Pape Alexandre IV. & on ne trouve pas que depuis ce temps-là le Gouvernement de Comacchio ait esté sé-

paré du *Vicariat de Ferrare*. Ce détail sert à faire voir que les droits que la *Maison d'Est* s'attribue sur cet Etat, sont bien chimeriques, puisque cette *Maison*, de l'aveu même de ses *Historiens*, originaire de *Padouë*, ne vint fixer son établissement à *Ferrare* qu'après avoir esté gratifié par le *S. Siege* du *Marquisat d'Ancone*, à cause du zele que ces *Princes* avoient marqué pour retirer ce *Marquisat* des mains du *Comte de Celano*, qui l'avoit usuré injustement & par violence sur les *Papes*. La même *Maison* rendit dans la suite un service aussi considerable au *S.*

36 MERCURE

Siege en se mettant à la teste des Guelphes contre Salinguera Torelli qui estoit à la teste des Gibelins , & qui s'estoit saisi de l'Etat de Ferrare. Le Marquis Azzo d'Est n'eut pourtant pas malgré de si grands services le Gouvernement de Comacchio & de Ferrare ; ainsi que quelques Auteurs l'ont avancé trop legerement ; Jacques Thiepolo Doge de Venise , & un des ayeux du dernier Ambassadeur de cette Republique en France , fut créé Podestat de Ferrare en 1240. par le Legat Gregoire de Montelongo. Il est vray , & on en a assez de preuves , que

la Maison d'Est a tout mis en usage pour se rendre Souveraine de l'Etat de Ferrare , mais c'a toujours esté inutilement , & on sçait qu'en 1310. les Ferrarois qui craignoient ce nouveau joug , envoyèrent des Ambassadeurs à Avignon à Clement V. qui y avoit transporté le S. Siege , pour se plaindre des entreprises de cette Maison , & demander du secours pour s'y opposer. Les Princes d'Est enfin s'estant reconciliez avec le Saint Siege , ils obtinrent en 1352. & sous le Pontificat de Jean XXII. le Vicariat de Ferrare & de tout son territoire pour dix ans , sous

38 MERCURE

la charge de payer tous les ans à la Chambre Apostolique dix mille florins d'or. Clement VI. leur continua deux fois ce Vicariat. La premiere fois en 1344. pour neuf ans , & ensuite pour dix autres années. En 1361. Innocent VI. le leur donna pour six ans. En 1396. le Pape Boniface IX. le donna à Albert pour sa vie & à ses enfans legitimes , & à leur d'ffaut à son bastard Nicolas. Innocent VII. Gregoire XII. après avoir long - temps disputé, Alexandre V. après avoir esté élu au Concile de Pise , & Jean XXIII. ne le leur donnèrent que pour un

certain temps fort limité, & jusqu'à ce qu'enfin le Pape Sixte IV. le donna en 1471. à Hercule d'Est & à ses enfans jusqu'à la troisième generation. Alexandre VI. à la consideration de Cesar de Borgia son fils, le donna à perpétuité aux aînez d'Hercule, avec la dignité de Duc que le feu Pape Sixte IV. n'avoit donnée que personnellement à Hercule. Après tout cela il est surprenant que les Ministres de la Maison d'Est n'ayant aucune preuve directe à produire que Comacchio n'est pas compris dans le Vicariat de Ferrare, se contentent de dire qu'il

40 MERCURE

leur suffit de montrer qu'il n'est pas exprimé positivement dans l'Investiture que ces Princes ont reçue de Ferrare , & que la justice de leurs prétentions est fondée sur cette preuve négative ; on leur peut répondre que Comacchio y est certainement compris par ces paroles de l'Investiture : ejus Comitatus & districtus cum omnibus suis juribus & pertinentiis , puisque Comacchio a toujours esté une dépendance du Duché de Ferrare. On leur répond aussi que dans les Actes des siècles passez on ne spécifioit pas les choses avec un détail aussi circonstancié qu'on le fait à présent.

Que l'Empereur Henry dit expressément dans un Acte en 1119. que Comacchio est compris dans le territoire & la juridiction de Ferrare, & cela est confirmé par le Traité de Paix conclu entre les Ferrarois & les Habitans de Ravenne en 1200. De plus, l'Evêque d'Albe (le Cardinal Anglico) fit en 1371. par l'ordre de Gregoire XI. de la Maison de Beaufort, la visite de Comacchio, comme Vicaire de l'Etat Ecclesiastique en Italie, & il déclara que Comacchio estoit du Gouvernement de Ferrare. Tenet, dit-il, Dominus Marchio de Ferrare.
Aoust 1702. D

42 MERCURE

ria. Enfin Comacchio quoy qu'honoré d'un Siege Episcopal, estoit si peu considerable autrefois qu'on ne luy donne dans les Actes que le nom de Piscatores nostri Comaclenses, en parlant de ses Citoyens ; en effet, on n'y comptoit en 1371. que cinquante-cinq Feux, & dans l'Investiture du Vicariat de Ferrare en faveur des Princes de la Maison d'Est en 1332. on ne trouve pas qu'il y soit fait mention de Buondeno, Trecenta, Aria nos codegoro, Melara, &c. qui cependant de l'aveu de tout le monde appartiennent au S. Siege.

Il faut encore remarquer ,
Monsieur , qu'on trouve dans les
Livres des Cens de la Chambre
Apostolique , ceux que la *Maison*
d'Est a payez non seulement pour
Ferrare , pour quelques *Bourgades* ,
 & autres *Places* possédées par cette
Maison ; & les *Historiens* rap-
 portent que *Jules II.* priva *Al-*
phonse I. de son *Duché de Ferra-*
re & le declara *Rebelle* pour avoir
 voulu usurper le droit des *Salines*
 à *Comacchio* , & avoir imposé de
 nouvelles charges aux *Habitans* ,
 & les *Papes* successeurs de *Jules*
II. sçavoir , *Leon X.* *Adrien VI.*
Jules III. *Paul IV.* & *Pie V.*

Dij

44 MERCURE

se sont toujours reservez le droit des Salines à Comacchio en qualité de Souverains.

Une si longue & paisible possession n'a pas empêché les Princes de la Maison d'Est de remuer des machines secretes pour persuader les Empereurs d'Allemagne, que le Fief de Comacchio leur appartenoit, & Cesar d'Est avoit si bien joué son jeu en 1613. que l'Empereur Matthias convaincu de la justice prétendue de ses droits fit demander au Pape Paul V. Comacchio & tous les revenus que la Chambre Apostolique en avoit tiré comme appartenans à

l'Empire. Mais ce Prince qui dans le fonds avoit beaucoup d'équité ayant esté mieux informé, abandonna de luy même des prétentions qu'il reconnut estre injustes. D'ailleurs, Monsieur, on ne trouve nulle mention de Comacchio dans les Investitures des terres que les Empereurs ont données aux Princes de la Maison d'Est. Il est vray que dans le temps de l'affaire du Duc de Crequi Ambassadeur de France à Rome, & des Soldats Corfes, le Cardinal Raynald d'Est profita de cette conjuncture pour obtenir à la recommandation du Roy dans le Traité

46 MERCURE

de Pise, une somme d'environ trois cent cinquante mille écus que le S. Siege luy paya, disoit-on, pour le dédommager de ses prétentions sur les Vallées de Comacchio, moyennant laquelle somme la Maison d'Est renonceroit à tous ses droits. Mais on sçait assez que la conjoncture forma de grandes difficultez contre cette cession; en un mot le Traité de Pise ne peut estre l'origine d'un nouveau droit pour la Maison d'Est, puisqu' Alexandre VII. laissa une Protestation écrite de sa propre main, où il revoquoit & annulloit tout ce qu'il avoit esté obligé de faire pour

rendre le calme à l'Eglise.

Mr Sancassani premier Medecin de Comacchio, a une Relation de cette grande affaire.

Vous m'opposerez sans doute, Monsieur, la celebre Investiture Imperiale que les Princes d'Est prétendent avoir de Comacchio depuis neuf cens ans, c'est-à-dire depuis l'an 854. (le 30^e May) que l'Empereur Louis II. la donna à cette Maison dans la Ville d'Aix la Chapelle ; mais il n'est pas difficile de démontrer la fausseté de cette picce ; car la Maison d'Est une des quatre premieres de Padouë depuis plus de six siecles,

48 MERCURE

n'avoit certainement alors aucune Souveraineté. En effet, A'dobrandin d'Est assiéé dans son Chasteau en 1213. par les Padoüans, jura d'obeir à l'avenir en toutes choses au souverain Magistrat, comme un simple Citoyen de Padouë; de plus, si le 30. May 854. l'Empereur Louis II. estoit en Italie, comme il est aisé de prouver cet alibi, il ne pouvoit pas donner cette fameuse; mais fausse Investiture à Aix la Chapelle. Vous direz, peut-estre, que Lothaire & Louis ont donné tous deux cette Investiture, tantost en 854. tantost en 898. Ces Parachronismes
en

en bon Historien , ne se peuvent soutenir , car en 898. Loüis n'a-voit pas encore esté associé à l'Empire par son pere , & en 854. l'Empereur Lothaire son pere vivant encore , il eut dû signer cet Acte avec le Prince son fils. Cependant cet Acte prétendu n'est souscrit que par Louis II. autre marque de supposition. Dans cet Acte on y fait Othon d'Est mort en 898. fils d'Henry d'Est mort en 759. ce qui montre que celui qui la fabriqué manquoit de jugement , car s'il estoit sincere , il faudroit qu'Othon eut vécu pour le moins prés de cent-cinquante ans. De

Août 1709. E

50 MERCURE

plus , comment Louis II. petit-fils de l'Empereur Louis le Debonnaire eut-il pû donner en 854. à la Maison d'Est ce que Pepin & Charlemagne , ses trisayeul & bisayeul , avoient donné & fait si solennellement restituer à l'Eglise , & comment le Pape Jean VIII. eut il pû en 879. en donner le Gouvernement à l'Evêque Estienne.

Ne m'allez pas dire non plus (car je crois que vous adopterez tous les faux raisonnemens des Maisons d'Autriche & d'Est) ne m'allez pas dire après Pigna que la celebre Abbaye de Pompo-

sa a esté fondée en 953. par un Hugues de la Maison d'Est puis- que Jean VIII. écrivant à l'Em- pereur Louis II. dès l'an 874. luy dit en termes exprés , Nous retenons par un droit qui nous est legitimement acquis le Mo- nasterè de Sainte Marie de Co- macchio & les lieux que nos Predecesseurs ont possédez , & dont nous avons jouï jusqu'à present sans difficulté.

L'Investiture de Comacchio que l'Empereur Rodolphe I. tige de la Maison d'Autriche , donna à Ferrare en 1256. à Obizzo d'Est, est aussi un titre fort cadu-

E ij

que, puisqu'on prouve d'une manière incontestable que Rodolphe I. n'a jamais mis le pied en Italie, & que comme je l'ay déjà remarqué, il a luy-même déclaré dans cinq occasions différentes que Comacchio appartenoit au S. Siege.

J'espere, Monsieur, & tous les gens de bien le souhaitent, que l'Empereur mieux informé de la vérité, & à l'exemple de quelques-uns de ses Predecesseurs qui avoient fait les mêmes démarches contre le repos de l'Italie & les droits du S. Siege, reconnoistra enfin que ce n'est souvent que l'animosité & la partialité de ses Mi-

nistres qui luy mettent les armes à la main ; & vous , Monsieur , qui avez fait divers mouvemens dans cette affaire , vous reconnoîtrez que vos courses avoient un fondement tres - injuste. Je suis , &c. Ce 1^r Janvier à Moustier.

Les Docteurs de Sorbonne sont si considerables , & leur réputation est si grande , qu'il n'y a presque point de Païs dans le monde où elle ne se soit étendue , & où l'on ne parle de cette Faculté comme d'un lieu où l'on ne prononce que des veritez lors qu'il s'agit des affaires de Religion ; mais on ne sçait

E iij

54 MERCURE

pas tout ce qu'il faut faire & toutes les épreuves par où il faut passer avant de recevoir le Bonnet de Docteur de Sorbonne. Je vais vous en donner un détail qui doit estre aussi long que curieux , & qui sera remply d'un nombre infini de circonstances qui vous feront un extrême plaisir , ainsi qu'à tous ceux qui le liront , & qui y apprendront une infinité de choses qui leur sont inconnuës , & dont la pluspart le sont même à ceux qui commencent à faire le premier pas pour entrer en

Sorbonne , afin de pouvoir parvenir un jour au Doctorat , de maniere que ce que je vais vous dire doit estre recherché des uns par curiosité , & des autres par necessité , & principalement de tous ceux qui veulent entrer dans la Carriere qui mene au Doctorat , dont il ignore une infinité des Routes qui se trouvent dans cette Carriere , & par lesquelles il faut passer. Jamais personne ne s'est avisé de faire la Peinture que je vais vous donner. C'est pourquoy vous n'y trouverez rien que de nou-

E iij

56 MERCURE

veau , & de curieux , & de digne d'être sçu par toute la Terre , ce qui y rendra encore à l'avenir les Docteurs de Sorbonne plus respectables , & ce qui fera ajouter encore plus de foy à leurs décisions lors que l'on connoîtra avec combien de soins , de temps , & de travail ils auront cherché à s'eclaircir des veritez que l'on apprend tous les jours par leurs bouches , & qui mettent nostre esprit en repos sur tous les points qui regardent la veritable Religion ; mais comme un pareil ouvra-

ge ne peut estre court , & qu'il contiendrait toute l'entenduë d'une de mes Lettres , si je vous l'envoyois tout à la fois , je le separeray en trois pour vous en faire part dans trois de mes Lettres , & ces trois morceaux de l'Histoire que l'on peut apeller ensemble *l'Histoire du Doctorat* , renfermeront tout ce qui se passe dans le Cours d'une Licence qui dure deux ans , & pour cet effet je vous donneray tout ce qui s'est passé dans le Cours de la Licence qui a fini au mois de Decembre de

58 MERCURE

l'année 1707. car celle que l'on fait presentement ne finira qu'au mois de Decembre prochain.

Vous trouverez dans le Cours de la Licence dont je vais vous donner un Portrait, un grand nombre d'éloges qui regardent toutes les Cours Superieures, & même tous les Magistrats qui rendent la Justice à Paris, ainsi que d'un grand nombre de Docteurs, & après une infinité de choses serieuses, l'Article des Paranymphes vous servira de divertissement, & vous ferez

surprise d'apprendre ce qui s'y passe , dont le but n'est pourtant pas inutile , puis qu'il oblige tous ceux qui craignent de voir publiquement censurer leurs mœurs , à se corriger des défauts auxquels tous les hommes sont sujets , ou du moins à les cacher si bien qu'ils n'y puissent donner prise dans les Paranymphe qui se font à la fin de chaque Licence , où l'on expose , mais d'une manière agreable , tous les défauts de ceux en qui on en a reconnu pendant leur Licence.

Comme j'ay tiré cet ou-

60 MERCURE

vrage de plusieurs Memoires ,
vous y trouverez beaucoup
d'Articles auxquels j'ay cru
ne devoir pas toucher de
crainte d'en alterer le sens ,
ne connoissant pas assez la
matiere , & ne voulant rien
changer aux expressions dont
ces Messieurs se servent ordi-
nairement pour expliquer
beaucoup de choses que je ne
connois pas si parfaitement
qu'eux. Voicy dequoy ils s'agit.

LE Cours de Sorbonne est
toujours de neuf ans & sou-

GALANT 61

vent de dix ans , c'est à dire , que lors qu'on se trouve de la mauvaise année , il faut dix ans entiers & lors qu'on est de la bonne il n'en faut que neuf ; j'expliqueray cette difference dans la suite ; & ce nombre d'années n'est que pour prendre le degré de Licentié , car pour celuy de Docteur , il faut pour le moins neuf ans & demi ou dix ans , parce qu'on ne prend ordinairement le Bonnet que six ou sept mois après la Licence finie , & selon le rang que l'on a obtenu , appelé *Lieu* , parmi les Docteurs ,

62 MERCURE

Un jeune homme qui veut prendre le degré de Docteur de Paris doit faire deux années de Philosophie dans quelque'un des Colleges de l'Université, s'y faire inscrire, & à la fin de son Cours il doit se présenter avec les attestations du Professeur sous lequel il a étudié pour prendre le degré de *Maître és Arts*. Il faut pour y estre admis soutenir deux Examens de Philosophie d'une heure chacun ; le premier Examen se fait dans l'Ecole de la Nation dont l'on est, la Faculté des Arts ayant plusieurs Nations,

& il se fait ordinairement le Mécredy ; on subit le second qui se fait le Samedy ou à Sainte Geneviève ou à Nôtre Dame dans les Salles basses de l'Archevêché , selon que l'on veut recevoir le Grade de Maître és Arts de M^r le Curé de Saint Erienne du Mont , Chancelier de la Faculté des Arts , ou de M^r Pirot Chancelier de la Faculté de Theologie. A la fin de cet Examen un de ces Chanceliers fait mettre à genoux le Candidat , & luy met le Bonnet de Maître és Arts sur la teste , en luy donnant le

64 MERCURE

pouvoir d'enseigner les Humanitez dans tous les Colleges de l'Université. A chacun de ces Examens il y a cinq ou six Examineurs, & on y est reçu ou refusé à la pluralité des voix. On doit aussi remarquer qu'on peut faire ses deux années de Philosophie, après les trois de Theologie, & commencer par celle cy ; cela est arbitraire, mais pour se presenter au Baccalaureat il faut avoir des Lettres de Maistre és Arts & six attestations de Theologie; c'est à dire qu'en trois ans on doit prendre six Traitez de Theo-

logie, deux chaque année, ou dans le College de Sorbonne ou dans celuy de Navarre qui sont les deux seuls où l'on Professe la Theologie. Les trois années achevées supposé qu'on ait commencé par la Philosophie, & qu'on soit Maistre és Arts, on supplie à une des Assemblées de la Faculté de Theologie qui se tiennent tous les premiers jours de chaque mois, & la Faculté fait tirer au Suppliant quatre Docteurs qui l'examinent dans le même mois sur la Philosophie pendant quatre heures entières.

Augst 1709.

F

66 - MERCURE

res , quoy qu'il ait déjà subi deux Examens pour estre Maître es Arts. S'il est reçu des quatre Docteurs , car un seul mauvais suffrage exclut , on lui tire au premier du mois suivant quatre autres Docteurs pour l'examen de Theologie qui se fait aussi dans le cours du même mois & qui dure aussi quatre heures. L'examen fait , & si le Candidat est reçu des quatre Docteurs , il peut supplier s'il veut au premier du mois suivant pour le President de sa Tentative ; c'est une These qu'il faut faire dans l'année même

des examens ; il y a dix Censeurs & un seul mauvais billet d'un d'eux exclut le Candidat, de même qu'aux Examens précédens. Cette These dure quatre heures & demie, le matin ou l'après dinée, cela est indifférent ; elle est sur les Attributs de Dieu, de même que l'examen de Theologie. Si la Capse ou Boëtte qu'on ouvre à l'Assemblée prochaine & qui contient les suffrages des Censeurs, se trouve bonne, le Candidat est reçu Bachelier en Theologie, & on luy fait prêter le serment dans le milieu

Fij

68 MERCURE

de cette Assemblée ; & comme il faut deux années entières entre le Baccalaureat & la Licence , si lorsque le Candidat reçoit le degré de Bachelier , la Licence ne fait que commencer , il se trouve de la bonne année , & il pourra entrer dans la suivante Licence , si au contraire en prenant le Baccalaureat , la Licence courante se trouve dans la seconde année , alors le Candidat est de la mauvaise année & ne pouvant entrer dans la Licence prochaine parce qu'il n'y auroit qu'une année d'intervalle entre le Bac-

calaureat & la Licence, il faut attendre l'autre Licence & ainsi effuyer trois ans d'intervalle, & c'est ce qui fait durer le cours quelquefois neuf ans quelquefois dix ans.

Pendant l'intervalle on se prepare à la Licence. Pour y entrer il faut subir deux examens, & on les peut soutenir depuis Pâques jusqu'à la fin de la dernière année qui precede la Licence où l'on veut entrer. Le premier examen est sur la Grace, l'Incarnation, les Loix, &c. Le second sur les Sacrements, l'Histoire Ecclesiastique

70 MERCURE

qu'on appelle Positive , & l'Ecriture ; ils font de quatre heures chacun , & de quatre Docteurs auffi , & un feul mauvais fuffrage d'un des quatre exclut dans tous les deux : on n'est pas obligé de les foutenir en deux mois consecutifs comme ceux du Baccalaureat ; on met entre les deux l'intervalle que l'on veut ; mais ils doivent estre subis depuis Pâques jusqu'à la fin de Decembre pour pouvoir entrer en Licence qui commence toujours le deuxiême jour de l'année.

La Licence dure deux années entieres, c'est à dire depuis le deuxiême jour de Janvier qu'elle s'ouvre, jusqu'au 31. Decembre de l'année suivante inclusivement; dans le cours de la Licence on soutient trois Actes; la Mineure qui ne dure que quatre heures & demie, du matin ou de l'apresdinée; la Majeure qui dure depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir; & la Sorbonnique qui dure douze heures entieres, c'est à dire depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir; il y a dix Cen-

72 MERCURE

seurs à chaque These. Lorsque dans les trois Theses on a cinq mauvais billets, on est referé en Faculté qui delibere sur cela. Ainsi ces Theses sont moins rigoureuses que la Tentative. On soutient ces trois Theses dans l'ordre que l'on veut ; & on commence par la Sorbonnique , la Majeure ou la Mineure au choix du Soutenant. Les Sorbonniques ne sont ouvertes qu'après la Saint Pierre & sont fermées à la Sainte Catherine , & il n'y a point de President à cette These. On ne peut faire dans chaque année qu'une

qu'une grande These , c'est à dire Majeure ou Sorbonnique.

La Licence finie avec l'année , deux jours après , c'est à dire le

deuxième jour de l'année suivante , tous les Bacheliers qui

la composoient ayant leur Doyen à leur teste , qui est

le plus ancien Bachelier sont introduits dans l'Assemblée

qui se tient ce jour-là , & le Doyen au nom de ses Confre-

res demande *Congé* , ce qu'on appelle *Missio à Scholis* , le Syn-

dic les renvoye au 15. du mois auquel il y a une Assemblée

pour ce sujet , & pendant cette

Novst 1709.

G

74 MERCURE

quinzaine elle peut concourir avec la nouvelle Licence, sans estre cependant obligé d'assister aux Actes comme par le passé, car il faut remarquer que pendant les deux années si on avoit quarante absences dans chaque année, c'est à dire qu'un Bachelier eut manqué à quarante grands Actes, tels que sont Majeure, Mineure & Sorbonniques, il perdrait la Licence, car pour les autres Actes comme Tentative, Vesperies, Doctorerie, & Resompte, on en est quitte pour des amendes pecuniaires.

Enfin au 15. de Janvier la Licence est introduite dans l'Assemblée , où après un grave Discours que luy fait le Syndic, il luy donne au nom de la Faculté, *Missio à Scholis*. Quelquefois le discours que fait le Syndic le 2. Janvier est une espece de Mercuriale , où il reproche aux Bacheliers tout ce qu'il a remarqué en eux de negligence ou de peu d'exactitude ; & la seconde qui est celle du 15. est remplie d'éloges , & le Syndic y repare ce qu'il a dit de trop dur dans la premiere. Au 15. Janvier les Bache-

G ij

76 MERCURE

liers de Licence, qu'on appelle *Bacheliers du premier Ordre*, sont hors de Licence. Sur la fin du Carnaval, c'est à dire quelques semaines après, on les avertit de se trouver un certain jour, qui est ordinairement un Dimanche, à l'Officialité, où ils viennent inviter en fourure M^r le Chancelier de l'Université accompagné de plusieurs Docteurs, à leurs Paranymphes; le lendemain ou le jour que les Cours Supérieures, le Chastelet & l'Hôtel de Ville leur ont marqué, ils vont tous en Corps & sous peine de res-

grosses amendes , inviter tous ces Corps à leurs Paranymphees. Le presenté des Jacobins, car chaque Corps des Mendians ont des Places marquées dans chaque Licence , harangue tous les Tribunaux pour les y inviter. Le jour des Paranymphees , tous les Bacheliers sont obligez de s'y trouver , d'y écouter ce qu'on a à leur dire d'obligant ou de critique , & d'y répondre , & on leur donne un *Mandat* de M^r le Chancelier de la Faculté pour se trouver à la Chapelle de l'Archevêché le Lundy gras

78 MERCURE

pour y recevoir sa benediction & y prendre le degré de Licencié, & jusqu'alors ils sont *Licentiandi*. Pendant ce temps-là on regle les lieux, c'est à dire qu'on donne à chacun la place qui luy convient, & jusqu'au mois d'Octobre il ne peut prendre le Bonnet de Docteur qu'au rang qui luy est marqué, ne pouvant y avoir de droit qu'une Doctorerie par semaine; celui qui a le premier lieu prenant ordinairement le Bonnet après Pasques & avant le Dimanche de *Quasimodo* Je dois remarquer que chaque Maison

fait ses Paranymphe à part, mais en des jours differens, c'est à dire la Maison de Sorbonne, celle de Navarre, les Ubiquistes & les Reguliers, & cela remplit ordinairement toute la Semaine de la Sexagesime; on met tous les Paranymphe à des jours differens afin que les Docteurs & les Bacheliers puissent assister à tous. Le lieu où ils se font, est tres-illuminé, fort orné, & rempli d'une grande quantité de monde: le Syndic & un grand nombre de Docteurs y assistent en Fourrures & en Rob-

G iij

80 MERCURE

bes , & à la fin on y distribue de grands bassins de confitures ainsi qu'on fait à l'Officialité quand on va inviter à cette Ceremonie Mr le Chancelier. Le Lundy gras tous les Bacheliers estant assemblez dans la Chapelle de l'Archevêché , & Mr le Chancelier estant arrivé , fait lire par l'un des deux Appariteurs (ce sont les Tresoriers de la Faculté & ceux qui ont soin des Actes ; mais qui ne sont point Docteurs) la Liste des Licentiez , & à mesure qu'on les nomme ils passent , font la reverence à Mrs

les Docteurs, & vont se ranger selon leur rang, c'est ce qu'on appelle la distribution des lieux. Après cela Mr le Chancelier les fait tous mettre à genoux, & au nom du Pape dont il fait la fonction de Vicaire Apostolique en cette occasion, il leur donne la Benediction Apostolique & leur confere le degré de Licentié, & c'est alors qu'ils en prennent la qualité Je dois encore faire remarquer que dans les lieux le premier se donne au merite ou à la qualité, sur tout lors que ces

82 MERCURE

deux qualitez sont jointes ensemble ; quand il y a des Princes ou des fils de Ducs dans la Licence, ils ont toujours le premier lieu. Les deux autres sont ordinairement donnez aux deux Prieurs. On doit remarquer à ce sujet qu'on élit au commencement de chaque année un Prieur en Sorbonne qui est toujours un Bachelier de la Société de Sorbonne , ainsi dans chaque Licence , il y en a deux qui le sont l'un après l'autre. Le Prieur a d'assez beaux droits , il donne les Provisions de toutes les Charges

qui dépendent de la Société de Sorbonne ; on luy porte le soir les clefs de la Maison ; il a droit de commencer toutes les Sorbonniques dont il assigne même les jours , & quantité d'autres choses qu'on ne peut détailler. Le quatrième lieu appartient à un Bachelier de la Maison de Navarre ; Le onzième est toujours pour un Régulier , & le reste on le donne au mérite ou selon ce qu'il plaît aux Docteurs qui reglent la chose. Il y a dans la Faculté de Théologie de trois sortes de Docteurs ; les Docteurs de

84 MERCURE

la Maison & Société de Sorbonne, les Docteurs de la Maison de Navarre, & les Ubiquistes ; sous cette dernière se rangent les Reguliers & les Docteurs des Colleges particuliers, comme ceux du College du Cardinal le Moyne, de celuy des Cholets, & de celuy de Laon. Pour estre de la Maison & Société de Sorbonne il faut Professer un Cours de Philosophie avant la Licence ; on avoit autrefois le choix de faire ce Cours, ou de Prescher un Carême, ou de faire un Livre ; mais cela faisoit enten-

dre de si mauvais discours & multiplioit si fort les mauvais Livres qu'on a retranché cette alternative, & réduit l'épreuve à la Profession de Philosophie. Ensuite il faut soutenir une *Robertine*, c'est une These fondée par Robert Sorbon; il n'y a que les Bacheliers de la Maison qui y argumentent & les Docteurs de la Maison y sont Juges. Il faut après cela essuyer les suffrages de trois ou quatre Assemblées de la Maison, où quelquesfois on est exclus. Ces Sociétaires sont logez dans la Maison par ancienneté, mais

86 MERCURE

l'avantage qu'y ont les jeunes, c'est que les Appartemens ne pouvant s'y louer, & les étrangers n'y pouvant aussi occuper aucun Appartement, il faut nécessairement lorsque les vieux Docteurs qui sont placez ailleurs à cause des Postes qu'ils occupent, que les jeunes Bacheliers ou Docteurs occupent leurs appartemens. Il y a encore en Sorbonne les Hôtes, qu'on appelle *Hospes*. Ils n'ont droit que d'Hospitalité c'est à dire qu'ils ont droit d'y venir manger à tous les repas qui s'y font ; mais ils se retirent

après le repas lorsque l'on commence à parler des affaires de la Maison puisque c'est à la fin du repas qu'on les traite & dans le lieu même de la refection. Les Hôtes ont aussi droit de logement si quelque Docteur les en veut gratifier; mais ils ne peuvent l'occuper que pendant une année & demie après leur Licence faite; s'ils n'ont pas tant d'avantages que les Sociétaires, ils ont moins d'épreuves & moins de dépenses à essuyer. A l'égard de la Maison de Navarre il n'y faut pas tant de formalité;

88 MERCURE

on y est reçu en payant le droit qui est 120. livres & en soutenant une petite These de deux ou trois heures. Les Bacheliers y ont leur logement & d'autres menus droits jusqu'à ce qu'ils soient Docteurs & une année encore par de là la prise de Bonnet ; quand leur rang vient ils ont leur logement au College de Boncourt , qui joint celuy de Navarre.

Mr le Marquis de Braque, âgé de 23 ans Lieutenant General de Saintonge & Angoumois , & Mestre de Camp de Cavalerie , est mort à Bethune.

Il tenoit la Lieutenance Generale de Saintonge & Angoumois , de Mr de Brissac son grand Pere , à qui le Roy l'avoit donnée pour en disposer, & cette Lieutenance Generale venant encore de vacquer , Sa Majesté l'a donnée une seconde fois à Mr de Brissac pour en disposer encore à sa volonté , & elle luy a donné aussi le Regiment du défunt.

Le même Mr de Brissac dont je vous ay souvent parlé , & dont je vous parleray encore dans la suite de cet Article , a trois Neveux , sça-

Aoust 1702.

H

90 **MERCURE**

voir Mr de Brissac Marechal de
Camp & Lieutenant des Gar-
des du Corps. Il entra dans
ce Corps dès l'âge de 18. ans
avec un Baston d'Exempt ,
dont S. M. voulut bien l'hon-
orer en le tirant des Mous-
quetaires. Il y a 35. ans qu'il
sert avec agrément , & au
combat de Leuze en 1691. il
fut blessé tres-dangereusement.
Il a deux freres dans le service :
Mr de Grillet , Exempt & Ai-
de Major dans la Compagnie
de Villeroy qui a 23. années
de service ; & qui dès 1691.
estant dans le Regiment Royal

GALANT 91

se distingua si bien en défendant un Poste en Allemagne à la teste de 50. hommes seulement , contre une partie de l'Armée Ennemie , que le Roy luy donna dès-lors une Pension ; & Mr le Chevalier de Brissac Lieutenant de Vaisseau, & Commandant une Fregate. Il sert sur Mer il y a 22. ans : & il fut blessé & fait prisonnier dans une vigoureuse occasion il y a quelques années.

Mr de Brissac leur oncle , qui est celuy dont je vous ay si souvent parlé , est Lieutenant General des Armées du Roy

H ij

92 **MERCURE**

depuis 1693. Gouverneur de Guise. Apres avoir Commandé long-temps les Cuirassiers du Roy il fut appelé par S. M. en 1673. pour servir près d'elle en qualité de Major de ses Gardes ; & depuis ce temps-là il n'a abandonné la personne de S. M. qu'en 1708. qu'il demanda permission de se retirer ; il avoit alors 65. années de service. Son Gendre Mr le Marquis de Braque Colonel d'Infanterie fut tué au Siege de Montmellian en 1692 & il laissa le jeune Marquis de Braque dont je viens de vous

apprendre la mort. Mr de Brif-
 fac a deux sœurs qui sont Ab-
 beffes , l'une de Saint Louis à
 Vernon , qui a encore plus
 d'années de service auprès de
 Dieu que son frere n'en avoit
 auprès du Roy ; l'autre est Ab-
 beffe de la fameufe Abbaye
 d'Origny Diocèse de Laon.
 M^r de Monthulé un de leurs
 freres s'est retiré après avoir
 servi longtemps dans la Cava-
 lerie. Celuy-cy n'avoit qu'un
 fils unique qui fut tué en Al-
 lemagne il y a cinq ou six
 ans.

Le nom de famille de M^{rs}

94 MERCURE

de Brissac est *Grillet*, Maison dont Guichenon fait une honorable mention dans son Histoire de Bresse, aussi bien que dans son Histoire de Savoye. On la tient originaire de Bretagne d'où *Gerard de Grillet*, Favori de Gilles de Bretagne, Seigneur de Chantocé, fut obligé de se retirer, après que ce Prince eut été étranglé dans une prison l'an 1450. par l'ordre de son frere le Duc François I. Ce Gerard de Grillet arriva en Bresse où il fut bien reçu & cheri de Philippe de Savoye, Comte de Bauge, qui fut ap-

pellé à la Duché de Savoye en 1496. Par son Testament de 1504. il fonda une magnifique Chapelle dans la grande Eglise de Bourg en Bresse, avec un Recteur & des Prebendiers dont il reserva la nomination à sa famille. *Claude Philippes de Grillet* son fils aîné fit la tige des Barons de Brissac, & son cadet *Humbert de Grillet* fit celle des Comtes de S. Trivier, qui après avoir eu des alliances dans les Maisons de Savoye-Raconis, de Gondy, de la Baume-Montrevel, d'Entragues, d'Anglure & d'Al-

96 MERCURE

bon, finirent en 1644.

Claude-Philippe de Grillet, Seigneur de Taillade, de l'Isle & de la Roquette, servit dans les guerres d'Italie sous le Roi Charles VIII. puis s'établit à Avignon. Il y fonda dans l'Eglise de Saint Agricole l'an 1518. une tres-belle Chapelle que l'on nomme encore aujourd'huy *la Chapelle des Grillets*. Jeanne de Grillet, une de ses filles, épousa Gilles de Berton, & fut mere de Louis de Berton, Seigneur de Grillon, Colonel du Regiment des Gardes Françoises, fait Chevalier

valier des Ordres du Roy le 31.
Decembre 1585. tous les Hif-
toriens d'Henry III. en par-
lent fort honorablement ,
lorsqu'ils font mention de la
mort du Duc de Guife.

Jean de Grillet oncle de ce
Brave Grillon , fe maria au re-
tour de la Bataille de Lepante
dans la Maison de Caretto &
fon fils unique Alexandre, Gril-
let devint Baron de Briffac par
fon alliance avec Jeanne des
Gerards , Dame de Briffac &
d'Aubres fa coufine , fille d'une
Richarde de Grillet. D'eux nâ-
quirent entre - autres enfans

Aouft 1709, I

98 MERCURE

trois garçons qui firent trois branches; sçavoir, *Gabriel de Grillet*, tige de la branche aînée qui resta à Avignon; *Cesar* chef des Seigneurs de Cazillac; & *Albert* Baron de Brissac, qui s'établit vers Dreux, & fut Capitaine au Regiment des Gardes, & Gouverneur de Nancy sous le Roy Louis XIII. Il fut pere de M^r le *Major de Brissac*.

La branche de Cazillac subsiste encore en la personne de *Henry de Grillet*, Seigneur de Cazillac qui a trois garçons. On remarque une belle action



GALANT



de son ayeul Albert de Grillet
Cazillac, qui voyant son on-
cle le Gouverneur de Nancy
renversé par un coup de Mous-
quet dans un fossé d'une Place
assiégée, eut le courage de l'al-
ler charger sur ses épaules, &
de le porter, malgré le feu des
Ennemis, en lieu de sûreté;
quoyque le Baron de Brissac
fut armé de toutes pieces, &
fort appesanti par le nombre
des années.

Quant à la branche aînée
de toutes Gabriel de Grillet, la
continua. Il fut Colonel ge-
neral de l'Infanterie François

I ij

100 MERCURE

pour le Pape , dans le Comté Venaissin , & rendit de grands services à cet Etat durant les guerres de la Religion. Soutenant le parti du Roy Henry IV. il se battit contre le Seigneur de Valobre qui soutenoit celuy de la Ligue. Ce Duel se fit aux Portes d'Avignon , à la pointe de l'Isle dite *de la Barzelasse* , & à la vûe de tout le Peuple de la Ville qui estoit monté sur *la Roque des Dons* , pour en voir le succès. Valobre fut tué , & Brissac prit la Poste pour aller demander sa grace au Roy. Sa Majesté luy

donna en 1590. un Regiment d'Infanterie qui prit le nom de *Brissac* , & à la teste duquel il combattit long temps pour le service du Roy ; puis il suivit le Duc d'Epéron dans les guerres de Provence , & il en fut si considéré que ce Duc le choisit pour luy servir de second dans la querelle qu'il eut avec le Duc de Guise , en cas qu'ils vinssent à se battre. Il luy confia aussi en partant pour la Cour , le Commandement du Blocus de la Ville d'Aix & du Fort qu'il avoit fait construire pour serrer de plus près cette Place.

I iij

102 MERCURE

Son fils *Jacques de Grillet*, connu sous le nom de *M^r d'Aubres*, servit longtemps sous le grand Prince de Condé, & fut deux fois Viguiet d'Avignon. Il mourut en 1683. laissant *Joseph-Antoine de Grillet*, Baron de Brissac, Seigneur d'Aubres, Maillane, S. Andiol, &c. La Ville d'Avignon l'envoya au Roy en 1682. pour feliciter Sa Majesté sur la naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & le Roy luy fit présent de son Portrait & d'une magnifique chaise d'or. Il a esté depuis Elu de la Noblesse.

se du Comtat Venaissin , &
Premier Consul d'Avignon
Son fils aîné a esté élevé Page
du Roy de la grande Ecurie ,
& le second qui porte le nom
de *Saint Andiol* , estoit Enseil-
gne Colonel du Regiment de
Manlevrier , (depuis du *Faur*)
En 1706. & avant que de finir
la quatorzième année, il s'estoit
déjà trouvé à la Bataille de
Calkinato , au Siege de Turin ,
& à la levée de ce Siege : où
pour sauver son Drapeau après
s'en estre fait une ceinture , il
se jetta dans la Doire , quoy
qu'il ne sçut pas nager ; mais

I iij

104 MERCURE

s'estant saisi de la queue d'un cheval, il passa heureusement de l'autre costé. Cette action est un grand prognostic qu'il ne démentira pas la valeur de ses ancestres, ny celle de ses parens.

Il y avoit encore à Avignon une autre branche de M^{rs} de Grillet, dite de Taillade. Julien de Grillet second fils de Claude Philippe la commença, & il épousa Helene de Gondy, l'une des sœurs d'Albert de Gondy, qui fut depuis Duc de Retz & Maréchal de France. Son neveu à la mode de Bretagne

Nicolas de Grillet Seigneur de Bessay & de Pomiers en Bresse, épousa depuis au Chasteau de Blois en presence du Roy Henri I I. & de la Reine son épouse, Marie de Gondy autre sœur du Maréchal de Rets, laquelle devint dans la suite Comtesse de Trivier. Julien de Grillet legua par son Testament de 1552. au grand Hospital d'Avignon dix mille écus d'or sol, en cas que Charles de Grillet son fils unique mourut sans enfans, ce qui arriva. On lit encore sur les murailles de cet Hospital, dit de *S. Bernard*, un

106 MERCURE

Memoire de cette donation.
 L'on voit aussi la Statue de ce Charles de Grillet en petit bas-relief au frontispice de la Maison de Ville d'Avignon. Il y paroist armé de toutes pieces, & à genoux devant un Crucifix qui est sur un Autel, au côté duquel sont les Armes des Grillet avec une Inscription en Lettres d'or, qui fait mention que ce Charles des Grillet, Seigneur de Taillade & de la Roquette, Gentilhomme de la Chambre du Roy, & Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, & de ses Ordonna-

ces, fut tué dans la Ville de Poitiers, en combattant pour le Roy. (ce fut durant le Siege de 1559.) & qu'il laissa 332. livres dix sols tournois de rente, pour estre distribuez tous les ans aux Pauvres de la Ville ; sçavoir, la moitié le jour du Vendredy Saint , & l'autre moitié le jour des Morts. Ces différentes fondations marquent bien que M^r de Grillet n'ont pas eu moins de charité & de pieté, que de bravoure.

Quoyque dans la plus grande partie de plus de 500. Lettres que je vous ay adressées, je vous aye fait part de plu-

108 MERCURE

siieurs choses merveilleuses, & dignes de vostre curiosité, peut-estre qu'il ne se trouve rien dans toutes ces Lettres, de plus surprenant, & de plus digne de vostre attention, que la Ceremonie qui se fait tous les ans à Aix en Provence, dans le temps de la Feste Dieu. On a parlé differemment de l'origine de la Cérémonie dont il s'agit; mais je crois que ce que je vais vous dire vous éclaircira de la verité.

René d'Anjou Roy de Jerusalem, des deux Siciles & Comte de Provence, établit un peu après le milieu du 15^e

ficcle un Ceremonial pour la celebration de la Feste Dieu, & pour le rendre plus respectable, il voulut faire en ce jour la representation de l'accomplissement des Figures de l'ancienne Loy. Dans cette vûë, il ordonna pour la nuit qui precede la Feste, une marche composée de gens les uns montez sur des chevaux, les autres sur des asnes, & plusieurs sur des mulets, & menant en triomphe sur une feüillée roulante, la Déesse Cibeles avec son Saturne à ses costez, & sur le devant plusieurs jeunes gar-

HO MERCURE

cons environnez de divers animaux : Si on considere intérieurement cette marche, on trouvera qu'elle ressemble à une mascarade, mais si on la considere par rapport à la chose représentée, & au temps de la nuit où elle est faite, on remarquera qu'elle exprime les tenebres du Paganisme dissipées par la publication de la Loy de Grace, *Noctem lux eliminat*, aussi René d'Anjou ordonna-t-il que cette marche disparoîtroit au lever du Soleil; il est vray que les choses ont changé & que contre l'es-

GALANT III

prit de l'Institution , aujourd'huy cette marche dure tout le lendemain , & on donne à ce Convoy le nom de *Guet* , comme si c'estoit une escorte. Le Ceremonial porte ensuite que la celebration des Mysteres estant finie , on doit commencer la Procession dont l'ouverture se doit faire par la Croix de l'Eglise Metropolitaine , après laquelle doit venir une troupe de jeunes gens representans les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem , & traînant après eux une multitude de Captifs pour représenter le

112 **MERCURE**

triomphe de l'Eglise militante. Cette troupe est suivie d'un grand nombre de gens de tous états portant des Cierges allumez. On voit ensuite deux differens Corps de Gendarmes à pied, armez d'épées & de mousquets, pour *faire feu*, dit le Ceremonial, *pendant la marche*, & honorer ainsi le triomphe du Dieu des Armées. Trois Compagnies divisent ces deux Corps: la dernière composée de gens de distinction, a pour chef le Prince d'Amour ou de la Jeunesse. Ce Prince & tous ses Officiers richement vêtus, por-

GALANT 113

rent des flambeaux allumez. Cette Compagnie est suivie des Jeux sacrez qui sont au nombre de dix-huit ; ces Jeux sont des representations prises de l'Histoire Sacrée. Le premier Jeu represente. *La desobéissance d'Adam & d'Eve, & leur fuite du Paradis terrestre ; le second represente les Sacrifices de Caïn & d'Abel ; le troisième, le Sacrifice d'Abraham ; le quatrième, les Figures de Moïse en Egypte, & les Prestiges des Egyptiens ; le cinquième, l'Idolâtrie dans le Desert ; le sixième, qu'on nomme les Rascaïssor,*
Aoust 1709. K

114 MERCURE

c'est à dire , les Teigneux , représente les maux que les Hebreux s'attirèrent par leurs revoltes frequentes ; le septième marque la visite de la Reine de Saba à Salomon ; le huitième , le Chœur ou la succession des Prophetes qui ont prédit le Messie ; le neuvième , le Précurseur de Jesus-Christ ; le dixième , le Roy Herode , agité d'un esprit de phrenesie ; le onzième , l'Adoration des Mages ; le douzième , le Martyre des Innocens ; le treizième , la Présentation de Jesus-Christ au Temple ; le quatorzième , les Apostres et les Evangelistes avec chacun leurs

GALANT 115

Symboles; le quinziesme, le Mystere de la Passion, qu'on est surpris de trouver icy sous le nom de Jeu; & on y decouvre la marche de Jesus-Christ vers le Calvaire; le seiziesme, la protection de S. Michel l'Archange en faveur de l'Eglise; le dix-septiesme, le Christophore, c'est à dire, l'emblème de la Religion chrestienne, qui consiste à porter Jesus-Christ, ainsi que le monde chrestien le donne à entendre. On a confondu ensuite dans ce Jeu le Christophore avec Saint Christophle, & cela est d'autant plus étonnant

K ij

116 MERCURE

que S. Christophle quel qu'il soit, n'est qu'une personne particuliere , & comme tel il ne peut avoir place dans des Jeux tirez de l'Histoire sainte ; c'est pourquoy les sçavans Provençaux croyent qu'on n'a pas prétendu étaler la Statuë gigantesque de S. Christophle & sa taille colossale. Le Christophore dont il est icy question est représenté de taille gigantesque , parce que (pour recourir à l'allegorie) le Chrestien doit s'élever au dessus de la condition ordinaire des hommes , pour marcher à pas de géant

dans la pratique des vertus les plus sublimes. En marchant il s'appuye sur un tronc d'arbre encore verdoyant , pour marquer que quoy que le Chrétien se soit comme arraché de la terre , il ne laisse pas d'estre plein de vigueur , son esperance estant toute remplie des desirs de l'Immortalité. C'est pour cela , disent quelques Auteurs , qu'on voit à l'entrée de beaucoup d'Eglises , & sur tout au dessus des benitiers , la figure d'un Colosse portant nostre Seigneur sur ses épaules ; de sorte , selon ce sentiment , que •

118 MERCURE

ce que l'on prend pour l'image de S. Christophle, n'est qu'une figure symbolique. Enfin le dernier Jeu represente *la Mort captive*; parce que l'Eucharistie qui fait le sujet de la Feste donne les armes.

On a aboli au commencement du dernier siecle une pratique bizarre qui estoit dans l'Eglise de Vienne en Dauphiné, depuis plusieurs siecles & qui avoit quelque rapport à celle dont je viens de parler. C'est *la Pompe des Noircis*, & *la solemnité des merveilles*. Durant cette Cereémonie le Cler-

GALANT 119

gé en Surplis & en Chappes
se promenoit tout un jour sur
le Rhône dans des Bateaux or-
nez de verdure & de fleurs ,
pour représenter les anciens
Chrétiens de Vienne, qui dans
un pareil jour , chercherent
avec soin , & recueillirent avec
respect les Saintes Reliques
d'une infinité de Martyrs que
les Payens avoient indignement
jettées dans ce Fleuve
rapide. Voicy de quelle ma-
niere cette Ceremonie se fai-
soit. Quatre hommes nus
& le corps noirci , nommez
par l'Archevêque de Vienne ,

ou 33

120 MERCURE

par le Chapitre de Saint Maurice, (c'est la Cathedrale) par l'Abbé de Saint Pierre, & par celuy de Saint André, courroient par toute la Ville. Ils avoient un Roy & une Reine; ce Roy choisi par l'Archevêque, & cette Reine par l'Abbesse de Saint André. Ces Majestez estoient ornées d'une maniere singuliere, & marchoient à la teste de ces quatre hommes noircis, tous six à cheval & suivis d'un septième qui representoit *Saint Paul*. Celui-cy avoit au tour de luy une bouteille de vin, un pain, & un

& un jambon , & devant luy un bassin plein de cendres , qu'il jettoit dans les yeux de ceux qu'il rencontroit sur sa route. Mr l'Abbé de Mau-pertuis attaché depuis long-temps à Mr l'Archevêque de Vienne & qui vient de publier l'Histoire de l'Eglise de Vien-ne , parle de cette Ceremonie dans son ouvrage , & louë avec raison la sagesse de ceux qui l'ont supprimée. Celle d'Aix dont je viens de parler , paroît moins profane , & elle semble plus susceptible que l'autre d'une explication pieuse.

Anst 1709. L

122 MERCURE

Le Roy René d'Anjou, le Prince le plus poli de son temps, qui avoit plus de goust pour les beaux Arts, & qui les cultivait avec le plus de succès, institua aussi l'Ordre de l'Eperon; les Ceremonies que l'on observoit à la reception des Chevaliers estoient singulieres. Ce Prince avoit aussi beaucoup de pieté; on le remarque en mille traits que ses Historiens nous ont conservez de luy, & la Ceremonie qu'il établit pour honorer la personne de Jesus-Christ dans l'auguste Sacrement de nos Autels, & dont je

viens de parler, en est une preuve considerable. Ce Prince fit la plus grande partie de son séjour à Aix, & l'on rapporte comme une circonstance particulière de sa vie, que lorsqu'on luy vint annoncer la nouvelle que le Prince de Calabre son fils venoit de perdre une Bataille en Espagne, qui entraînoit la perte de l'Arragon, sur lequel ce Prince avoit des droits du chef de la Reine sa mere, il peignoit une perdrix, & qu'il ne quitta pas pour cela son ouvrage, mais qu'au contraire il l'acheva avec le

L ij

124 MERCURE

même sang froid qu'auparavant ; il s'agissoit pourtant d'un Royaume considerable que la Maison d'Anjou qui regnoit à Naples , ne pût jamais recouvrer dans la suite. On voit encore aujourd'huy cette perdrix à Aix, & les Connoisseurs conviennent que c'est un chef-d'œuvre de l'Art. Ce même Prince estoit aussi bon Poëte, & nous avons plusieurs de ses ouvrages qui justifient cette verité.

Il y a quelque temps que M^r l'Archevêque de Lyon se transporta à Salettes en Dauphiné,

Monastere de Filles , de l'Ordre des Chartreux , & situé dans la partie de son Diocèse qui est en Dauphiné , pour y sacrer sept Religieuses. C'est une ceremonie particuliere aux Religieuses de cet Ordre , & qu'on ne pratique à leur égard qu'après sept ou huit années de Profession. Cette Ceremonie est fort belle & doit toujours estre faite par un Evêque ; & on attend pour la faire qu'il y ait plusieurs Religieuses qui soient dans le cas requis. Il y en a eu en dernier lieu sept sacrées , parmi lesquelles s'est

126 · MERCURE

trouvée M^e de Mailla , fille de
M^e le Comte de Mailla Chef
de l'illustre Maison de Moyria,
dont M^e le Chevalier de Cha-
tillon Brigadier des Armées du
Roy & Colonel des Carabi-
niers , est aussi ; & M^e Brossart
de la Ville de Bourg en Bresse.
Au milieu de la Ceremonie il
faut faire un Discours auquel
ce Prelat ne s'attendoit , parce
que l'on ne l'avoit pas averti ,
& qu'à un endroit du Cere-
monial on luy fit remarquer
qu'il estoit porté que l'Evêque
Officiant devoit faire un Dis-
cours aux Religieuses qui don-

noient lieu à la Ceremonie, M^r l'Archevêque de Lyon le fit sur le champ avec beaucoup de dignité & d'onction. On met donc aux Filles que l'on sacre le Manipule, & on leur donne le droit de chanter l'Épître à la Messe ; on leur met des Couronnes sur la teste , & l'on fait d'autres Ceremonies toutes tres - édifiantes , & qui portent avec elles de précieux vestiges d'antiquité , & des preuves que ces Religieuses répondent aux Diaconistes des premiers siècles , & établies par les Apostres , & qui au com-

L iiij

128 MERCURE

mencement ne faisoient Profession qu'à l'âge de soixante ans, en recevant avec le Voile la benediction de l'Evêque par l'imposition des mains qui n'étoit pourtant à leur égard qu'une ceremonie & non un ordre. Le Concile de Calcedoine fixa leur âge à quarante ans. Elles estoient principalement établies pour rendre service aux personnes de leur sexe. On les presentoit de même que les Religieuses dont il est question en cet Article à l'Evêque devant le Sanctuaire, ayant un petit manteau qui couvre le

col & les épaules qu'on nomme *Masorium*, & après la Prière qui commence par ces mots, *la grace de Dieu*. La nouvelle consacrée fait une inclination de teste sans fléchir les genoux. L'Evêque luy impose ensuite les mains & fait la Prière ordinaire. Cet Office se fait encore aujourd'huy dans l'Eglise de Milan, où il y a des *Matrones*, qu'on nomme *Vetulones*, qui portent du pain & du vin pour le Sacrifice à l'Offertoire de la Messe, qu'on chante selon le Rite Ambrosien.

M' l'Archevêque de Lyon

130 MERCURE

avoit esté prié de faire cette Cereémonie par le Pere Dom de la Tournelle , aujourd'huy Pricur de la Chartreuse de Seillon près de Bourg , & dont le frere a épousé Mlle de Chemé , nièce de ce Prelat. Il y fut accompagné d'un grand nombre d'Ecclesiastiques de son Clergé , & entr'autres de M^r le Comte de Chemé son neveu. Ce Prelat avec toute sa suite fut regalé magnifiquement par la Communauté de Salettes , qui luy offrit aussi divers ouvrages de la façon des Religieuses , qu'il reçut tres-gracieusement.

Mr l'Abbé Maboul Vicaire General de Poitiers, & nommé par le Roy à l'Evêché d'Aler, prononça dans l'Eglise de Puyberland il y a quelque temps l'Oraison Funebre de Dame Marie Françoise de Lezay de Lusignan, Premiere Prieure Perpetuelle des Religieuses de Nostre Dame de S. Sauveur de Puyberland en Poitou, dans laquelle on admira l'éclat des vertus de la nouvelle Superieure, sa fermeté dans les traverses qu'on suscita contre ce nouvel-établissement, & son humi-

lité sincere dans l'abandon qu'elle fit de son autorité ; mais le sujet de cette piece d'éloquence merite particulièrement l'attention du public ; on y voit le Chasteau principal d'une Maison engagée dans l'Herésie changé en un Monastere ; l'heritiere de cette illustre Maison qui est une branche de celle de Lusignan, qui a donné des Rois à Jerusalem & à l'Isle de Chypre, devenue la Fondatrice & le modèle de 80. Religieuses. Enfin on y voit le doigt de Dieu marqué par tout , & la

verité de ces paroles, que c'est
toujours par sa Misericorde qu'il
saure le pecheur , bien justifiée
par des événemens si extraordi-
naires , & fort rehaussées par les
termes dont le nouvel Evêque
d'Alet s'est servi dans la Chaire
de verité. Cette sainte Reli-
gieuse eut pour pere & mere
Gabriël de Lezay , & Suzanne
de Cetis autant distinguez par
leur merite personnel que
par l'éclat de leur naissance ;
mais qui ayant eu le malheur
de naître dans l'heresie au-
roient eu encore celuy d'y
élever leur fille unique , que

134 MERCURE

Dieu cependant avoit choisie pour faire benir son nom dans le S. Temple de Puyberland, & consacré a son service tant d'illustres victimes si Dieu n'avoit réveillé sa miséricorde. Mais voicy comment il la dévelopa sur cette sainte famille. Une affaire impreveuë obligea Mr de Lezay peu de mois après son Mariage de sortir du Royaume. La separation de ces deux époux leur fut d'autant plus sensible qu'ils s'aimoient tendrement, mais ce qui leur rendit cette séparation plus cruelle, fut que tous deux

touchez en même temps de la
 Grâce, & sans se le dire dé-
 ploroient en secret l'erreur
 ou l'autre supposoit que cha-
 cun d'eux resteroit engagé.
Mais, Seigneur, que vos voyes
sont impenetrables, s'écrie M^r
d'Alet, ces deux Epoux par des
desirs nullement concertez mar-
chent d'un pas égal dans la voye
de la verité & dans le même mo-
ment que M^r de Lezay abjuroit
l'heresie à la Sainte Baume en Pro-
vence; M^r son Epouse embrassoit
les pieds des Autels en Poitou,
pour se réunir au giron de l'Egli-
se Catholique. Peu de jours

136 MERCURE

après, cette nouvelle & zélé Catholique fit un exercice public à Saumur de la vraie Religion & d'un de ses principaux Articles, je veux dire du culte de la Sainte Vierge. Ce fut alors qu'elle demanda des enfans, mais dans l'intention seule de les consacrer au service de Dieu. Ses vœux furent exaucez, elle accoucha peu de mois après de celle qui faisoit le sujet de ce Discours, & elle en confirma alors le sacrifice qu'elle en avoit déjà fait : elle avoit la consolation de voir augmenter de jour en jour la vertu de

cette innocente victime, & de remarquer dans le fond de ses inclinations un goust de preference pour toutes les choses qui sont de Dieu, de voir jusques dans ses amusemens un essai de la Religion, & de découvrir que ce jeune enfant se faisoit elle-même un chemin à l'Autel, & que par des desirs empressez & volontaires, elle ratifioit sans le sçavoir l'offrande qu'elle en avoit déjà faite. Cette jeune Plante, remarque M^r d'Alet, s'estoit déjà cachée à la terre. Mlle de Lezay livrée

AOUST 1709. M

138 MERCURE

à l'ardeur de son zele avoit pris l'Habit , & soutenu quelques mois les rudes épreuves d'un Noviciat rigoureux, lors qu'attaquée d'une langueur mortelle , elle succomba tout d'un coup sous le poid d'une cruelle maladie. Rendüe au larmes de sa mere elle fut contrainte de chercher sous un climat plus doux & dans un Ordre plus mitigé une regle qui fut plus proportionnée à la foiblesse de son temperament , & ce fut par un expresse volonté de Dieu qui se manifesta à elle par l'ordre de son Evêque plus reli-

gieuse & plus loüable d'avoir embrassé un estat moins austere par un principe d'obeïssance, que d'avoir soutenu par une ferveur indiscrete un engagement plus difficile, ce que Mr d'Alet fit voir éloquemment. Me de Lezay, ayant immolé à Dieu le plus cher objet de sa tendresse veut, à l'exemple de David, luy bâtir un Temple. En cela plus heureuse que ce pieux Roy, elle exécute son dessein, elle consacre sa propre maison & tout son bien à la fondation d'un Monastere ; & si elle nomma

M ij

140 MERCURE

sa fille pour en estre la premiere
Superieure , la justice y eut
encore plus de part que la
tendresse. Elle écouta la voix
du sang quand elle la trouva
d'acord avec celle du saint
Esprit , & son inclination qui
fut toujours soumise aux
ordres de la Providence , ne
decida en faveur de sa fille
qu'autant qu'il paroissoit que
Dieu même en avoit décidé
par la voix de ses Ministres.
Cet éloge où la verité est sen-
sible & se fit remarquer à tra-
vers les ornemens de l'Elo-
quence , fit beaucoup d'hon-

neur à Mr Maboul, & on sera convaincu en lisant ce Discours que le nouvel Evêque d'Alet peut reparer la perte des Mascatois, des le Boults, & des Bouffuets. On sera enfin persuadé en lisant cette Oraison Funebre, que la louange que je donnay à Mr l'Abbé Maboul, lors qu'il fut nommé à l'Evêché d'Alet il y a quelques mois, d'estre un habile Predicateur, estoit très-juste & fondée sur sa réputation.

Ce que vous venez de lire des effets de la Puissance de

142 MERCURE

de Dieu , doit vous faire trouver l'Epigrame qui suit , & qui a esté faite contre les Athées , encore meilleure. Elle est de M^r l'Abbé Jacquelot.

EPIGRAMME.

Sur l'aveuglement & l'extravagance des Hommes ; à M^r l'Abbé * * * *

Cher Lisandre au temps où nous sommes ,

Chose étrange ! il n'est point de lieu

Où nous ne voyons quelques hommes

GALANT 143

Nier l'existence de Dieu.

*Mais du vaste Univers la machi-
ne admirable ,*

*Est-elle sans principe & sans com-
mencement.*

*Si tout est composé , dépendant , pé-
rissable ,*

*Ils osent sans raison porter ce ju-
gement.*

*Par elle-même enfin d'un cahos ef-
froyable*

*Dans ce pompeux éclat , ce juste
arrangement ,*

*A-t-elle pû sortir , rouler , demeu-
rer stable ,*

*Non , Puisque l'Eternel exclut le
changement*

144 MERCURE

*Leur matiere éternelle estoit toute
immuable.*

*Cette machine est donc un sensible
Argument,*

*Qui d'une force inébranlable
Renverse leur raisonnement.*

Je passe à quelques Articles
de Morts étrangers.

M^{re} André d'Avalos, Prince
de Montefarchio, est mort à
Naples âgé de quatre-vingt-
dix-huit ans. Il s'est distingué
dans plusieurs occasions par les
marques de fidélité qu'il a don-
nées à ses legitimes Souverains.

Il

Il avoit beaucoup de service. M^r le Duc de Popoli Viceroy de Naples en 1701. jetta les yeux sur luy pour l'envoyer dans cette Ville pour tâcher d'y appaiser la sédition que quelques Rebelles y avoient excitée. Il se mit à la teste de deux Compagnies de Cavalerie, de quelques Officiers, des principaux Citoyens, & des Seigneurs Napolitains qui se trouverent à cheval. Ce Prince se faisoit porter en chaise, son grand âge qui estoit alors de quatre-vingt-dix ans ne luy permettant pas de soutenir la

Aoust 1709.

N

146 MERCURE

fatigue du cheval ; il faisoit jeter de l'argent au peuple , & après l'avoir calmé , il vint rendre compte au Viceroy de l'état où il avoit laissé la Ville. Il en fut reçu avec toutes les marques d'estime possibles, & il fut souvent honoré du glorieux titre de Libérateur de la Patrie , que la revolte & la conjuration du Marquis del Vasto avoient jettée dans de grands troubles. Ce Prince fut accompagné dans cette glorieuse expedition , de deux Princes de Castiglione , du Prince de Belvedere , du Prince de la Garde , des

Ducs d'Andria, de Bruzzano, du Marquis d'Aquaviva, de Grottola; de S. Elme, & de plusieurs autres. L'extrême vieillesse où Mr le Prince de Montefarchio s'est trouvé à la dernière révolution qui vient d'arriver à Naples, l'a empêché de donner de nouvelles marques de sa fidélité, mais aussi il n'a pû survivre à la perte qu'à faite son légitime Souverain.

La Maison d'Avalos, est une des plus illustres du Royaume de Naples, & originaire de Naples. Elle a produit de grands

N ij

148 MERCURE

Capitaines. Ruy Lopès d'Avalos contribua beaucoup à l'élevation de cette Maison. Il eut la qualité de Comte de Ribadeo, & fut nommé Lieutenant general dans le Royaume de Murcie; il donna de si fréquentes marques de sa valeur que le Roy de Castille le fit Connestable de ce Royaume environ l'an 1390. Il fut pere d'Ignace d'Avalos qui s'établit dans le Royaume de Naples, & qui épousa Antoinette d'Aquin riche heritiere, & de la même famille que l'Ange de l'Ecole, le grand S. Thomas.

Alphonse d'Avalos sortit de ce mariage ; celui-ci fut Bavori déclaré de Ferdinand d'Arragon I. de ce nom , Roy de Naples , & il eût le maniement des affaires sous ce regne. Il fut tué en 1596. lorsque les Arragonois reprirent la Ville de Naples , & ce fut pour s'être fié trop legerement à un Esclave Maure. D'Hippolite de Gardonne son épouse , il eut le celebre Marquis de Pescaire , un des plus grands Capitaines du seizième siecle. L'Empereur Charlequint le fit fiancer n'étant âgé que de trois ans à Vin-

150 MERCURE

toria Colonna, fille de Fabricio Gentilhomme Romain, parce que l'union de ces deux familles estoit fort utile aux interets de ce Prince. La Marquise de Pescaire a esté des plus illustres de son siecle, tous les Sçavans l'ont louée. Le Marquis son époux fut fait prisonnier en 1512. à la Bataille de Ravenne. Trivulce Maréchal de France qui avoit épousé sa tante, luy procura la liberté. Il gagna la Bataille de la Bicoque en 1522. contre les François, & reprit le Duché de Milan; sa fidelité devint pourtant

GALANT 151

suspecte, à son Maître, & il mourut, âgé de 32. ans en 1521. sans avoir eu d'enfans. Il laissa ses biens à Alphonse d'Avalos Marquis du Guast, son cousin qui fut aussi un des principaux Generaux de Charles V. Il perdit la Bataille de Cerizolles contre le Duc d'Anguien, qu'il esperoit si fort de gagner qu'il avoit fait faire des chaînes, pour enchaîner tous les François. Il survêcut peu à cette défaite. De Marie d'Arragon il laissa le Marquis de Pesquaire, fameux sous Henry II.

N iiii

152 MERCURE

Dame Elisabeth Querini ,
 veuve du feu Doge Vallier ,
 est morte à Venise âgée de 80.
 ans & dans une grande répu-
 tation de piété. Elle s'y estoit
 fait estimer par la vie retirée
 qu'elle y avoit menée ; & par
 l'exercice constant des vertus
 de son état. Elle estoit d'une
 famille fort ancienne dans la
 Republique. Les Querini y
 sont connus depuis plusieurs
 siècles. Le feu Doge Vallier
 son époux , qui a fait en son
 temps l'amour & les delices
 de tous les Gens de bien , é-
 toit aussi d'une ancienne Mai-

son , & qui a passé par toutes les Charges de la Republique.

Monsignor Anguisciola Nonce du Pape à Venise , y est mort universellement regretté. Il s'y estoit attiré l'estime & la consideration de tous ceux qui le connoissoient. Les Negociations où il avoit esté employé sous le precedent Pontificat & sous celui ci, sont une preuve de son merite & de l'experience qu'il avoit dans les affaires ; son nom est connu à la Cour de Rome il y a longtemps , & ceux qui l'ont porté s'y sont toujours fait estimer

154 MERCURE

& honorer. Celuy dont je vous aprens la mort estoit neveu de feu Mr Anguisciola Vice Legat d'Avignon dans le dernier siecle, & qui y est mort assez jeune. La memoire de ce Prelat y est encore en veneration, & on s'y souvient avec plaisir d'un Prelat qui en a fait les delices pendant le peu de temps qu'il y a resté, par la douceur de son Gouvernement & par l'application qu'il avoit de faire plaisir à tout le monde, & sur tout à la Noblesse du Comtat Venaissin.

M^r Schurtzleich, est mort

à Wittemberg depuis quelque temps. Il estoit Professeur en Histoire, & il s'estoit fait connoître par plusieurs beaux ouvrages, sur l'Histoire & sur les belles Lettres. Conrad Samuel Schurzfleisch estoit né à Corbach dans la Comté de Waldeck. Il fit ses Humanitez à Gieffen, d'où il passa à Wittemberg, où il donna bien-tost des marques de la facilité de son genie, & du goust qu'il avoit pour les Sciences. Il estoit fils de Mr Schurzfleisch Recteur du College de la Ville de Corbach, & il quit-

156 MERCURE

ra Wittemberg pour aller remplir la place que son pere laissoit vacante par sa mort. Il n'y demeura pas long-temps ; ce champ n'estoit pas assez vaste pour un genie aussi étendu que le sien. Il le reconnut bientost luy-même , & on dit qu'il écrivit ces paroles sur les murailles de la Salle où il enseignoit : *Hæc Schola me non capit* : Il s'en retourna donc à Wittemberg où son merite luy procura une Chaire de Professeur en Eloquence , & bien tost après la Direction de la Bibliothèque de Mr le Duc de Saxe Weimar ,

avec le titre de Conseiller de ce Prince ; & il a exercé ces Charges jusqu'à la mort avec beaucoup de succès. Quelques jours après son décès on luy fit de magnifiques funeraillès , & Mr Berger Professeur dans l'Université de Wittemberg prononça son Oraison funebre. Cette Piece fut tres-applaudie , & on vit plusieurs Princes dans l'Auditoire de Mr Berger que sa réputation y avoit attiré. On doit à feu Mr Schurzleisch l'édition qu'on a fait à Leipfick des Dissertations Ecclesiastiques de Mr de Marca

158 MERCURE

& du grand ouvrage de ce Prélat de *Concordia Sacerdotii & Imperii*; puis qu'il engagea Mr Behme son bon ami d'y travailler, d'y faire les corrections nécessaires, & une nouvelle Preface. Il engagea aussi Mr Morgenwch Pasteur de l'Hôpital d'Hambourg, de faire fait une nouvelle édition de la Version Allemande de la Bible par Luther, la plus exacte qui ait encore paru en Allemagne. Mr Schurzfleisch aimoit les Sçavans, & leur rendoit tous les services qu'il pouvoit.

Nous avons une édition des Ouvrages de la célèbre Roswite, Religieuse de l'Abbaye de Gandersheim, sous les Empereurs Othons, donnée par Mr Schurzfleisch; mais le Poëme *De Fundatione Ecclesie Gandersheimensis* y manque, parce qu'il n'avoit pas encore alors esté découvert.

Mr Jean Henry Rhonius, est mort depuis quelque temps dans la Ville de Zurich en Suisse. Il y estoit né en 1646. ainsi il a poussé le terme de sa vie jusqu'à l'âge de 62. ans & demi. Ce Magistrat s'estoit

160 MERCURE.

fait une grande reputation par le succès avec lequel il avoit rempli des emplois difficiles , & par la solidité des Ouvrages sortis de sa plume , il estoit tres versé dans la connoissance des affaires , & son merite luy avoit procuré l'exercice de toutes les Charges honorables & utiles. Ses études ayant fini avec l'année 1665. il fit un voyage en France qui a toujours esté l'objet de la curiosité des Etrangers. De retour à Zurich , le Senat luy confia le soin de la Bibliotheque publique en 1669. & âgé seule-

ment de 23. ans il fut mis au nombre des deux cens & par consequent au nombre de ceux qui ont la souveraineté en dépôt; il monta ensuite à la dignité de Chancelier, d'où il passa à celle de Sénateur. Il estoit enfin Tresorier du Canton de Berne lorsqu'il est mort. Nous avons de ce grand Magistrat l'abregé des Annales des Suisses depuis la naissance de cette Republique, c'est à dire depuis environ le milieu du 12. siecle. Cet abregé a esté Imprimé en Latin in octavo; mais le corps des Annales n'a

Aoust 1709.

O

162 M^r MERCURE

jamais esté Imprimé Il est écrit en Allemand. Mr Rhonius le donna en l'année 1702. à la Bibliothéque de Zurich, & il y joignit l'histoire de l'Alliance des treize Cantons. Mr Rhonius publia en 1664. n'estant âgé que de dix-huit ans un Traité intitulé : *Disputatio politica de Legatis*, in 4°. c'est à dire, *Discours politique sur les Ambassadeurs*. Il donna au Public en 1678. une Traduction in 12. dans l'idiome Suisse du Traité de Rebdod-Hermann-Scheel de la liberté publique ; *Rabdodi Hermannii Scheele, de*

Libertate publica liber, in linguam vernaculum traduc. Après la mort de Mr Rhonius on a trouvé aussi plusieurs Manuscrits importans. Voici les plus dignes de la curiosité des Sçavans. L'Histoire de la guerre de Bourgogne en Latin, & ceux-ci sont dans l'idiome Allemand. Le ceremonial de la Ville de Zurich dans lequel il est traité de la maniere d'y recevoir les Nonces des Papes, les Ambassadeurs des Empereurs & de tous les Souverains : & les vies de tous les Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de la Suisse.

O ij

164 MERCURE

Le celebre Mr Gregory, Professeur en Astronomie de l'Université d'Oxford, est mort à Maidenhead en revenant des eaux de Bath. Il travailloit quand il est mort à une Dissertation dans laquelle on auroit trouvé toutes les découvertes qui ont esté faites dans les Mathematiques depuis Apollonius, & il avoit dessein de joindre cette Dissertation aux huit livres des Sections Coniques de cet ancien Mathématicien que Mr Halley a publiée ; il est fort à craindre que la mort de Mr Gregory n'ait pri-

vé le Public de cette sçavante
 Piece. Mr Gregory a laissé
 quantité de Manuscrits dont
 on espere que l'Université
 d'Oxford prendra soin , &
 qu'elle en fera part au Sçavans
 qui les attendent avec impa-
 tience. Il avoit été destiné pour
 apprendre les Mathematiques au
 Duc de Glocester , avant que ce
 jeune Prince mourut. Il y avoit
 peu de Sçavans dans l'Europe
 avec qui ce sçavant Anglois ne
 fut lié d'amitié. Il avoit eu de
 grandes relations de Lettres
 avec feu Mr le Marquis de
 Lhospitāl , & il luy avoit don-

166 MERCURE

né d'utiles conseils lorsqu'il commença à s'attacher à l'étude des Mathématiques, où l'on sçait qu'il avoit fait de si grands progrès. Le feu Prince Georges de Dannemarck avoit beaucoup de considération pour ce grand homme. Il ne faisoit point de longs voyages qu'il ne le menast avec luy. La connoissance qu'il avoit de la mer avoit donné à ce Prince la forte inclination qu'il avoit pour luy. Il en connoissoit parfaitement tous les vents & toutes les routes, & comme ce Prince estoit Grand Amiral

d'Angleterre, il s'instruisoit de son métier, & il en apprenoit les principes dans le commerce qu'il avoit avec Mr Gregory.

Je vous marquay le mois passé que le Roy d'Espagne avoit honoré de l'Ordre de la Toison d'or, deux de ses plus fidelles Sujets, qui sont Mr le Marquis de Creveccœur, & Mr de Grimaldi, Lieutenant General. Et comme je ne vous en ay rien dit davantage, voycy ce que l'on doit ajouter à ces Articles.

Mr le Marquis de Crevo-

168 MARCURE

cœur est fils de Mr le Prince de Massaran d'une ancienne Noblesse du Royaume de Naples; mais qui n'a pas suivi le mauvais exemple de ses compatriotes , & qui les a abandonnez lors qu'il les a vû prêts de manquer à la fidelité qu'ils devoient à leur legitime Souverain. Les Princes de Massaran sont alliez aux meilleures & aux plus illustres Maisons d'Italie , sçavoir , à celles de Caraffa , Spinola , Brancaccio , Est , Doria , Pinelli , Visconti , Gentile , Ursins , Farnese , & Pamphilio. Mr le Marquis de Crevecœur

GALANT 169

Crevecœur Officier General
dans les Troupes de S. M. C.
s'y est distingué par un grand
nombre d'actions de valeur,
& il a mérité le nouveau titre
d'honneur que ce Prince vient
de luy donner par un zèle
extraordinaire pour son servi-
ce & par une fidélité que les
tentations les plus délicates
n'ont jamais pû alterer.

Mr de Grimaldi , à qui S. M.
C. vient de faire le même
honneur sert dans l'Armée
de Flandre ; il s'y est distingué
par des actions de valeur qui
luy ont attiré des louanges de

Aoust 1709.

P.

170 MERCURE

tous les Generaux sous qui il a servi. Il est d'une branche cadette de l'illustre Maison de Grimaldi qui ne le cede a aucune d'Italie pour l'ancienneté & pour l'illustration. Il est tres proche parent des Gonzagues, & Mr le Prince de Monaco, est aîné & Chef de toute la Maison de Grimaldi. La branche de Monaco a un avantage dont peu de Maisons Souveraines se peuvent vanter, c'est d'avoir plus de 600. ans de Souveraineté. Cette Illustre Maison est divisée en plusieurs branches qui toutes ont pro-

duit de grands Capitaines. Une ancienne Tradition porte que la Maison de Grimaldi descend de celle de Charlemagne ; si cela estoit bien prouvée elle seroit en estat de prouver plus de 10. siècles d'ancienneté. Cette Maison ne s'est pas moins distinguée dans l'Eglise que dans la Profession des Armes ; elle a donné des Cardinaux au Sacré College & des Evêques presque à tous les principaux Sieges d'Italie & d'habiles sujets à toutes les Congregations & sur tout à celle de l'Oratoire

P ij

172 **MERCURE**

On fit il y a quelque temps dans la nouvelle Ecole de Chirurgie que Mr le Duc de Lorraine a établie dans l'Université de Pont - à - Mousson , des Observations Anatomiques , qui ont eu beaucoup de succès , & où les personnes qui s'attachent à cette Profession , ont trouvé une nouvelle source de lumieres. On y fit la dissection du cadavre d'un petit homme âgé d'environ cinquante ans , qui avoit esté trouvé mort sur le grand chemin. A l'ouverture du corps de cette espece de Nain, on remarqua que sa poi-

trine estoit fort étroite & fort courte , que son crane avoit esté fracturé pendant sa jeunesse , & qu'il avoit esté même trépané ; mais ce qu'il y eut de plus singulier dans cette Observation , fut que la pleure dans la partie droite ossifiée , se trouva de l'épaisseur de deux écus , & d'un demi pied de largeur , sur un de hauteur , avec adhérence aux vertebres & avec des *Aponcuroses* aux côtes supérieures & inférieures ; de maniere qu'elle auroit esté à l'épreuve d'un coup d'épée ,
L'ossification peu commune

P iij

174 MERCURE

d'une membrane aussi mince, est digne de l'attention des Anatomistes. Mr Alliot premier Medecin & Conseiller d'Etat de Mr le Duc de Lorraine, fut present à cette dissection. Il a secondé par ses lumieres & par une superiorité de genie qu'il a heritée de feu M^r Alliot son pere un des plus habiles Medecins de son temps, les bonnes intentions de son Prince dans l'établissement de cette nouvelle Ecole. Sur des fondemens aussi solides & soutenus par l'érudition, le travail, la capacité, & le zele infatigable de

M^r Pacquotte Professeur en Medecine & préposé à la regie de cette Ecole ; le Public en doit attendre de grands avantages. Ces Mrs sont connus par de sçavans ouvrages sortis de leurs mains.

M^r Pacquotte dont je viens de parler fit un discours à l'occasion de la dissection de ce cadavre, où il fit admirer son érudition & la connoissance parfaite qu'il a de toutes les parties qui composent l'anatomie. L'Observation qu'il venoit de faire luy donna lieu de parler des glandes pincéales

P iiij

176 MERCURE

qu'on a trouvées squirreuses & abscedées dans certains cerveaux, ce qui paroît contraire au Systeme de Mr Descartes qui place le siege de l'ame dans la glande pineale. Il rapporta sur cela l'opinion de ceux qui croient que ces glandes se sont pû petrifier dans le moment même de la mort ou de la séparation des deux substances, qui est tout ce que l'on peut dire de plus plausible pour soutenir l'opinion de Mr Descartes, puisque d'ailleurs il est impossible par quelque amputation que ce puisse estre de

découvrir si ces glandes ont
esté abscedées & petrifiées
avant la mort du sujet, parce
que la situation de la glande
pineale dans la region, pres-
que la plus basse du cerveau,
empêche d'y fouïller pendant
la vie du sujet ou de l'animal ;
ce que dit là-dessus Mr Pac-
quotte fit juger aux Sçavans
qui l'entendirent qu'il est un
zéle Partisan des sentimens du
celebre Mr Descartes. Il reçut
de grands éloges dans cette
occasion ; & Mr Alliot n'en
reçut pas de moindres dans
un Discours prononcé dans

178 MERCURE

une Conference de cette nouvelle Ecole ; on rendit la justice qui est due à son mérite & à son zele pour l'avancement des Sciences , & sur tout de celles qui contribuent à la conservation de la santé , dans les Etats du Prince son Maître. La Ville de Pont-à-Mousson que cette nouvelle Ecole va rendre celebre , l'estoit déjà par l'Université , dont les Jesuites ont soin.

Après vous avoir parlé de ce qui regarde l'Espagne & la Lorraine , je repasse en France , où Mr l'Evesque de Bel-

ley s'est distingué par son zele & par ses Aumones , dans un temps où elles ne peuvent estre mieux employées. Il a fait pour plus de 70. mille livres d'Aumones qu'il a acompagnées d'exhortations à mesure qu'il les a faites , & pour cet effet il a engagé pour plusieurs années les revenus de son Evesché. Je ne vous dis rien de ce Prelat, parce que je crains que tout ce que je vous en pourrais dire , ne fut beaucoup au dessous des Eloges qu'il merite. Il s'est aussi trouvé beaucoup d'autres Prelats en France qui

180 MERCURE

ont donné des secours considérables aux Pauvres de leurs Diocèses ; mais je ne suis pas assez bien instruit des Aumônes qu'ils ont faites pour vous en parler.

Voicy quelques Articles qui regardent la mort de plusieurs personnes dont vous pouvez avoir appris le décès il y a déjà assez long-temps ; mais dont je ne vous ay encore rien dit.

M^{re} N.... de Genou d'une ancienne famille du Parlement de Dijon, dans lequel feu Mr de Genou son pere estoit Con-

feiller , est mort à Bourg en
Bresse sans laisser d'enfans de
D^e N. . . de Guichenon, veuve
en premieres noces de M^{re} N. . .
Jacob de la Cottiere; duquel
elle a eue des enfans, dont l'un
est Capitaine de Dragons &
l'autre d'Infanterie. M^{re} de
Genou est fille du fameux Che-
valier Guichenon qui s'est im-
mortalisé par sa belle His-
toire genealogique de la Mai-
son de Savoye , & par son His-
toire de Bresse & Bugey. Mr
de Genou, est un des plus sça-
vans hommes de ce temps.

Mr Salmon Fremont, Prieur

182 MERCURE

d'Ambleville à quatre lieues de Paris, est mort après une longue maladie dans le cours de laquelle il a donné de fréquentes marques de son dévouement aux ordres de Dieu. Cet Abbé estoit fort attaché à la Geometrie & aux matieres Philosophiques qui ont raport à la Physique. Il avoit fait de grandes découvertes sur les matieres magnetiques, & il avoit beaucoup travaillé sur l'Ayman. Il estoit même dans le dessein quand il est mort, de donner un Commentaire sur Claudion qui a aussi écrit sur

l'Aiman. Il estoit d'une ancienne famille originaire de Bourgogne ; il s'estoit distingué dans son estat par sa vertu & par son attachement aux fonctions de son Ministère. Son Prieuré a esté donné à Mr l'Abbé de Rochefort , parent du feu Pere la Chaise , par Mr le Cardinal de Bouillon , qui en est Patron comme Abbé de S. Martin de Pontoise.

Mr René de Ragareu , Maître des Requestes , est mort dans un âge assez avancé. Il avoit esté Conseiller au Parlement , avant que d'estre Maître des Requestes , &c.

184 MERCURE

s'est distingué dans l'exercice de ces deux Charges par son application aux fonctions de son Ministère , & par son zele dans la distribution de la Justice. Il estoit d'une famille connue depuis long temps dans le Parlement de Paris ; plusieurs de ses ancestres y ont parû avec éclat sur la fin du penultieme siecle & au commencement du dernier. Cestuy dont je vous apprens la mort laisse trois filles. L'aînée est mariée à M^{re} N... Quantin de Richebourg , Maistre des Requestes & qui est allié de Mr le Chancelier par la Mai-

son Dulaurent dont estoit le dernier Evêque de Belley ; la seconde a épousé Mr Foucaut, Maistre des Requestes , & cy-devant Avocat du Roy au Châtelet. Ce jeune Magistrat depuis quelques années a succédé à Mr son pere Conseiller d'Etat ordinaire , à l'Intendance de Caën. L'autre fille de Mr de Ragareu n'est pas encore mariée. Ce Magistrat estoit allié à Mr le Bret Premier President du Parlement d'Aix , & à Mr de Berulle Premier President de celuy de Grenoble.

Augst 1709.

Q

Dame Marie Robert épouse de M^{re} Claude Nicolas Morel ; Seigneur de Vindré ; Conseiller au grand Conseil. Cette Dame connue par sa piété & par son mérite personnel estoit sœur de Mr Robert Procureur du Roy au Châtelet & de Mr l'Abbé Robert Prevôt de l'Eglise Cathedrale de Nismes & Grand Vicaire de l'Evêque de ce nom ; elle estoit aussi tante de Mr Robert d'Estissac Président en la Chambre des Comptes, & elle estoit alliée à tout ce qu'il y a de plus considerable dans

le Parlement ; cette Dame étoit
 auffi fœur de Mr Robert , In-
 tendant de la Marine , & cy-
 devant employé pour les Affai-
 res du Roy dans les Isles de
 l'Amerique. Mr Morel de
 Vindré époux de la Dame
 dont je vous apprens la mort
 est proche parent de Mr l'Ab-
 bé Morel Chanoine de l'Eglise
 de Paris.

M^{re} N... de Castagnieres-
 Chateaucneuf Prieur de Saint
 Paul près de Geneve & cy-
 devant Chanoine de l'Eglise
 Cathedrale de Saint Pierre de
 Geneve , refugiée à Annecy.

Q ij

188 MERCURE

Il estoit frere de feu Mr de Castagnieres President au Senat de Savoye & de Mr de Chateaufneuf Conseiller au Parlement de Paris , & cy-devant Ambassadeur de France à la Porte , & en Portugal ou il arriva dans le temps que cette Couronne se déclara contre nous. Ils estoient tous fils de feu Mr de Castagnieres Senateur au Senat de Chambéry & de Dame N. . . . de Montour d'une des plus anciennes familles de Savoye , & petit fils du celebre Mr de Castagnieres President à la Chambre

des Comptes de Savoye & un des plus habiles hommes de son temps. Il fit bâtir une maison à Chambery qui est un tres bel édifice. Tous les Etrangers la vont voir & ils avoient qu'en ce genre on ne voit rien de si beau. Mr le President de Castagnieres frere aîné de celuy dont je vous aprens la mort, a laissé plusieurs enfans dont l'aîné est Jesuite, le second qui est à present le Chef de la famille & qui porte le titre de Comte, a épousé une Demoiselle des premieres Maisons de Savoye. Il a long-

190 MERCURE

temps porté les Armes avec distinction dans les Troupes de Mr le Duc de Savoye. Mr l'Abbé de Castagnieres- Chateauneuf, qui vient de mourir, avoit accompagné Mr de Chateauneuf son frere dans son Ambassade de Constantinople & il avoit fait connoistre dans quelques Commissions dont la Cour l'avoit chargé, qu'il estoit propre pour les Negotiations. Il quitta par une délicatesse de conscience, il y a quelques années, son Canoniat de Saint Pierre de Geneve, parce qu'il ne pou-

GALANT 191

voit y résider. Son Prieuré de Saint Paul dans le Diocèse de Genève a esté donné par le Pape à Mr l'Abbé de Leichraine.

Dame Blanche - Therese Marie Pinelli, noble Genoise, Comtesse Palatine, Princesse de Civita S. Angelo, & épouse de Mre Etienne Gentile noble Genoïs, Comte de Tagliolo, Envoyé Extraordinaire de la Serenissime Republique de Genes, près de Sa Majesté, est morte à Paris âgée de 34. ans, regrettée de tous ceux qui la connoissoient. C'estoit une des

192 MERCURE

plus belles Etrangères qu'on
eut vûes en cette grande Ville
depuis long-temps ; ses ma-
nières nobles & genereuses at-
tiroient chez elle des Compag-
nies tres-choisies. Cette Dame
dont la mort a causé par tout
de vifs regrets , estoit d'une des
premieres Maisons de la Repu-
blique ; les Pinelli y sont pres-
que aussi anciens que les Spi-
nola & les Doria , & ils y tien-
nent rang parmi la principale
Noblesse.

Dame Françoisse Fraguier ,
épouse de Mre Henry Feydeau
Chevalier Seigneur de Calan-
des ,

des, Conseiller du Roy en tous
ses Conseils, & President en la
Quatrième Chambre des En-
questes du Parlement, est mor-
te âgée de 52. ans, & regret-
tée de tous ceux qui la con-
noissoient à cause des quali-
tez personnelles qui la distin-
guoient. Elle estoit d'une
ancienne famille du Parle-
ment de Paris. Il y a encore
aujourd'huy un Conseiller du
même nom, qui est frere de
Mr l'Abbé Fraguier connu par
son merite, & qui est de l'Aca-
demie Françoisse & de celle des
Inscriptions. Me la Presidente

Aoust 1702. R

194 MERCURE

Feydeau laisse deux fils , tous deux Conseillers au Parlement. L'aîné a épousé une fille de Mr Croizet aussi President d'une des Chambres des Enquêtes ; & l'autre a épousé une fille de feu Mr de Montholon premier President de Rouen. Me la Presidente Feydeau a donné en mourant de grands temoignages de sa piété par les fondations & les legs pieux qu'elle a fait. Son amour pour les pauvres a aussi éclaté dans les derniers momens de sa vie, & elle leur a donné en mourant les mêmes temoignages de sa

tendresse qu'elle leur avoit souvent donné pendant sa vie.

Dame Françoise Cappe ,
veuve de Mre Matthieu Talon
President à Mortier au
Parlement de Mets. Cette
Dame est d'une ancienne famille
originaire de Normandie , & qui est établie à Paris
depuis longtemps. Elle a donné
des Officiers à toutes les
Cours Superieures de cette
grande Ville , & elle a fait des
alliances par lesquelles elle est
alliée aux meilleures Familles
de la Robbe. Me la Presidente
Talon joignoit aux avantages

R ij

196 **MERCURE**

qu'elle tiroit du costé de la naissance, ceux qu'une excellente éducation luy avoit procurez ; elle avoit une pieté exemplaire, des mœurs pures & sans reproche, une grande delicatesse de conscience, & une soumission aux ordres de Dieu dont elle a donné de grands témoignages dans les differens événemens de sa vie. Mr le President Talon son époux, estoit d'une famille qui a donné successivement trois Avocats généraux au Parlement de Paris, qui se sont tous trois distingués par leur éloquence & par

leur zele pour le service du Roy & de l'Etat, & le dernier est mort President à Mortier du même Parlement & dans une estime universelle.

Dame Madelaine de Vassan, veuve de feu M^{re} Henry de Bullion Chevalier Marquis de Courcy, Comte de Fontenay, & Conseiller de la grande Chambre ; elle estoit d'une ancienne Maison originaire de Berry, & alliée à celles de Vasse, Saint Georges., Beringhen, la Rochefoucault, & autres de ce rang. Cette Dame avoit eu de feu Mr de Bullion.

R iiij

198 MERCURE

Courcy , son Mary , Mr de Bullion Seigneur des mêmes lieux ; Conseiller au Parlement & Commissaire aux Requestes du Palais. Ce Magistrat qui a une grande réputation de probité dans le Parlement , a eu plusieurs enfans de M^e de Bullion sa femme & sœur de feuë Me de Muyn , dont je vous appris la mort il y a quelque temps. Il a une fille mariée à Mr le Maistre issu d'un premier President au Parlement de Paris. Celle dont je vous aprens aujourd'hui la mort a eu d'autres enfans qui

GALANT



se sont tous distinguez dans le monde par leur merite & par leur sage conduite, & elle est morte dans les mêmes sentimens où elle a toujours vécu; c'est à dire avec une grande soumission aux ordres de Dieu.

M^{re} Guichard Brillat Docteur de Sorbonne, & premier Aumônier de feu le S. A. S. Monsieur le Prince de Comy, est mort dans un âge assez avancé. Il estoit né dans le Valromey; il prit l'habit dans l'Ordre des Chartreux dans les premières années de sa vie; mais n'ayant pu supporter les

R. iiii

200 MERCURE

Constitutions de cette Ordre austere , il en sortit à la fin de son Noviciat , & il vint à Paris où s'estant mis dans le Seminaire de Saint Sulpice , il prit ses degres en Sorbonne , & il sortit quelques années après de ce Seminaire pour entrer chez Monsieur le Prince de Conty qui l'avoit choisi pour son Aumônier. Il a toujours esté attaché à ce Prince dont il n'avoit pas voulu quitter le service pour d'autres emplois. Cet Abbé avoit fait de grands biens à l'Eglise Paroissiale de Lochieu , lieu de sa naissance.

Après l'incendie qui la reduisit en cendres il y a quelques années , il y envoya quantité d'Ornemens & obtint une Mission qui procura de grands biens à cette Eglise. Après la mort de Monsieur le Prince de Conty , cet Abbé avoit formé le dessein de se retirer à Lochieu pour y instruire les petits enfans & pour leur apprendre la Doctrine Chrestienne , grand exemple d'humilité pour un Docteur de Sorbonne. Il a un frere Chartreux & Coadjuteur de la Chartreuse d'Arvieres en Valromey.

202 MERCURE

Dame Marie Foucault, fille aînée de feu Louis Foucault Comte du Daugnon, Maréchal de France, & veuve de Michel Marquis de Castelnau Gouverneur de Brest, & Maître de Camp d'un Regiment de Cavalerie, a laissé trois filles. Son époux estoit fils du Maréchal de Castelnau.

Je dois vous faire part d'une Ordonnance donnée le mois passé, & qui a esté mise en execution dès le 1^{er} jour de ce mois, comme vous verrez en lisant cette Ordonnance. Vous y verrez qu'on ne

peut trop louer les bontez du Roy, & la grande attention de ce Monarque pour tout ce qui peut faire plaisir & procurer du bien à ses Sujets, & même aux dépens de ses propres intérêts. Je vous l'ay déjà prouvé il y a quelques mois en vous faisant voir jusques à vingt-trois sacrifices de ses intérêts faits par Sa Majesté, à l'occasion de la calamité présente, à laquelle elle tâche à remédier par tous les moyens imaginables, quelques contraires qu'ils soient à ses intérêts. Voicy l'Ordonnance

204 MERCURE

dont je viens de vous parler,
& qui merite d'être luë avec
attention.

ORDONNANCE DU ROY,

*Donnée a Versailles le premier
Juillet 1709.*

SA MAJESTE' ayant re-
connu par tous les moyens dont
elle s'est servie pour procurer la
Paix de l'Europe , que quelque
desir qu'elle en ait , elle ne peut y
parvenir qu'en redoublant ses ef-
forts pour repousser ceux de ses

Ennemis & pour leur faire sentir les incommodités de la Guerre en troublant leur commerce , & augmentant les risques de leur navigation par le nombre des Vaisseaux que ses Sujets armeront en course. Elle a , pour les exciter à former ces entreprises , resolu de leur en faciliter les moyens , même à ses propres dépens , & en renonçant aux avantages qu'elle s'estoit réservée par les precedens Reglemens : & voulant expliquer ses intentions sur ce sujet. Sa Majesté a remis & remet à ceux auxquels elle a accordé & accordera ses Vaisseaux

206 MERCURE

pour les armer en course, le cinquième qu'elle s'estoit réservée sur les prises qu'ils feront sur les Ennemis, dont elle les a dechargez & decharge, à commencer du premier Aoust prochain; voulant qu'ils jouissent du provenu desdites prises en entier, pour ce qui la regarde, & sans aucune déduction pour raison du cinquième. Vent pareillement Sa Majesté, que lesdits Vaisseaux soient remis par les Intendans & Commissaires Ordonnateurs de la Marine, dans l'état auquel ils se trouveront; leur enjoignant d'en faciliter la Carène & l'armement, de même

que s'il s'agissoit de l'exécution de ses ordres , & même d'aider les Armateurs dans la levée des Matelots nécessaires pour en former les équipages , ainsi que s'ils devoient estre employez pour le service de Sa Majesté. A condition toutefois , qu'en cas que la levée se fasse par la voye des Commissaires & par authorité , les Armateurs seront tenus de payer aux Matelots le cinquième en sus de leur solde ordinaire sur les Vaisseaux de Sa Majesté , laquelle mande à Monsieur le Comte de Toulouse Amiral de France de tenir la main à l'exécution de la

208 MERCURE

presente Ordonnance, & enjoint
aux Officiers de l'Amirauté de la
faire enregistrer, publier & affi-
cher par tout où besoin sera. Fait
à Versailles le premier Juillet
1709. Signé, LOUIS. & plus
bas, PHELLYPEAUX.

POUR LE ROY,

Collationné à l'Original par nous
Conseiller Secretaire du Roy,
Maison Couronne de France
& de ses Finances.

MILLAIN.

Enregistrée a esté la presente

GALANT 209

*Ordonnance de Sa Majesté , és
Registres du Greffe de l'Amirauté
Generale de Guyenne , Table de
Marbre du Palais à Bordeaux :
Où , & ce requerant le Procureur
du Roy , pour estre publiée
& affichée par tout où besoin sera
afin que personne n'en ignore.
Fait à Bordeaux le 29^e Juillet
1709. Signé, NAVARRE, LAS-
COMBES & DEGIAC , Greffier.*

*Voicy la suite des nouvelles
de la Marine , qui vous
font toujours beaucoup de
plaisir , & par laquelle vous
apprendrez qu'on ne peut don-
Aoust 1709. S*

210 MERCURE

ner trop de louanges à la valeur , à la conduite , & à la prudence de tous nos Officiers de Mer qui font tous les jours parler d'eux avantageusement , & qui ont le bonheur de réussir presque dans toutes leurs entreprises.

Mr le Chevalier de Courferac Capitaine de Fregate legere , Commandant le Vaisseau du Roy le *Jason* , ayant pour Officiers :

M^{rs} de Joganville Capitaine de Brulot.

Du Houlay , Enseigne de Vaisseau.

GALANT 211

De Barrilly, autre Enseigne.

De Belle Île, *idem*.

Le Chevalier du Viguier ,
idem.

De Nogent-Suilly, Chef de
Brigade des Gardes de la Ma-
rine.

De l'Isle-Goulzhers, Briga-
dier des Gardes de la Marine.

De Heron, Garde de la Ma-
rine.

De Kerret, *idem*.

De Martonne, *idem*.

Estant à 20. lieues au Ouest
d'Ouessant, il rencontra deux
Vaisseaux qui firent route pour
venir le reconnoître; il fit por-

S ij

212 **MERCURE**

ter de pointe sur eux , & dans peu ils vinrent à la portée du canon ; c'estoient deux Corfaires Hollandois de 34. & de 38. canons ; il arriva dessus en faisant grand feu de canons & de mousqueterie , à quoy ils répondirent vivement ; mais cependant en forçant de voiles pour se sauver ; il leur tira deux cens trente coups de canon. Ces Navires ayant l'avantage de la voile sur luy s'éloignèrent ; de maniere qu'il cessa la chasse pour reprendre sa route après avoir eu cinq hommes tuez & plusieurs manœuvres

coupées. Il prit le lendemain un Vaisseau Anglois qui venoit de Lisbonne chargé d'Oranges & de Citrons.

Estant à 20. lieues du Cap de Finisterre il vit à la pointe du jour un Vaisseau qui venoit sur luy. Il observa la même manœuvre dont il s'estoit servi à l'égard des deux precedens. Il reconnut en peu de temps que c'estoit un Flessingois de trente canons qui prit chasse mettant tout dehors , mais il estoit trop tard ; ce Corsaire passa quatre pieces de canon à poupe pour se battre en

214 MERCURE

retraite. La vivacité avec laquelle le canon & la mousqueterie du Vaisseau le *Jason* fut servie , obligea ce Corsaire après une heure & demie de combat à se rendre. Mr de Courserac a eu en cette occasion cinq hommes tuez & six blesez.

La Fregate du Roy l'*Amazon* commandée par Mr de Courserac l'aîné , Lieutenant de Vaisseau , a pris une Fregate de seize canons , chargée de Moluë & de Sardines , & une Barque de peu de valeur.

La Barque longue de Calais

nommée la *Revanche*, a amené à Dunkerque une prise Angloise Pinque de 70. Tonneaux ayant deux Canons & point d'équipage, parce qu'il s'estoit sauvé avec sa Chaloupe à la coste d'Angleterre. Cette prise sortoit de Malgat allant aux Dunes chargée à cuillette de Sucre, Sirop, Suif Cuir, Epiceries, Lin & plusieurs autres Marchandises.

La Victoire Fregate du Roy a amené à Dunkerque une prise Françoise faite sur un Vaisseau Fleffingois qui l'avoit prise il y a cinq semaines ; c'est

216 **MERCURE**

une Barque longue de Dieppe de 60. Tonneaux ayant 6. Canons percée pour douze & onze hommes d'équipage , qui en avoit 26. quand le Flessingois la prit , qui venoit de la Rochelle & qui estoit chargée de sel.

Mr de la Moinerie Miniac , Commandant le Vaisseau du Roy le *Superbe* , estant à 25. lieues d'Ouessant , rencontra une Fregate de Flessingue de 30. Canons & de 200. hommes d'équipage nommée l'*Ouest Capel*. Il la joignit à deux heures après midy & l'obligea de

de se rendre après . qu'on se fut tiré de part & d'autre une volée de Canons.

En conduisant la prise il eut connoissance par la même latitude , de la Fregate le *Nep-
tune* , qui prit chasse de plus de trois lieues. Il la joignit à une portée de Canon ; mais le calme l'empêcha de l'approcher & cette Fregate se servant de 40. Rames comme une vraye Galere , il luy fut impossible de la pouvoir attaquer pendant quarante heures de chasse qu'il luy donna & le calme dura toujours , de sorte

Aoust 1709.

T

que perdant sa prise de vue, il quitta cette Fregate. Il y avoit sur l'*Ouest Capel*, deux rançons Françoises, une de quatre mille florins, & l'autre de 350. écus monnoye d'Hollande.

Mr Cochart, Commandant la Fregate du Roy la *Driade*, a pris & conduit au Havre une Fregate de Fleffingue, de 8. Canons qui alloit en Irlande.

La Fregate la *Sauvage*, Commandée par le Capitaine Jean Balmaison, de dix Canons, & quatre Pierriers a

amené à Calais sept rançons Hollandoises , qui montent ensemble à 16000.

La Barque *la Fortune*, Commandée par le Capitaine Pierre Livre y arriva le 28. Juillet avec sept rançons Angloises & Hollandoises.

Sebastien de la Bie, Capitaine de la Barque longue *la Mars*, y est arrivé. Il a une rançon de 80. livre sterlin qu'il a laissée à Nieuport.

Je vous parlay le mois passé de la tenuë des Etats de Dijon; mais sans vous en donner au-

Tij

220. MERCURE

cun détail ; parce que je n'avois pas eu le temps d'estre informé de tout ce qui s'y estoit passé ; c'est pourquoy j'ay cru en devoir faire un nouvel Article que vous trouverez tres-curieux, & rempli de faits singuliers à la gloire du grand Prince qui gouverne cette Province.

Les Etats du Duché de Bourgogne s'estant assemblez à Dijon le 8. Juillet dernier, ainsi que je vous l'ay déjà marqué sur l'avis qui fut donné à Mrs les Vicomte Maieur & Echevins

de Dijon, que Son Altesse Serenissime Monsieur le Duc Gouverneur de la Province, devoit arriver le 8. du même mois, ils crurent qu'il estoit de leur devoir de faire tous leurs efforts pour donner à S. A. S. de nouvelles preuves de leurs profonds respects & de leur dévoüement; dans cette vüe ils députèrent deux Echevins pour aller à Chanceaux éloigné de sept lieues de Dijon, afin de luy témoigner la joye que les Magistrats & les Habitans ressentoient de son heureuse arrivée dans la Province.

T iij

222 MERCURE

Mr Clopin Vicomte Maieur de la Ville de Dijon , avec les Echevins & les autres Officiers du Corps de Ville accompagnez de ceux de la Milice Bourgeoise , estant allez au devant de S. A. S. à une lieuë & demie de la Ville , ils eurent l'honneur de la saluer , & Mr le Vicomte Maieur luy fit à ce sujet un discours par lequel il exprima si bien les sentimens vifs & délicats , & le zele de ceux au nom desquels il parloit , qu'ils n'auroient pû desirer un plus fidele Interprete de leurs cœurs. Aussi S. A. S. y répondit elle

avec des termes qui marquerent également sa bonté & la satisfaction qu'elle en avoit.

En approchant de la Ville ce Prince eut de nouvelles marques du respectueux empressement & de la joye sincere que le peuple de Dijon ressentoit de le voir , puisqu'à plus de demie lieüe de la Ville le chemin estoit bordé de personnes de toute sorte de conditions , & il y entra au bruit du canon de la Ville & du Chasteau , son Carosse estant precedé de la Maréchaussée , & suivi de sa Compagnie des Gardes & des

T iiij

224 MERCURE

Carosses de plusieurs personnes d'une qualité distinguée qui estoient allées au devant de luy , ainssi que Mr Pinon Intendant de la Province qui alla au devant de ce Prince jusques au Val de Suzon , éloigné de trois lieuës & demie de Dijon.

La foule du Peuple qui estoit grande dans toutes les ruës par lesquelles ce Prince passa , sembla augmenter encore jusques au Logis du Roy (ancien Palais des Ducs de Bourgogne) où S. A. S. reçut quelque temps après son arrivée les respects & les complimens des Elûs gene-

raux des trois Ordres de la Province. Mr l'Evesque d'Auxerre porta la parole avec l'éloquence soutenue par la dignité & la politesse qui l'ont fait admirer lorsqu'il a parlé pour le Clergé de France.

Le lendemain 7. du même mois S. A. S. reçut les complimens de Mrs du Parlement, de la Chambre des Comptes, des Tresoriers de France, du Prefidial, & du Corps de Ville ; Tous ceux qui porterent la parole s'efforcèrent de marquer les respects & le zele de leur Compagnie pour ce Prince &

226 MERCURE

pour l'auguste Maison de Condé.

L'ouverture des Etats se fit le 8. auxquels S. A. S. presida.

Mr Bouchu premier President du Parlement, & Mr Pignon Intendant firent chacun un Discours, par lesquels ils exposèrent en différentes manieres, mais toujours avec beaucoup d'éloquence les besoins de l'Etat, & l'extrême attention qu'exigeoit aussi la misere à laquelle les peuples de la Province estoient réduits par les rigueurs extraordinaires du dernier hyver; ils inviterent les

trois Ordres des Etats à redoubler leurs efforts pour donner au Roy les secours dont Sa Majesté avoit besoin pour parvenir à la Paix, & ils les exciterent à prévenir par leur prévoyance les maux dont les peuples estoient menacez par les suites que la sterilité entraîne ordinairement avec elle; mais ils leur firent en même temps sentir qu'ils n'avoient point de voye plus seure pour faire agréer au Roy leur zele, & pour procurer un soulagement prompt & efficace à la misere publique, que de recourir à la

228 MERCURE

protection de S. A. S. dont ils avoient toujours ressenti les heureux effets.

Ce Prince eut la bonté de dire aux Etats que *bien qu'il fut persuadé de l'ardeur de leur zele pour le service du Roy, & pour la gloire de l'Etat, il les invitoit néanmoins de faire attention aux efforts que Sa Majesté estoit obligée de faire pour rendre inutiles ceux des Ennemis; & il les assura qu'il s'employeroit toujours avec plaisir au soulagement des peuples de la Province, qu'il continueroit de protéger autant qu'il luy seroit possible.*

Ensuite S. A. S. eut la bonté de communiquer aux Etats la Lettre du Roy par laquelle Sa Majesté a bien voulu informer ses Sujets des raisons qui les empêchoient de jouir du repos qu'il avoit voulu leur procurer par la Paix qu'il avoit offerte à ses ennemis.

La séance finit par un Discours fort étendu que fit Mr l'Evêque de Chalon Président du Clergé, dans lequel il proposa les remèdes qu'il croyoit les plus convenables pour apporter quelque soulagement aux peuples, & il sup-

230 MERCURE

plia S. A. S. au nom des Etats d'avoir la bonté d'y contribuer par sa puissante protection.

Dans les premières Delibérations que formerent les Etats, ils crurent ne pouvoir mieux marquer leur zele au Roy qu'en luy offrant par forme de Don gratuit la somme de neuf cens mille livres ; c'est à dire une somme aussi considerable que celle qu'ils ont offerte ; même dans les temps les plus heureux.

Mais l'on ne peut exprimer quel fut leur étonnement, lors-

que par le retour du Courrier que S. A. S. avoit envoyé à Sa Majesté pour la supplier d'agréer leurs offres, ils apprirent que sur les remontrances que ce Prince, vivement touché de l'état misérable où la rigueur de l'hiver avoit réduit les peuples, avoit eu la bonté de faire au Roy, il avoit obtenu de Sa Majesté la grace de leur remettre cent mille livres sur leurs offres.

Cette heureuse nouvelle que les besoins de l'Etat ne permettoient pas d'attendre, & un soulagement si inopiné

232 MERCURE

que les Peuples n'avoient point ressenty , depuis plus de trente ans , penetrerent les cœurs de la reconnoissance la plus vive & la plus respectueuse ; aussi les Etats firent ils une députation solennelle de chaque Ordre pour avoir l'honneur de faire leurs tres humbles remerciemens à S. A. S.

L'inclination genereuse avec laquelle ce Prince répand ses graces sur la Province ne s'est pas bornée à s'en déclarer le Protecteur , il a encore voulu estre le pere des Peuples en

excitant les Etats de pourvoir
à leur subsistance ; ce fut par
son inspiration qu'ils firent
un Decret le dix-huit de Juillet
par lequel , ils ordonnerent
que quelques personnes habi-
les & intelligentes se transpor-
teroient incessamment dans
la Ville de Marseille & dans
les Provinces d'Alsace , d'Au-
vergne , & de Bourbonnois ,
pour voir si l'on pourroit
tirer des Bleds de Barbarie ,
ou des autres Provinces , cy-
dessus nommées ou pour les
acheter & pour les conduire
en Bourgogne.

Augst 1709.

V

234 MERCURE

Un Decret si favorable au soulagement des Peuples leur fit redoubler leurs vœux pour la conservation & la prospérité de S. A. S. surtout lorsque l'on apprit qu'il estoit suivi d'une prompte execution par le départ de Mr l'Abbé de Saint Mauris, pour Marseille, & par celuy de Mr le Comte de Saint Christophe, pour l'Auvergne, & pour le Bourbonnois.

L'on peut dire à cette occasion, que la compassion de S. A. S. pour les pauvres avoit déjà beaucoup éclaté par les

aumônes confiderables. qu'elle leur avoit fait distribuer , & qu'elle a continué pendant tout son féjour à Dijon , tant par les mains de son Aumônier , que par les fommes dont elle leur a elle même tous les jours fait largesse quoyque la foule de ceux que fa charité , & fa liberalité attiroient tant de la Ville que de la Campagne , augmentaft de jour à autre à un point , qu'il n'y a que ceux qui connoiffent ce que foufrent les Peuples de Bourgogne , qui le puiffent concevoir.

Vij

236 MERCURE

Il est aisé de juger qu'un Prince si bien faisant attire infailliblement la veneration & l'amour des peuples qu'il gouverne ; mais il n'y a que l'admiration deûë aux qualités Heroïques de S. A. S. qui ait pu porter la Republique de Geneve à luy envoyer offrir ses hommages respectueux par trois des principaux Officiers de cet Etat.

L'Assemblée des Etats estant finie & S. A. S. ayant fixé son départ au douze du mois d'Aoust, elle receut la veille les compliments de tou-

tes les Compagnies qui avoient eu l'honneur de luy en faire à son arrivée, & ce Prince partit au bruit du Canon de la Ville & du Chasteau, après avoir donné avec autant de zèle que d'aplication tous les ordres necessaires pour mettre la Province en estat de ne rien apprehender des mouvemens que les Troupes de Monsieur le Duc de Savoye pouroient faire de cecosté là.

On doit remarquer que le concours de tous les Ordres de la Province n'a jamais esté si grand que cette année; mais.

238 MERCURE

s'ils n'ont jamais paru plus
empressés a donner des mar-
ques de leurs respects & de
leur zele à S. A. S. elle a bien
voulu aussi leur temoigner
combien ils luy estoient agrea-
bles , par l'affabilité & la bon-
té avec lesquelles elle a reçu
& écouté les personnes de
toutes fortes de conditions ,
qui ont imploré sa protection,
& sa justice , & même contre
ses propres interets ; par la
peine qu'elle a bien voulu pren-
dre de procurer la paix & la
réunion dans des familles dis-
tinguées qui estoient divisées

par des Procés considérables qu'elle a terminez, & enfin tant par la magnificence des repas qu'elle a fait l'honneur de donner à chacun des trois Ordres des Etats, que par les trois tables de plus de quarante couverts qu'elle a fait servir tous les jours soir & matin pendant trente - six jours qu'elle a demeuré à Dijon. Mais il est surprenant que ce Prince occupé d'une infinité d'affaires publiques & particulières, toutes chargées de difficultez épineuses, & presque impenetrables, à la décision desquelles il a bien

fin

240 MERCURE

voulu se donner avec une application infatigable par un travail assidu de huit à neuf heures chaque jour , ait pû se communiquer & paroître en public avec autant de sérénité & brillant des mêmes agrémens , que s'il n'esloit venu en Province que pour se prêter à la Société , & aux respectueux empressemens que les personnes du premier rang avoient de luy plaire ; c'est ce qu'ont admiré tous ceux qui ont eu l'honneur de le voir chez Mr le premier President du Parlement , chez Mr l'Intendant ;

tendant ; chez M^r le Comte de Saulou President à Mortier ; chez M^r l'Abbé de Fontenay Elû du Clergé , & chez M^r le Comte d'Epinaç Elû de la Noblesse , qui ont tous tenu table pendant le sejour de S. A. S. à Dijon , & qui les a souvent honorez de sa presence.

Beaucoup de personnes de consideration ont donné des marques de leur politesse & de leur magnificence par les tables qu'elles ont tenuës & qui ont esté remplies successivement par des Députez de tous les Ordres qui se sont trouvez

Aoust 1709.

X

à Dijon pendant la tenuë des
Etats.

Je vous ay parlé dans plusieurs de mes Lettres de la Machine que Mr du Guet à inventée en faveur de ceux qui ont l'oüye dure , & je ne vous repete point tout ce que je vous en ay dit. Cette Machine a eu un si heureux succès que l'Inventeur a merité d'en obtenir un Privilege du Roy , ce qui fait mieux son Eloge que tout ce que je vous en ay dit , & tout ce que je pourois vous en dire. Voicy ce que porte ce Privilege. Après le sti-

le ordinaire qui se trouve dans les premieres Lignes, & que tous les titres de Sa Majesté ont esté énoncez, on y lit ce qui suit :

*Nôtre bien amé Pierre Du-
guet nous ayant remontré, qu'il
auroit inventé une Machine qui
augmente le Son considerablement
& à proportion de son volume,
dont l'usage procure le moyen d'en-
tendre mieux & de plus loin qu'il
n'est possible à l'oreille la plus fine,
en l'appliquant sous la Perruque
& sous la Coëffure des femmes,
ou à des Sieges ; Nous aurions
fait examiner ladite Machine en*

X ij

244 MERCURE

nostre Academie des Sciences, où elle auroit esté jugée nouvelle, ingenieusement inventée & utile au Public; ainsi qu'il appert, par le Certificat de l'Academie cy-attaché sous le Contre-scel de nôtre Chancellerie: Sur quoy ledit sieur Duguet nous auroit tres-humblement supplié de luy accorder le Privilege de s'en servir, la faire vendre & debiter dans nôtre Royaume, à l'exclusion de tous autres pendant le temps qu'il nous plairoit, & voulant traiter favorablement ledit sieur Duguet en consideration de l'invention particuliere de ladite machine. A CES

CAUSES, Nous luy avons permis & octroyé, permettons & octroyons par ces Présentes signées de nostre main, de faire à l'exclusion de tous autres ladite Machine propre à entendre de plus loin qu'il n'est possible à l'oreille la plus fine, en l'appliquant sous la Perruque ou Coëffure des femmes, ou à des Sieges, & icelle vendre & distribuer dans toute l'étendue de nôtre Royaume, pendant le temps & espace de dix ans; faisant deffenses à tous autres d'en faire de semblables, ny de les contrefaire, vendre, ny debiter, à peine de trois mil livres d'amende, &c.

X iij

246 MERCURE

Ce Privilege a esté donné le dernier jour de May.

La Veuve de Jean-Baptiste Nolin, qui continuë toujors son commerce de Cartes, & de vendre les Ouvrages de feu son Mari, a fait achever par son fils, que le pere a élevé avec grand soin dans l'étude de la Geographie, la Carte de l'étendue de la jurisdiction de la Cour des Aides, par les ordres de Mr Bosc Procureur General de cette Cour, & sur les Memoires de Mr Baudrand son Substitut.

Elle a aussi mis au jour une

nouvelle Carte de la Flandre Françoise & d'une partie de l'Artois , intitulée , *Theatre de la Guerre* , dédiée à Mr le Maréchal de Villars ; Elle est entièrement de la composition de son fils , & il l'a dressée sur plusieurs desseins de Pays particuliers levez sur les lieux qu'il a trouvez parmi les memoires de son pere. Il s'est aussi servi d'une nouvelle Carte de Flandre gravée à Bruxelles , de même que de quelques memoires de Messieurs les Intendans. Elle est tres détaillée , & les Campemens des Armées y

X iiij

248 MERCURE

sont marquez.

La Veuve Nolin demeure sur le Quay de l'Horloge du Palais , à l'Enseigne de la Place des Victoires , vers le Pont neuf.

Le Roy donna il y a déjà quelque temps l'Abbaye de Maubuisson près de Pontoise , à Me de Chasteaumorant, Abbessé de Moncé. Cette Abbaye vacquoit par la mort de Madame la Princesse Palatine tante de Son Altesse Royale Madame , & de Son Altesse Serenissime Madame la Princesse. Me de Chasteaumorant

qui luy a succédé est de la Maison de Joubert , originaire de Limousin , & une des plus qualifiées de cette Province. Me de Chasteaumorant sa mere , est sœur de feu Mr le Maréchal de Tourville & de Me l'Abbesse de Panthémont où la nouvelle Abbessse a esté Religieuse. M^{rs} de Chasteaumorant dont l'un est Officier general de Marine ; l'autre , Colonel d'un Regiment de Cavalerie qui porte son nom , & qui sert en Savoye ; & un troisiéme à qui le Roy a donné successivement deux Abbayes , sont ses fr-

250 MERCURE

res, & se sont tous attirés les graces de Sa Majesté par leur merite & par leur exactitude à remplir les devoirs de leur état. Il est peu de familles en effet dans le Royaume qui ait produit tant d'honnestes gens & de personnes d'un merite si connu que celle de Joubert-Chasteaumorant.

L'Abbaye de Moncé qui vacquoit par la promotion de Me de Chasteaumorant à celle de Maubuisson, a esté donnée à Me de Montgomery Religieuse de l'Abbaye de Pantémont. Cette Dame dont le

merite est égal à la naissance ,
porte un nom qui est connu
en France il y a plusieurs siècles. Le Comte de Montgomery qui eut le malheur de rompre quelques lances contre le Roy Henry II dans le celebre Tournoi que ce Prince fit à l'ocasion du mariage de sa sœur avec le Duc de Savoye , estoit de cette Maison. Après le tragique événement de ce Combat où le Roy perdit la vie , ce Comte se retira en Angleterre , où une branche de l'illustre Maison de Montgomery a long-temps subsisté avec éclat.

252 MERCURE

Cette Maison a esté long-temps en France l'appuy & le sôûtien de la Religion Protestante , & les Chefs de cette Maison l'estoient aussi. M^e de Montgommery, à present Abbessé de Moncé a exercé avec applaudissement les premiers emplois de sa Communauté & Me de Tourville Abbessé de Pantemont avoit pour elle une considération tres-particuliere.

Je parleray le mois prochain des Benefices donnez par le Roy le 15. de mois.

Malgré les differens interests

qui divisent aujourd'huy les Nations de l'Europe ; il y a de certains liens que rien ne doit rompre, & le droit des gens doit toujours estre respecté par les hommes, au milieu des Guerres les plus allumées. Cette consideration m'oblige à avertir aujourd'huy, non seulement tous les François ; mais même tous les étrangers amis ou ennemis ; qu'il est parti de Paris environ le 17. du mois passé un insigne scelerat nommé Gasparini, connu dans le Lionnois, dans la Dombes, dans Paris & dans Versailles pour un des plus grands fripons que l'enfer ait jamais vo-

254 MERCURE

mi. Il a passé par Bruxelles sous le nom du Sieur Lambert , & il est arrivé à la Haye dans les premiers jours du present mois d'Aoust. Cest un infame qui ne se nourrit , que d'ordures , de trahisons , de libelles diffamatoires contre les Puissances les plus respectables , toûjours prest à vendre sa plume au premier coquin qui voudra l'employer. Convaincu & condamné par plusieurs Sentences pour crime que l'on n'ose nommer. S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Dombes , le fit chasser de sa Souveraineté , il y à quelques années. Depuis ce

temps-là sa vie n'a esté qu'un tissu continuel de friponneries, d'impostures & d'execrations. On invite toutes les Puissances à faire arrester s'il est possible, cette peste execrable à tous les gens de bien. C'est un homme d'une taille médiocre, assez large d'épaules, le visage quarré, noirault, assés haut en couleur, les yeux noirs, les sourcils épais; & au surplus si aisé à reconnoistre à son infame conduite qu'il ne peut estre longtemps en un lieu qu'on ne l'y reconnoisse en effet pour ce qu'il est. Si on le peut arrêter S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de

256 MERCURE

Dombes offre de faire les frais de sa conduite , pour le remettre à ses Juges naturels & luy faire subir les peines qu'il merite pour tant d'abominations.

Monseigneur le Dauphin & Messieurs les Princes ont esté prendre le divertissement de la Chasse à Ramboüillet , qui comme vous sçavez appartient à Monsieur le Comte de Toulouse , & ils y ont demeuré pendant quelques jours. La Chasse a presque fait toute leur occupation pendant leur séjour. Je ne vous dis rien de la maniere dont Monsieur le Com-

te a toujours reçu ces Princes , lors qu'ils luy ont fait l'honneur de l'aller voir dans cette delicieuse Maison , vous en ayant déjà parlé plusieurs fois. Monseigneur n'y avoit point mené les Officiers du Roy qui le servent ordinairement dans tous les lieux où ce Prince doit manger , ayant déjà remarqué plusieurs fois qu'il luy estoit inutile de les mener à Ramboüillet , où Monsieur le Comte fait servir des Tables depuis le matin jusqu'au soir afin qu'à quelques heures du jour qu'on y puisse

Aoust 1702:

Y

258 MERCURE

arriver, on y trouve toujours dequoy manger, & ce Prince invite si gracieusement tous ceux qui arrivent chez luy de se mettre à ses Tables, que Monseigneur ayant jugé que les siennes y estant inutiles, il ne les y devoit point faire venir.

Comme vous ignorez encore le Mariage de Mr le Chevalier de Montandre, & de Mlle de Jarnac, je crois devoir vous dire qu'il a esté célébré dès le mois de Juillet à Jarnac. Mr le Chevalier de Montandre est de l'illustre

Maison de la Rochefoucault ,
 & Cadet de Mr le Marquis de
 Montandre , Capitaine de
 Vaisseau , qui s'est fort distin-
 gué dans la Marine tant en
 Europe que dans l'Amerique.
 Ils sont tous deux Cadets de
 feu Mr le Comte de Montan-
 dre , qui fut tué à la Bataille
 de Luzarra , à la teste du Regi-
 ment Royal des Vaisseaux
 dont il estoit Colonel. Il
 estoit alors Brigadier , & sur
 le point d'estre fait Maréchal
 de Camp. Sa valeur & son
 esprit le faisoient generale-
 ment estimer , & Monsieur

Y ij

le Duc de Vendôme avoit pour luy une consideration toute particuliere. Mr. le Chevalier de Montandre s'appellera desormais *Comte de Jarnac* , pour perpetuer un si beau nom.

Il est Colonel , & Brigadier d'Infanterie , & depuis qu'il a passé des Galleres où il estoit Enseigne , au service de Terre, il a donné des marques d'une tres-grande valeur , & particulierement à Donawert où il se fit jour l'épée à la main à travers les ennemis , à Hochstet , & à Lessingue , ce qui luy

a fait meriter des loüanges de Sa Majesté ; & ce qui donne encore plus de relief à ses actions , est qu'elles ont toujours esté accompagnées de beaucoup de prudence & de conduite. Son mariage a esté signé & applaudi de toute la Cour. Aussi y trouve-t-on peu de personnes qui ne soient ou parens ou alliez de ces illustres époux. Mlle de Jarnac est jeune , grande , & belle. Elle est heritiere de la Maison de Jarnac-Chabot , dont il ne reste avec elle que Mr l'Abbé de Jarnac son oncle , Ecclesiasti-

262 MERCURE

que d'une pieté exemplaire ; & Mr le Duc de Rohan qui descend d'un cadet de cette Maison , & qui ayant épousé l'héritiere de la Maison de Rohan en a pris le nom. La Maison de Chabot est des plus illustres & des plus anciennes du Royaume. Elle a eu un Amiral, & un grand Ecuyer , dont le dernier eut une fille qui fut mariée à Mr le Duc d'Elbeuf.

Mr le Comte de Jarnac-Chabot , pere de la nouvelle épouse , estoit Lieutenant de Roy des Provinces de Xaintonge & d'Angoumois. Il avoit

épousé Mlle de Montbazon ,
de la Maison de Rohan , fille
de Mr le Duc de Montbazon
& d'Armande de Schomberg,
fille & sœur des Maréchaux de
Schomberg. Me la Comtesse
de Jarnac la mere est sœur de
Mr le Prince de Guemené. .

Les Maisons de la Roche-
foucault, & de Chabot, sont
si illustres ; je vous en ay si sou-
vent parlé , & tout ce qui les
regarde est si generalement
connu , que je ne vous en
apprendrois rien de nouveau si
je m'étendois plus au long sur
cet Article.

264 MERCURE

A l'égard des nouveaux époux dont je viens de vous faire le Portrait ; on peut dire qu'ils ont ensemble tout ce que l'on peut souhaiter dans deux personnes accomplies , & que la valeur , l'esprit , & les graces sont unies ensemble pour ne pas dire d'avantage.

Pendant que ces nouveaux époux jouissent des douceurs d'un Mariage si bien assorty , la calamité publique a fait faire la Chanson suivante ; mais comme on ne sent pas vivement les mal'heurs dont on ne parle qu'en chantant , & que
les



de ton

de ton

ma y

ue

que

GALANT 265

les-Chansons sont toujours
bien placées à la suite des
Mariages , je vous en envoie
une toute nouvelle,

AIR NOUVEAU.

Tout languit , tout gemit , Bac-
chus sous ton Empire ,

On y doute aujourd'huy de ton
pouvoir divin ;

Eh comment pourroit on y rire

Puisque l'on y manque de vin ?

L'Article qui suit ne vous
apprendra pas la mort de Mr le
Ragois , puisque vous la sçavez

Aoust 1709. Z

266 MERCURE

il y a déjà quelque temps ,
ainsi que le sujet de la pluspart
des Articles que je vous envoie
ordinairement , & touchant
lesquels en quelque temps que
je vous les envoie , comme
j'aprofondis la matiere , je vous
fais souvent part de quantité
de choses , ou quine sont pas
venuës à vostre connoissance ,
ou que vous avez apprises il y
a si long-temps , que je crois
vous faire plaisir de vous en
rafraichir la memoire.

Mre Benigne le Ragois , Sei-
gneur de Bretonvilliers , dont
je vais vous parler , estoit Pre-

sident de la Chambre des Comptes. Il estoit fils de Mre Benigne le Ragois , Seigneur de Bretonvilliers , Saint Dié , Villemonble , Avron , Noisy-le-secq, & autres lieux, President en la Chambre des Comptes de Paris , & de Claude Elisabeth Perrot de Fercourt , fille de Jean Perrot de Fercourt , & de Madeleine de Combault. Les freres & sœurs de celuy qui vient de mourir sont , Mr le Ragois de Bretonvilliers , Seigneur de S. Dié , Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de

Z ij

268 MERCURE

la Ville, Prevosté, & Vicomté de Paris, cy-devant Capitaine aux Gardes, & qui possède les belles Lettres; Angélique le Ragois de Bretonvilliers veuve d'Anne Louis Jules Malon de Bercy, Maître des Requestes, dont le fils aîné, aussi Maître des Requestes, a épousé Mlle Desmaretz; Madeleine le Ragois, de Bretonvilliers mariée à Louis Bechameil, Marquis de Nointel, Conseiller d'Etat; & Françoise le Ragois de Bretonvilliers, veuve d'Anne d'Hervart Maître des Requestes.

Mr le President de Bretonvilliers leur pere, avoit une sœur, Marie le Ragois qui avoit épousé Louis de Bailleul, Seigneur de Soisy & d'Etiolle sur Seine, Marquis de Chateau-Gontier, President à Mortier, dont est venu entr'autres enfans Nicolas Louis de Bailleul, Seigneur des mêmes lieux, & aussi President à Mortier.

Celuy qui fait le sujet de cet Article avoit beaucoup d'esprit; il estoit de l'Academie Royale d'Arles, & Me de Fercour sa Mere, est ASSO-

Z iij

270 MERCURE

ciée a celle des *Ricovrati* de Padouë. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner s'il se trouve beaucoup d'esprit dans cette famille.

Mr le Chevalier de Vertron, aussi de l'Academie d'Arles, & Associé à celle des *Ricovrati*, ancien amy du deffunt, avec lequel il a voyagé, & filleul de Me la Presidente de Bretonvilliers sa Mere, a fait l'Epitaphe qui suit, où il fait parfaitement bien connoître le caractère de feu Mr le President de Bretonvilliers.

Siste Viator, lege & luge.
Hic jacet Illustrissimus D. D.
Le Ragois de Bretonvillers,
Paternæ dignitatis heres, ac
probitatis æmulus;
In Camera computorum Præses,
Antehac in Senatu Senator;
Ingenio clarus,
Æquitatè clarior,
Virtute clarissimus:
Benignus
Nomine, Re, & Ore;
Etenim Benignus sapientiæ
spiritus docuit Iuvum
Rectè judicare,
Custodire Legem Justitiæ,
Z iiij

272 **MERCURE**

¶

*Secundum voluntatem Dei
ambulare.*

Uni conjugii totus ;

Toti familiae unus ;

Natus 11. April. Die 1653.

*Si merita spectes ; quia bene vixit,
diu vixit.*

Obiit Lutetiae Parisiorum 111.

Non. Jul. An. R. S. H.

M. DCC. IX.

Jam Deum Ora.

Vale ;

Ut moriens vivas ;

Vive ut mortuus ;

Hodie mihi ; cràs tibi.

La France vient de perdre un de ses ornemens dans la personne de Mre Chrestien de Lamoignon, ancien President à Mortier du Parlement, & honoraire de l'Academie Royale des Medailles & Inscriptions. Il estoit fils de Guillaume de Lamoignon, premier President du Parlement, & de Madeleine Potier, fille de Nicolas Potier Sieur d'Ocquerre, Secretaire d'Etat. Sa naissance, son érudition, & les grands Emplois par lesquels il a passé, fournissent une vaste carrière pour un bel Elo.

274 MERCURE

ge ; mais comme selon l'usage de cette Académie le Secretaire doit publiquement prononcer un Eloge de ceux qui meurent dans ce Corps , je remets à vous en parler lors qu'il aura prononcé cet Eloge , ainsi que de sa Maison. Je vous diray cependant que c'est à juste titre que cette Académie l'avoit choisi pour paroître à sa teste , puisqu'il est peu d'hommes qui ayent eu une plus parfaite connoissance des Medailles antiques , & qu'il avoit conservé du Cabinet de Mr le Premier President son pere ,

une suite tres belle de Medailles Romaines de grand Bronze. Voicy des Vers qui ont esté faits au sujet de cette mort par Mr Moreau de Mautour de la même Academie.

*Lamoignon ne vit plus. Ce nom
seul dans mon cœur,
Comprend tout son éloge & toute
ma douleur.*

*Pourroit-on exprimer ces nobles
caracteres,*

*De grandeur, d'équité, de vertu,
de douceur.*

*Qui dans ce Magistrat furent he-
reditaires,*

276 MERCURE

*Les Muses & Themis viennent
de perdre en luy*

Leur ornement & leur appuy.

*Toy, dont il a subi l'Arrest irre-
vocable,*

*Déesse aveugle, impitoyable,
Tu n'as point ménagé ses jours si
prétieux,*

*Mais si nous n'avons fait que d'i-
nuitiles vœux,*

*Sa memoire du moins, & son nom
respectable,*

*Malgré toy, passeront à nos der-
niers Neveux.*

*Me la Duchesse de Crequi
est aussi decedée ; & comme*

elle est morte d'apoplexie, on a appris sa mort presque aussi-tost que sa maladie. Elle estoit veuve de Charles Duc de Crequi, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur de Paris, & ci-devant Ambassadeur Extraordinaire à Rome & en Angleterre. Elle estoit de la Maison de S. Gelais, de Lusignan, de Lansac, & elle n'avoit eu qu'une fille qui avoit épousé feu Mr le Duc de la Trimouille. Je vous ay parlé il y a deux mois de sa Maison

& des dignitez dont elle a esté honorée , dans l'Article de la mort de Mr le Duc de la Trimoüille son gendre.

Quelques jours après la mort de Mr de Lamoignon, Mrs de l'Academie Royale des Inscriptions s'assemblerent pour faire choix d'un sujet qui püst remplir dignement le Poste d'honneur que ce Magistrat avoit dans cette Compagnie , & l'on trouva dans le Reverend Pere le Tellier, Confesseur du Roy , toutes les qualitez necessaires pour bien remplir cette Place. Comme il est un

des plus modestes hommes du monde, & que cette modestie n'est ignorée de personne, je crois que vous vous imaginez bien qu'il refusa long-temps de l'accepter; mais il en fut jugé d'autant plus capable que cette même modestie ayant esté cause qu'il n'estoit pas entré aussi-tost dans les premières Charges de son Ordre qu'il auroit fait s'il n'avoit pas toujours tâché d'éviter cet honneur, luy avoit laissé plus de temps pour s'appliquer à l'étude; de sorte que son sçavoir égale sa grande modestie & sa grande piété.

280 MERCURE

Mr Phelypeaux Intendant de Paris , estant devenu valedinaire , a prié le Roy de vouloir bien luy permettre de quitter ce grand Employ , & de nommer une personne qui pust le remplir. Rien ne luy pouvoit estre plus glorieux qu'une pareille demande , & il est plus rare de trouver des hommes renoncer d'eux-mêmes aux plus grands emplois lorsqu'ils sont accompagnez de tout ce qui les peut faire souhaiter , que d'en trouver qui les recherchent avec empressement. Ainsi cette démission ne peut

estre que fort glorieuse à Mr Phelypeaux.

Le Roy voyant qu'il continuoit de le prier de nommer une autre personne pour remplir cet Employ , & qu'il le souhaitoit veritablement , a nommé Mr Bignon Intendant des Finances. Je ne vous repeteray point ce que je vous en ay dit plusieurs fois , en vous parlant des Postes qu'il a glorieusement remplis , & quand vous le connoîtriez moins , le nom de Bignon vous doit suffire pour juger dequoy il est capable , puisque tous ceux de ce nom se sont

Aoust 1702.

A a

282 MERCURE

toûjours distinguez , & se distinguent encore tous les jours dans les Emplois qu'ils possèdent.

Sa Majesté en le nommant Intendant de Paris , luy a promis la premiere Place de Conseiller d'Etat qui vacqueroit , & qu'il auroit son rang du jour qu'il avoit eu l'Intendance des Finances.

Quant à cette place qu'il est obligé de quitter , en prenant celle d'Intendant de Paris, Mr de Bercy en a esté pourvû avec tous les agrémens imaginables. Il est aussi laborieux

qu'integre ; & comme il joint à ces grandes qualitez autant de capacité que d'affabilité, ceux qui auront besoin de luy se feront toujours un fort grand plaisir d'avoir affaire à un si honneste homme. Je n'ose vous en dire davantage, & je crains même de vous en avoir trop dit, quoyque je ne vous aye rien dit que de veritable.

Je vous envoie un Arrest qui continuera de vous faire connoistre la grande attention avec laquelle le Roy s'applique à chercher tout ce qui peut

A a ij

284 MERCURE

faire plaisir à ses sujets, & tout
ce qui les peut soulager.

ARREST DU CONSEIL

D'ETAT DU ROY.

Qui regle modement les
Droits d'Entrées en faveur
des Marchandises qui au-
ront esté prises en Mer.

Du 2. Juillet 1709.

Extrait des Registres du
Conseil d'Etat.

*Le Roy s'estant fait représenter
l'Arrest rendu en son Conseil le
24. Mars 1703. portant Regle-*

ment pour les Marchandises provenant des Prises qui se font en Mer, par lequel Reglement S. M. auroit accordé plusieurs avantages aux Armateurs, soit par les facilitez pour le transport & commerce des Marchandises, soit par les diminutions de Droits d'Entrée & de Sortie des mêmes Marchandises ; & Sa Majesté voulant de plus en plus favoriser la course & accorder de nouvelles graces à ceux qui voudront y prendre interest : Oüi le rapport du sieur Desmaretz Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur general des Finances. Le Roy

286 MERCURE

estant en. son Conseil , a ordonné
& ordonne que du nombre des
Marchandises de Prises contenues
dans l'Article 11. dudit Arrest
du 24. Mars 1703. qui ne pou-
voient estre consommées dans le
Royaume , ny adjudgées qu'à con-
dition d'estre renvoyées dans les
Pays étrangers , celles cy - après
pourront estre vendues & consom-
mées dans le Royaume , en payant
à toutes les Entrées des Droits por-
tez par le present Arrest.

L'Arrest explique ensuite ce
que payeront toutes les choses
qui y sont nommées , soit se-
lon leur quantité d'aunes , soit
selon la pesanteur.

E X T R A I T

**Des Prises amenées à Dun-
kerque.**

Du 27. Juillet.

*La Découverte , Corsaire de
Dunkerque y a envoyé une prise
Hollandoise Dogre de 60. ton-
neaux & 11. hommes d'équipage
venant de la Pesche , & allant à
Masselus chargé de Moluë salée
en Tonnes & d'un reste de Sel.*

Du 29.

Le Mercure , Corsaire de Ca-

288 MERCURE

lais , a amené à Dunkerque deux prises Hollandoises , toutes deux Dogres de 40. à 50. tonneaux & de 14. hommes d'équipage venant de la Pesche Ditland & allant à Masselus chargées de hareng salé en barils , & d'un reste de Sel.

Du 30.

Un Brigantin des Galeres nommé l'Heureuse , Capitaine Bernard , a amené à Dunkerque une prise Flessingoise , qui est un Brigantin desdites Galeres qui avoit cy-devant esté pris par les Flessingois , sous le Commandement du Capitaine Gordiniere, &
que

GALANT 289

que les mêmes Flessingois avoient armé pour la Course avec 36. hommes d'équipage.

Du 9. Aoust.

Le Corsaire de Dunkerque nommé la Découverte, a amené deux rançons Hollandoises pour 4000. livres argent de France ; et 28. à 30. tonnes d'hareng salé.

Du 10.

La même Découverte ayant fait une prise Hollandoise il y avoit huit jours, l'a voit égarée ; elle est entrée à Dunkerque aujourd'hui ; c'est un Dogre de 40. à 50. tonneaux ayans 16. hommes

Aoust 1709. B b

290 **MERCURE**

*d'équipage, venant de la Pêche,
& allant à Masselus, chargé de
260. tonneaux d'hareng salé en
Barils.*

Je vous envoie ce qui suit
de la même manière qu'il m'a
esté donné ; c'est à dire sans y
avoir rien changé , de crainte
d'en alterer le sens.

TRA D U C T I O N

**D'une Lettre du Roi d'Espagne,
imprimée à Madrid, & qui a
pour titre :**

C O P I E

**De la Lettre Circulaire que le
Roy nôtre Seigneur a bien
voulu écrire aux Villes, Cor-
tez, Prelats, Eglises, Reli-
gions & autres Personnes, à
qui S. M. écrit en certaines
occasions.**

L E R O Y,

**CONSEIL, JUSTICE, COM-
REGIDORS, NOBLES,
ECUYERS, OFFICIERS,
ET HOMMES DE BIEN DE
LA TRES-NOBLE ET PLUS
ENCORE FIDELLE VILLE**

Bb ij

DE BURGOS, CAPITALE
DE CASTILLE, MA CHAM-
BRE DE JUSTICE.

„ L'honneur & le zèle qu'ont
„ fait éclater de nouveau, dans
„ leur trouble & dans leur in-
„ dignation, mes dignes Espa-
„ gnols, à l'occasion des bruits
„ qu'a affecté de répandre par
„ tout la malignité artificieuse
„ de mes Ennemis, sur les pro-
„ grès & sur la conclusion pro-
„ chaine d'un Traité de Paix,
„ également injurieux à ma
„ Personne & à mes Royau-
„ mes, me portent à correspon-
„ dre avec affection à tous ces
„ dignes sentimens de mes Su-
„ jets, en leur témoignant
„ moy-mesme la juste recon-

noissance que m'inspire tout
ce qu'ont de noble & de
grand leur zele & leur in-
quietude, & en leur donnant
une connoissance suffisante,
de ce que j'en ay sçû, des pas
qu'on y a faits, & de l'état
où sont encore les choses.

Les premiers bruits qui
coururent d'une Paix gene-
rale & prochaine, purent
m'être d'abord d'un grand
sujet de consolation, par le
repos public que j'y pouvois
envilager; mais dès que j'ap-
pris qu'on s'efforçoit de con-
clure ce prétendu Traité sans
mon intervention, je decla-
ray assez à temps & en assez
bonne forme, qu'on ne pou-
voit valablement traiter de

Bb iij

294 MERCURE

„ rien , ny rien résoudre sur mes
 „ interests sans ma participa-
 „ tion , & sans que j'en eusse
 „ connoissance ; que je n'y con-
 „ sentirois jamais , & que loin
 „ d'acquiescer ou de me con-
 „ former à un Traité d'une pa-
 „ reille honte , & d'une telle
 „ ignominie pour Moy & pour
 „ ma nation Espagnole , je per-
 „ drois plutôt la vie à la teste
 „ du seul escadron d'Espagnols ,
 „ qui le dernier me resteroit .

„ Les avis cependant se con-
 „ firmoient de tous côtez , &
 „ tout me donnoit à entendre
 „ que ces Conférences se con-
 „ tinuoient à mon insceu . Je
 „ crus alors qu'il estoit temps
 „ de m'expliquer & de mani-
 „ fester ouvertement ma plus

ferme resolution ; & de tous
 les moyens les plus conve-
 nables à la rendre d'une no-
 torieté publique , Je pris ce-
 luy de choisir & de nommer
 des Plenipotentiaires , qui de
 ma part & en mon nom, pa-
 russent à ces Traitez , y con-
 courussent, y fissent voir clai-
 rement & de toutes les ma-
 nieres mes sentimens les plus
 interieurs , & ne laissassent
 plus douter , ny de ma dispo-
 sition à la Paix , ny de ma fer-
 meté à ne consentir à rien de
 ce qui sous un faux pretexte,
 ne seroit dans le fond, qu'une
 exclusion honteuse à ma di-
 gnité Royale & à ma nation
 Espagnole.

Ma plus grande attention

Bb iiij

296 MERCURE

„ dans le choix d'un premier
„ Plenipotentiaire fut de trou-
„ ver ensemble dans un de
„ mes plus grands Sujets, & de
„ reconnoître en luy toutes les
„ circonstances de la naissance,
„ de l'autorité, du zele, de la
„ prudence, des talens, & de
„ la reputation, & de luy voir
„ joindre dignement à un cre-
„ dit étably & reconnu, une ca-
„ pacité entière de se tirer avec
„ avantage d'une negociation
„ de cette importance, ainsi
„ que tout cela se voit claire-
„ ment reüni dans la digne
„ personne du Duc d'Albe.

„ Je le previns d'instructions
„ & d'ouvertures suffisantes,
„ pour luy donner lieu de pou-
„ voir raisonnablement, sans

blesser en rien la réputation
 & l'honneur de mes Royau-
 mes d'Espagne, satisfaire les
 Ennemis par des avantages,
 sur lesquels, quelque repu-
 gnance qu'il y eut du costé de
 la raison & de la convenance,
 il dût m'estre permis de me
 relâcher, par la triste situa-
 tion des affaires, par l'import-
 tance d'une Paix si utile & si
 nécessaire à l'Europe, & par
 l'obligation de procurer à
 mes Sujets le soulagement du
 poids dont la guerre les acca-
 ble, & des maux qu'elle leur
 fait souffrir.

Voilà quels estoient mes
 sentimens, & qu'elles avoient
 esté mes diligences lorsqu'on
 vit revenir de la Haye à Paris

298 MERCURE

„ le principal Ministre que le
„ Roy mon Ayeul avoit envoyé
„ pour exposer son veritable &
„ sincere desir, de voir la tran-
„ quillité rétablie en Europe, &
„ pour demêler au vray les pro-
„ jets des Ennemis. Et à la vûë
„ des prétentions d'emesurées,
„ sur lesquelles ils s'estoient
„ amplement expliquez, S. M.
„ T. C. regardant avec hor-
„ reur l'injustice & la hauteur
„ qu'elles contenoient, rompit
„ le fil de pareils Traitez, &
„ ordonna à ses Ministres de
„ sortir de la Haye, declarant
„ que toutes les Propositions &
„ toutes les offres qu'on y avoit
„ faites de sa part, qui ne lais-
„ soient pas d'estre bien consi-
„ derables, demeueroient enric-

GALANT



rement revoquez , sans
sur un tel fondement on ne
jamais prétendre de renou-
veller de pareilles Confe-
rences.

On n'hésita pas en Hollan-
de de rendre publics ces Ar-
ticles proposez par les Enne-
mis avec une animosité qui
n'a rien de grand. On les y a
imprimez en plusieurs lan-
gues. On y a oublié cette mo-
dération & cette modestie
qui sont d'ordinaire les ver-
tus des Republiquains, & que
les Hollandois affectent si
fort d'observer dans leurs
actions & dans leurs écrits.

Je leur passe tout ce qui ne
heurte pas immédiatement le
point d'honneur de ma Per-

300 MERCURE

„ sonne & de mes Royaumes. Je
„ ne touche icy que ce qui nous
„ offense directement Moy, &
„ inseparablement mes Royau-
„ mes. Les Anglois & les Hol-
„ landois oublient la recon-
„ noissance solemnelle & for-
„ melle qu'ils me firent par
„ leurs Lettres & par leurs Mi-
„ nistres, lorsque j'entray en
„ possession de toute la Monar-
„ chie, & que j'y succeday par
„ les droits incontestables qu'il
„ plût à Dieu d'introduire dans
„ mes Royales vaines; & ce ca-
„ ractere mesme de Roy qu'ils
„ ne me refusent pas dans leurs
„ Traitez d'alliance les plus
„ reservez entre eux, ils me le
„ disputent dans leurs Articles
„ imprimez.

Pour la totalité de la Monar-
 chie Espagnole, ils ne s'en sou-
 viennent que lorsqu'ils veu-
 lent que je l'abandonne tota-
 lement, & que j'en sorte, la
 laissant par rapport à moy en
 son entier; & cette union de
 tant d'Etats differens dont
 ils ont parlé si haut jusqu'icy,
 & qu'ils ont citée tant de fois,
 ils cherchent à la rompre
 presentement, & à la faveur
 de ce qu'ils ne veulent recon-
 noître pour estre de la Mai-
 son d'Autriche que les deux
 Princes qui en restent, ils en
 disposent, comme dans une
 Capitulation au profit du
 Duc de Savoye, du Portugal
 & de la Hollande, s'expli-
 quant non seulement sur ce

302 MERCURE

„ qui a déjà esté réglé entre
„ eux ; mais encore sur ce qu'ils
„ pourront regler dans la suite ;
„ & jusqu'aux Places conside-
„ rables & en assez grand nom-
„ bre qu'ils s'efforcent d'ob-
„ tenir du Roy mon Ayeul , les
„ Ennemis de concert entre-
„ eux , déclarent sans dissimu-
„ lation ny ménagement qu'el-
„ les resteront au pouvoir des
„ Hollandois sous le titre spe-
„ cieux de *Barriere*. On n'igno-
„ re pas que les meilleures por-
„ tions de l'Estat de Milan, sont
„ déjà sous la domination du
„ Duc de Savoye. Celles dont
„ ils sont déjà Maîtres en Flan-
„ dres , où dont ils esperent
„ encore de s'emparer , sont au
„ pouvoir de tous hors de ce-

luy seul qui sert de pretexte “
 à leur usurpation. Des par- “
 ties de l'Estremadure, de Cas- “
 tille, de Galice & des Indes, “
 sont affectées au Portugal, en- “
 core ignore-t-on toutes cel- “
 les qui y seront comprises; fi- “
 nalement, pour qu'il n'y ait “
 point d'Ennemis du nom Es- “
 pagnol & de la veritable Re- “
 ligion, qui n'ait sa part dans “
 la division generale qu'ils “
 pretendent faire de ma Mo- “
 narchie, il n'y manque plus “
 que quelque nouveau projet “
 de leur part en faveur des “
 Maures. Il paroît toutefois “
 que pour le present ils se con- “
 tenteront de leur avoir faci- “
 lité, au moyen d'une perfidie “
 la prise d'Oran, & d'avoir “

,, tant de fois exposé Ceuta au
 ,, mesme danger , en pressant
 ,, les Maures de redoubler leur
 ,, efforts , & en coupant le pas-
 ,, sage aux secours, qu'on y des-
 ,, tinoit. C'est de cette manie-
 ,, re que les Ennemis prouvent
 ,, la sincerité de leur empresse-
 ,, ment à faire passer en entier
 ,, ma Monarchie sous la domi-
 ,, nation de l'Archiduc.

,, Ils ne se dementent pas
 ,, dans cette generosité artifi-
 ,, cieuse ; ils pretendent que
 ,, tout ce qui n'est pas déjà of-
 ,, fert, ou qui ne le sera pas dans
 ,, la suite au Duc de Savoye ,
 ,, au Portugal ou à la Hollan-
 ,, de , doit demeurer en la pos-
 ,, session de la Maison d'Autri-
 ,, che. Ceux qui n'ignorent pas

quel est l'esprit de la Cour de «
 Vienne sur la Domination «
 de l'Italie, & la forme de «
 gouvernement qui presen- «
 tement s'observe dans le «
 Royaume de Naples & dans «
 la Duché de Milan, connoi- «
 tront sans peine qu'elles se- «
 roient dans tous ces Etats, «
 la representation & l'autori- «
 té du pauvre Souverain dont «
 ils prétendent sous des titres «
 pompeux limiter la puissan- «
 ce dans un recoin de l'Espa- «
 gne, limité de toutes parts. «
 Il n'est pas bien mal-aisé de «
 voir que le Roy des Romains «
 par la convenance du voisi- «
 nage de ses Etats, par le pre- «
 texte si usité des prétendus «
 droits sans bornes de l'Em- «

Augst 1709,

Cc

306 MERCURE

„ pire, & par son droit d'af-
„ nesse, en disant que dès que
„ ces differens Etats restent
„ dans la Maison d'Autriche,
„ on a suffisamment satisfait au
„ Traité, ne manqueroit pas
„ de réunir à ses propres Do-
„ maines, non seulement ceux
„ d'Italie, qu'il desole & qu'il
„ ruine absolument; mais en-
„ core tout ce que son ambi-
„ tion se figureroit luy estre
„ propre, ne laissant à ceux,
„ qui avec si peu de précau-
„ tion auroient pû esperer au-
„ tre chose, que le seul recours
„ d'une plainte infructueuse
„ d'avoir esté trompez.

„ Ils ne se sont pas contentez
„ de ces pretentions excessives,
„ ils sont allez jusqu'à propo-

fer, comme une supposition
fondamentale, que le Roy
mon ayeul seroit obligé d'u-
nir ses propres forces aux
leurs, pour me reduire les
armes à la main, après le ter-
me de deux mois, qui est
le temps qu'ils me donnoient
pour évacuer toute l'Espa-
gne, si je n'en voulois pas
sortir volontairement, à me
le faire executer à force ou-
verte. Imagination violente
& scandaleuse; mais l'uni-
que de leurs prétentions qui
laisse encore entrevoir en
eux quelque reste de connois-
sance & d'estime de ma con-
stance, & de la fidélité & de
la valeur de mes mébranla-
bles Espagnols. Les Enne-

Cc ij

„ mis reconnoissent donc par
„ là , que tout ce grand pou-
„ voir uny laissoit encore fort
„ douteuse cette sortie de mes
„ Etats , qu'ils tâchoient de
„ rendre si certaine.

„ C'est dequoy ils ne laissent
„ pas douter dans leurs Ecrits
„ posterieurs, imprimez en Hol-
„ lande, puisque pour preve-
„ nir en quelque maniere l'e-
„ xecration que doit inspirer
„ une proposition pareille à
„ tous ceux qui sont sensibles
„ à la justice, à l'honneur &
„ à l'humanité. Ils declarent
„ ouvertement que si on ne
„ parvient pas à me détrôner ,
„ comme on se le propose, il
„ leur reste à vaincre ce qu'a
„ de plus difficile la guerre

d'Espagne , ruineuse pour eux & inévitable.

Ces desseins pernicioeux & téméraires des Ennemis, qui en éloignant l'esperance de la Paix, introduisent la continuation d'une guerre plus cruelle; quoy qu'ils soient injurieux à ma personne & à mes Royaumes, & plus que suffisans pour nous faire redoubler nostre ardeur & nos efforts dans la necessité de continuer cette guerre, ne sont pas cependant le motif le plus vif de mon ressentiment; ce qui m'anime davantage, & qui doit nous enflâmer tous d'une sainte haine, est le prejudice manifeste de la Religion Catholique.

30 MERCURE

„ C'est-là l'objet principal des
„ Ennemis, & rien ne les en-
„ courage & ne les autorise
„ tant à suivre cette idée que
„ les dispositions & les facilité-
„ tez qu'ils y ont acquises par
„ les deux mariages du Roy
„ des Romains & de l'Archi-
„ duc son frere, avec deux
„ Princesses nées & élevées
„ dans le centre & dans le sein
„ de l'heresie ; alliances qui
„ dans le cours de cette guerre
„ leur ont procuré des avanta-
„ ges connus de tout le monde,
„ & qui meritent les larmes de
„ tous les gens de bien. C'est
„ de ces secours & de ces ap-
„ puis qu'ils ont reçu la volon-
„ té & le pouvoir de faire ce-
„ der nos saints & sacrez Au-

GALANT III

rels au culte des Protestans. Dans toutes les Places qu'ils parviennent à occuper en Flandre, ils y font retentir plutôt que les cris de joye de leurs succès, l'ostentation d'y voir des Temples destinez à l'exercice de leur fausse doctrine. La Predication en est toujours un des premiers & des principaux points des Preliminaires mesme, & des Capitulations, & ils en remettent artificieusement pour la suite de plus grandes extensions à la convention particuliere qui en sera faite avec l'Archiduc ; ils prevoyent bien & s'en assurent, que leur devant tout ce qu'il leur devra, il ne sera ny en état

312 MARCURE

„ ny en liberté de leur rien re-
„ fuser.

„ C'est le principal motif
„ qui me pousse & m'anime le
„ plus, à renouveler & à re-
„ doubler avec confiance le feu
„ de la guerre. Mes Sujets me
„ verront toujours dans les pe-
„ rils le premier à leur teste ,
„ dans la ferme esperance que
„ Dieu protegera ma justice
„ par sa grace, comme mes Su-
„ jets par leur valeur & par
„ leur assistance. Et quand mes
„ pechez seroient tels, qu'ils
„ me fussent un obstacle aux
„ Benedictions celestes, pour-
„ vû que je parviene aux
„ yeux de mes Espagnols à tein-
„ dre de la dernière goutte de
„ mon sang ce Pays qui m'est si
„ cher ,

cher, que les malheurs en fi-
 nissent avec mon chastiment,
 & que les Princes mes enfans
 qui sont nez entre les bras de
 tant de fidelles Sujets, par-
 viennent par leur moyen à la
 paisible & constante posses-
 sion du Trône, je cesseray de
 vivre, ravi d'avoir rompu les
 pointes les plus aiguës des
 traits de la Fortune enne-
 mie, pourvû que l'innocence
 & la jeunesse de mes enfans,
 qu'il a plû à Dieu d'accorder
 à ma Monarchie pour sa def-
 fense & pour sa consolation,
 jouissent des fruits & des
 douceurs d'une veritable
 Paix.

J'ay besoin pour tout cela,
 que cette fidelité de mes Su-

Augst 1709. Dd

314 MERCURE

„ jets si naturelle en eux & si
 „ accredité, y concoure & fas-
 „ se encore avec moy ses der-
 „ niers efforts ; qu'ils s'unissent
 „ les uns aux autres avec des
 „ sentimens de chrestiens &
 „ sinceres & avec une corres-
 „ pondance mutuelle entr'eux ;
 „ que nous ayons recours à
 „ Dieu & à la Sainte Vierge
 „ Protectrice reconnuë de ma
 „ Personne & de mes Royau-
 „ mes ; que nous renouvellions
 „ sans cesse la ferveur de nos
 „ vœux & de nos prieres ; que
 „ nous nous appliquions à ban-
 „ nir de nos ames tous les vices
 „ qui le plus souvent s'oppo-
 „ sent le plus à nostre repos &
 „ suspendent sur nous les bon-
 „ tez celestes. Et par ce moyen

nous combatrons , dans la
 même conformité d'esprit ,
 pour nostre honneur , pour
 nostre patrie , pour les droits
 du Ciel , dont le secours est
 réservé à la Divine Provi-
 dence , contre l'impiété de
 ceux qui s'attribuënt avec
 une temerité odieuse la li-
 berté & le pouvoir de diviser
 & de distribuer les Empires
 & de les transporter d'une
 Nation à d'autres. A ces fins ,
 &c. *Le Roy fait icy les deman-*
des convenables à l'estat des af-
fares.

MOY LE ROY.

A Madrid, cc 4. Juillet 1709.

D d ij

316 MERCURE

A peine cette pièce a-t-elle été rendue publique qu'elle s'est attirée de grands applaudissemens, & particulièrement en Espagne, où elle a paru d'abord, & j'ose même dire qu'elle a mérité des louanges secrètes de quelques uns des Alliez. Elle a fait renouveler l'amour & le zele des Espagnols pour leur legitime Souverain. Leurs cœurs se sont épanchez en parlant d'un Prince qui fait leurs delices ; leurs bourses se sont ouvertes, & les Armées ont paru sortir de terre pour sa deffense. Ils se

sont souvenus qu'il s'est exposé à tous les travaux , à toutes les fatigues & à tous les perils imaginables pour la gloire de la nation, & pour empêcher que les Etats n'en fussent démembrez; qu'il a exposé 20. fois son sang dans les occasions les plus dangereuses; qu'il s'est trouvé à la Bataille de Luzzarra , & qu'il n'a pas moins fait éclater sa valeur & son intrepidité en Catalogne qu'en Italie , s'étant trouvé au Siègè de Barcelone , où il n'a pas seulement animé les Troupes par sa presence ; mais aussi par ses actions. Ils se sont

D d iij

318. MERCURE

aussi souvenus qu'il n'a pas paru moins grand dans l'adversité que dans la prospérité , & sur tout lors qu'il a esté dépouillé de sa Capitale , ce qui fit croire dès-lors qu'il seroit toujours au-dessus des attaques de la Fortune , & qu'il en triompheroit , quelques rudes assauts qu'elle pust luy livrer. Aussi les Preliminaires de Paix proposez par les Alliez n'ont-ils point ébranlé son courage , & ils n'ont servi qu'à le faire paroistre inébranlable aux coups qu'ils ont voulu luy porter. Ce Monarque s'est resolu , connoissant la valeur & la fidelité

des Espagnols , & l'amour qu'ils ont pour luy , de combattre à leur teste , & de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour deffendre leur Monarchie qu'il tient du Ciel , de sa Naissance , & de ses fideles & zelez Sujets. Ils sont si persuadez de son amour pour eux , & de la resolution qu'il a prise de perir avec le dernier des Espagnols , si la Fortune l'abandonnoit entierement , que les levées se font avec un succès merveilleux , & que les fonds sont déjà si grands que le President des Finances qui

Dd iiij

320 **MERCURE**

tient en Espagne la place de Contrôleur General , a assuré qu'il trouveroit des fonds pour entretenir une Armée de cent mille hommes ; c'est un homme d'esprit incapable de se tromper , dont la pénétration est grande , & auquel on doit ajouter foy. Ainsi l'on doit juger du bon estat où se trouve l'Espagne , puisqu'outre toutes les Troupes qu'on y acheve de mettre sur pied , celles que le Roy y laisse feront de grandes & d'utiles diversions en sa faveur. On peut connoître par toutes ces cho-

ses qui sont réelles , & dont on a déjà commencé à voir des effets , que l'Espagne devient tous les jours de plus en plus en estat de faire trembler ceux qui ont proposé des Preliminaires de Paix qui luy sont si defavantageux , & qu'ils ont par là trouvé moyen de faire reprendre à cette grande Monarchie , de nouvelles forces & une nouvelle vigueur dont ils ont déjà ressenti les effets en plusieurs occasions , quoy que leurs Preliminaires ne viennent qu'à peine d'estre mis au jour.

322 MERCURE

L'avantage remporté sur eux par Don Miguel de Pons, Maréchal de Camp, dont le nom leur doit estre redoutable, en est une preuve incontestable, & la perte qu'ils ont faite dans le lieu où ce General les a coupez, est d'autant plus considerable, que ses Troupes n'ont point souffert, & qu'il n'a perdu personne, au lieu que dans une Bataille que les Espagnols auroient gagnée, & dans laquelle ils auroient perdu beaucoup de monde, ils n'auroient peut-estre pas fait un plus grand nombre de prisonniers.

D'un autre costé le Comte de Staremborg , qui commande les Troupes des Alliez , & qui s'estoit proposé d'avoir sa revanche , a vû échoüer son dessein par les justes mesures que les Troupes des deux Couronnes ont prises pour l'en empêcher ; en sorte qu'il n'a osé tenter son entreprise , & qu'il a esté obligé de se retirer honteusement , quoy qu'il eust assemblé un grand nombre de Troupes.

Mr le Duc de Noailles s'est aussi acquis beaucoup de gloire , & il a fait voir dequoy est

324 MERCURE

capable un General entreprenant & qui pense. Les Alliez croyoient n'en devoir rien apprehender, & ils estoient persuadez que la grande chaleur l'empêcheroit d'agir avant la Campagne d'Automne, & ils ne pensoient à rien moins qu'à voir tomber sur eux ce General avec des forces considerables. Voicy une Relation de ce qu'il a fait, & vous la trouverez si naturelle, qu'elle vous fera croire aisément que celuy qui l'a faite n'a pas grossi les objets; & cependant elle ne laissera pas de vous paroître tres-

avantageuse & très-glorieuse
pour Mr le Duc de Noailles.
Voicy ce qu'elle contient.

A Figuières le 7. Aoust.

*Après une longue & pénible
marche par le Col de Raqua-
sens, nous arrivâmes hier à sept
heures du matin à la vue d'icy,
avec les détachemens d'Infante-
rie & les Regimens de Fleche &
de Bourville Cavalerie, le reste
s'estant perdu dans les montagnes,
de maniere qu'une partie n'a pas
encore rejoint. Les Ennemis a-
voient quatre Troupes de Cava-*

326 MERCURE

lerie sur le bord de la Mougue, qui se retirèrent proche les Capucins. Lorsque nous fûmes près d'icy, la Garnison sortit & comptoit que la Cavalerie favoriseroit sa retraite en prenant le chemin de Navatte; mais ils avoient trop attendu. Mr le Duc de Noailles les suivit à toutes jambes avec le Regiment de Bourville, soutenu par celui de Fleche: on les joignit, & après deux charges de leur Cavalerie, & que l'Infanterie eut fait une décharge, elle mit armes bas. Nous n'avons eu qu'un Dragon tué, un blessé & deux Chevaux tués; les Ennemis ont eu une

cinquantaîne d'hommes tuez, dont plusieurs Officiers : le Colonel d'Infanterie n'y estoit pas, & le Lieutenant Colonel, le Major & vingt-cinq autres Capitaines : ou les Officiers sont prisonniers, avec environ cinq cens Soldats ou Cavaliers, dont il y en a quarante, fort blesez de coups de Sabre, que j'ay fait mettre à l'Hôpital. Si la Cavalerie avoit joint, comme elle le devoit, Mr le Duc auroit fait le plus beau coup du monde ; car il auroit enlevé ou tué ce qui estoit à leurs Camps de Castillon, de Bascara, & icy, sans qu'ils eussent pû l'éviter.

328 MERCURE

Un autre Relation porte, à la gloire de Mr le Duc de Noailles , qu'il avoit , pour mieux tromper les Ennemis, & les empêcher de découvrir son dessein , disposé plusieurs petits corps sur la Frontiere, & fait faire divers mouvemens aux Troupes qui devoient se trouver toutes en mesme-temps à un Rendez-vous marqué, de maniere que ce projet auroit réüssi si ces Troupes ne se fussent point égarées. La mesme Relation dit que ce General, pour mieux surprendre les Ennemis, n'avoit pas

voulu marcher par les chemins ordinaires, & qu'il en avoit choisi deux autres moins connus & moins frequentez; qu'il avoit laissé le meilleur chemin à la Cavalerie; qu'il estoit entré le soir dans l'autre à la tête de deux mille Grenadiers, pendant que le reste de l'Infanterie marchoit par la route ordinaire, avec l'Artillerie & les Bagages; qu'il arriva dans la Plaine à deux heures de nuit; mais que la plûpart de la Cavalerie s'estant égarée dans les Montagnes, il ne fut joint une heure avant le jour que par six Es-

Augst 1709.

E c

cadrons, commandez par Mrs de Fimarcon & de Peyzac, & que le retardement du reste de la Cavalerie l'ayant empêché de couper les autres Quartiers, il avoit resolu d'attaquer celui de Figuières, où estoit un Regiment de l'Electeur Palatin, qui estoit autrefois le Regiment des Gardes du Prince Louis de Bade, & un Regiment de 300 Cheveaux du mesme Electeur, qu'il avoit trouvez en sortant de Figuières, & que quoy que le terrain fût coupé, Mrs de Fimarcon & de Peyzac les avoient chargez avec tant

de vigueur, qu'ils les avoient mis bien tôt en desordre; & qu'ainfi après une mediocre resistance, ils avoient esté tuez ou pris avec leur Bagage, excepté un petit nombre de Cavaliers qui s'estoient sauvéz.

On doit remarquer que tous ces avantages ne sont que la suite de beaucoup d'autres qui les ont precedez, & qu'ils ont esté remportez dans un temps & dans un Pays où les Troupes demeurent ordinairement dans l'inaction, à cause des extrêmes chaleurs; & qu'avant tous ces avantages les Espa-

E e ij

gnols avoient gagné la Bataille de la Gudiña sur les Portugais, qui les a obligez, & les oblige encore tous les jours de crier *au secours* chez tous leurs Alliez, qui sont hors d'état de leur en donner d'aussi grands qu'il en auroient besoin, & dont, outre les maux qu'elle leur a déjà fait ressentir, ils en craignent tous les jours de plus grandes & de plus dangereuses suites, n'ayant point encore esté secourus, si ce n'est par la saison qui empêche les vainqueurs de poursuivre leur victoire. Cependant ils ne lais-

sent pas de remporter tous les jours quelques avantages sur leurs ennemis qui n'oseroient paroître, & auxquels on enleve souvent des Convois. Enfin si l'on examine la situation de l'Espagne, on trouvera qu'elle n'a jamais esté plus heureuse, plus victorieuse, & plus unie que dans le temps où l'on avoit conjuré sa perte; & que l'hommage rendu au Prince des Asturies, a servi de nouveau lien pour serrer encore plus qu'auparavant celui qui étoit déjà entre Sa Majesté Catholique & ses Peuples qui l'ai-

334 MERCURE

moient moins, à cause qu'il est leur legitime Souverain, que parce qu'avec toutes les qualitez d'un grand Roy, il a toutes celles d'un parfaitement honnête homme, à qui l'on n'a jamais trouvé aucun défaut tant en France qu'en Espagne. Ainsi l'on peut dire qu'avec l'amour de ses Peuples, leur valeur, la fidelité qu'ils luy ont jurée, & qu'ils luy conservent; les Dons que tous les Etats d'Espagne luy font tous les jours à l'envi, & les Tresors du Perou, il conservera entierement tous ses Royaumes, &

que s'il a perdu quelques Etats par des revolutions arrivées depuis peu ; ces sortes de Revolutions n'ont qu'un temps, & les Etats que les véritables Souverains perdent de la sorte, retournent tôt ou tard sous leur domination, & ce qui donne lieu de croire que ceux que ce Monarque a perdus retourneront sous sa domination, est le mortel chagrin qu'ils ont de se voir accablés de toutes manieres, & regardez comme des Esclaves que l'on craint de voir échapper de leurs chaînes ; mais qui tôt ou tard trouvent

336 MERCURE

le moyen de secouer le joug qu'on leur impose. Les mauvais traitemens qu'on leur fait, & l'épuisement dans lequel on les met, seront cause que s'ils retournent une fois sous la domination de leur véritable Maître, ils prendront si bien leurs mesures, qu'ils rompront celles des traîtres qui les sacrifient à leurs intérêts particuliers.

Comme la diversité est toujours agreable, je crois devoir interrompre les Articles de guerre pour ne vous en pas envoyer un si grand nombre de suite.

Le

GALANT 337

Le 25^e de ce mois, la feste de saint Louïs fut celebrée de la maniere qu'il a esté ordonné depuis quelques années. C'est à dire, de même que les festes solemnelles pendant lesquelles on ne peut rien vendre ny mesme rien crier dans les ruës.

Dés le matin du même jour Messieurs de l'Academie Francoise s'assemblerent dans la Chapelle du Louvre pour entendre la Messe qui fut celebrée par M^r l'Abbé Fleury l'un des Membres de ce Corps pendant laquelle on chanta un

Aoust 1709.

Ff

338 MERCURE

Moret en Musique, & le *Domine salvum fac Regem*. La Musique estoit de la composition de M^r du Bouffet.

La Messe étant finie, M^r l'Abbé Fournier fit le Panegyrique de saint Loüis, & fit un paralelle de plusieurs circonstances de la vie du Roy, dont il fit voir beaucoup de conformité avec les vertus, les actions & beaucoup de choses par lesquelles Dieu a éprouvé la constance du Roy, comme il avoit fait celle de S. Loüis. Je ne vous en dis pas davantage, parce que le mois est

trop avancé , & que je vous en parleray le mois prochain suivant ma coutume , ainsi que de ce qui se passa l'après-dînée à la distribution des Prix qui se donnent tous les deux ans.

L'Academie Royale des Medailles , & Inscriptions , fit chanter le même jour , dans l'Eglise des Prestres de l'Oratoire une Messe en Musique ; la Musique estoit du même Maître.

Le Panegyrique de Saint Loüis fut prononcé devant toute l'Academie , par M^r
Ff ij

340 MERCURE

L'Abbé Anselme dont la grande réputation est connue. Il fit aussi voir le rapport qui se trouvoit entre plusieurs choses qui ont signalé la piété de S. Louis, & celle du Roy, dont je vous parleray le mois prochain.

Le Jeudy suivant le Service so'ennel que S. A. S. Monsieur le Duc a fait faire pour le repos de l'ame de S. A. S. feu Monsieur le Prince, fut célébré dans l'Eglise de Nostre-Dame en presence du Parlement, & de tous les Corps de Justice. Comme cette Pompe

GALANT 341

funebre égale , & surpasse même peut-estre tout ce qui s'est jamais fait de plus beau en ce genre , vous jugez bien que j'ay besoin de beaucoup de temps pour en faire une exacte description , & qu'ainsi je ne puis vous l'envoyer que le mois prochain.

J'espere répondre aussi dans le même mois à ceux qui m'ont écrit touchant les Affaires de la Chine , l'importance & la délicatesse de cet Article demandant du temps pour y répondre.

On a joint à l'Oraison fune-
F f iij

342 MERCURE

bre de feuë S. A. S. Monsieur
le Prince de Conty, prononcée
par le Pere Massillon , & qui
se vend chez Raymond Ma-
zieres, ruë Saint Jacques, à la
Providence, la Representation
du Mausolée, & la décoration
de l'Eglise de Saint André des
Arcs , en deux grandes Plan-
ches gravées en Taille douce,
avec la Description & l'expli-
cation historique des ving-
deux Emblèmes qui faisoient
une partie de cette Décora-
tion.

Le mot de l'Enigme du mois
dernier estoit la *Lumiere*. Ceux

GALANT 343

qui l'ont trouvé sont ; M.
l'Abbé Guitton ; Gourdin , de
S. Cloud ; André Sommereau ;
de la Tannerie ; des Ormeaux ;
Gelac ; le Chevalier & son frere
Mr du B..... du Cloistre
S. ***. Tamiriste ; I. D. P.
Lyonnois , de la rue de la
Truandrie , ou le juste mécon-
tent de luy-même ; le Solitai-
re Desangloux , & son Amy
Darius ; l'Indolent , de la rue
S. Martin , & le Resident à Pa-
ris , pour les Belles de Rouen.
Mlles Charlotte Pichery , de
Salins ; Fanchon de Melise ;
Cardot ; de Leriach ; la jeune

344 MERCURE

Muse renaissante G. O ; la plus jeune des belles Dames de la rue des Bernardins ; les deux charmantes belles sœurs de Tonnerre ; la Belle aux deux noms , de la rue neuve * * * ; la charmante nièce de Mr Gourdin de S. Cloud , & le Moulin à paroles du même lieu.

Je vous envoie une Enigme nouvelle que vous ne trouverez pas hors de saison.

ENIGME.

*Je n'ay ni mains , ni pieds , ni
reste ;*

GALANT 345

*Je ne suis Volatile , Arbre , Pois-
son , ni Fleur ,*

*Et cependant j'ay de l'odeur ,
De l'humeur , de la chair , aussi
bien qu'une beste ;*

De l'écorce & de la couleur.

*Je suis du nombre des Reptiles ,
Et bien souvent j'impose aux
yeux des plus habiles.*

*On n'a pas lieu de craindre mon
venin ;*

*On me voit dans mon temps des
premiers au festin ;*

*Mais après tout , mon malheur est
extrême ,*

*Croiroit-on que celui qui m'ai-
me*

346 MERCURE

*Ne fait point de difficulté
Pour contenter sa volupté
De mettre contre moy par un sen-
sible outrage
Le fer & l'acier en usage.*

Je vous envoie une Chan-
son nouvelle dont voicy les
paroles.

AIR NOUVEAU.

*Bacchus n'estant plus à la mode
Croit-on que Venus
Quoy que Déesse fort commode
Ait le dessus ?*

Abus :

Sine Baccho , friget Venus.

GALANT 347

Il est temps de reprendre

j'ay
vous

finis-
i bat-
may,
nday
t fait
i Ca-
finai-
les de
es de

ipitu-

lation par laquelle il est permis
à la Garnison d'entrer dans la
Citadelle, & celle que la Ville



346 MERCURE

Ne fait point de difficulté

Po . . .

De m

Le

Je

son n

parole

AI

Bac

Ait le dessus :

Abus :

Sine Baccho , friget Venus.

GALANT 347

Il est temps de reprendre les Articles de guerre dont j'ay beaucoup de choses à vous dire.

Dans le temps que je finissois ma dernière Lettre, on battoit la chamade à Tournay, ainsi je ne vous en manday point la prise. Il ne s'est fait en cette occasion que les Capitulations qui se font ordinairement lors que les Villes de guerre sont accompagnées de Citadelles, sçavoir la Capitulation par laquelle il est permis à la Garnison d'entrer dans la Citadelle, & celle que la Ville

348 MERCURE

fait pour ce qui la regarde en son particulier. Ainsî je ne vous repeteray point des Articles qui se trouvent presque dans toutes les Capitulations , & qui regardent ordinairement la Religion que professent les Habitans , & les Reglemens de Police. Je suppose donc que vous sçavez toutes ces choses , & je ne me trompe pas , puisque je vous en ay déjà parlé en plusieurs occasions. Imaginez-vous donc que la Garnison de la Ville est entrée dans la Citadelle de Tournay , avec tout ce qu'elle a pû

y transporter avec elle de vivres & de munitions. Ainsi il me reste à vous parler du Siege de la Citadelle, & de l'état où il estoit lorsque celuy de la Ville a cessé, & il est tombé là-dessus de si bons Mémoires entre mes mains, que vous n'y devez pas ajouter moins de foy que si la verité même vous parloit.

Pendant la durée du Siege de la Ville, les Ennemis avoient ouvert leurs sappes par trois endroits pour venir aux Mines de la Citadelle, & ils avoient marché en rampes & non par

350. MERCURE

païs. Ils avoient esté à la teste de la Gallerie, qui est à la Capitale du Bastion Dauphin, où pendant 15. jours Mr de Megrigny leur donna sept Camoufflets, & dans le temps que la Ville a esté prise, ils n'avoient encore gagné que deux pieds sur ladite Gallerie. A l'égard des deux autres Sappes qui sont vis-à-vis les Angles flanquez des Tenaillons, qui sont à la gauche du même Bastion, Mr de Megrigny n'avoit encore pû découvrir leurs rameaux, quoy qu'il eût des Ecoutes sur tout le Poligone.

GALANT 351

Ils avoient fait courir le bruit dans leur Armée qu'ils le surprendroient par un endroit qu'il ne pouvoit s'imaginer, en quoy Mr de Megrigny assûroit qu'ils se trompoient, & qu'il en sçavoit autant qu'eux en fait de Contre-Mine.

Voilà ce que les Ennemis avoient fait contre la Citadelle pendant tout le temps que le Siege de la Ville avoit duré, & l'état dans lequel elle estoit lorsque Mr. de Surville entra avec toute la Garnison de la Ville. Vous pouvez juger que le Siege de cette Citadelle

352 MERCURE

estant aussi peu avancé que je viens de vous le marquer, les Ennemis n'avoient pas lieu de croire qu'elle se dût rendre peu de temps après la Ville, ce qui donna lieu aux Propositions que Mr de Ravignan vint faire de leur part à la Cour, qui estoient qu'ils demeureroient dans l'inaction devant cette Citadelle jusqu'au cinquième de Septembre, & que si elle n'estoit point secouruë en ce temps-là, elle se rendroit. Le Roy n'hésita point à faire sa réponse, & leur fit dire, sans avoir assemblé son Conseil,

qu'il accepteroit volontiers leur proposition, en étendant néanmoins le temps de la reddition de la Citadelle, pourvû que leur Armée, qui estoit séparée des Troupes qui en faisoient le Siege, demeurât aussi dans l'inaction. Ils n'accepterent pas cette proposition, quoyque fort juste, & ils ont continué depuis le Siege de cette Citadelle avec autant d'offertation & de confiance que leurs Troupes & leurs Mineurs ont fait voir de crainte, & en font voir encore tous les jours, tant ils apprehendent les Mi-

Aoust 1706,

Gg

354 MERCURE

nes & les Combats souterrains, dans les lieux que nos Troupes, & ceux qui ont toujours demeuré dans la Citadelle avec Mr de Megrigny, connoissent beaucoup mieux qu'eux.

Il me reste dans la suite de cette Relation à vous parler, tant du Siege de la Citadelle que de l'Armée des Ennemis qui n'est point occupée au Siege, à l'égard duquel il me sera difficile d'estre toujours bien informé de la verité, parce que l'on ne peut toujours sçavoir au vray ce qui se passe dans une Place assiegée; mais vous pou-

vez dès à present juger du passé par le grand nombre des Mines que les Alliez ont avoué dans leurs Nouvelles publiques, avoir fait sauter de leurs gens. Vous sçavez qu'ils diminuent infiniment leurs pertes, & qu'ils exagerent extraordinairement les nostres, & sur ce pied là vous pouvez facilement deviner la verité.

A l'égard des actions qui se sont passées en pleine Campagne, je vais vous en rendre un bon & fidele compte, sans exageration. Elle n'est pas ordinaire aux François lorsqu'il

Gg ij

356 **MERCURE**

s'agit de leurs avantages, leur coûtime estant de les diminuer toujours, & d'exagerer leurs pertes.

Je dois, avant que d'entrer dans le détail de routes les actions qui se sont passées, & du nombre desquelles il n'y en a eu qu'une à l'avantage des Alliez, & six ou sept dans lesquelles ils ont esté battus, vous donner une idée du Camp de Mr de Villars, qui vous fera connoître l'attention que ce Maréchal a eüe à bien camper son Armée, & à couvrir tous les Postes jusqu'ou les Ennemis

auroient pû penetrer. Vous le trouverez dans l'Extrait suivant d'une Lettre d'un des principaux Officiers de l'Armée.

Nôtre Armée s'étend depuis Bethune au d'ssus de Valenciennes ; c'est à-dire , à le bien expliquer que nous gardons par là les trois Rivieres , qui sont la Deule , la Scarpe , & l'Escaut que nous avons également devant nous , quoique les Ennemis soient Maîtres de saint Amant , & qu'ils y puissent passer la Scarpe & venir en plaine à nos lignes , que Mr

358 MERCURE

le Maréchal a fait tirer depuis Marchiennes , dont l'on a fait un poste , jusqu'à l'Escant à deux petites lieues de Valenciennes , entre Valenciennes & Bouchain ; de maniere qu'ils ne peuvent penetrer par là , qu'en forçant cette ligne , soutenue d'un avant fossé , & appuyée de l'inondation de l'Escant , qui va jusqu'à Valenciennes. La même inondation retourne depuis S. Sauve qui n'est qu'à demie lieue de Valenciennes , jusqu'à Condé , & presque depuis Condé jusqu'à saint Guillaïn où la Riviere du Ayne passe , & forme une autre inondation depuis saint

Guillain jusqu'à Mons ; de sorte que toutes ces communications paroissent impenetrables en conservant bien le poste de saint Saurve, où nous avons six Regimens, tant Cavalerie que Dragons. Nous sommes de même retranchez par des Marais depuis Marchiennes, jusqu'à Pont à Vandin, & nous occupons presentement le poste de Pont à Rache.

Jamais General n'a fait de Campement qui fust plus à sa gloire , ni couvert en même temps plus de Places ny gardé plus de Rivieres. Rien ne le prouve mieux que la situation

360 MERCURE

des Affaires présentes, les Ennemis n'ayant pû s'avancer depuis la prise de Tournay , & ayant presque tous les jours esté battus comme je vous feray voir en vous détaillant chaque action , & en vous marquant les jours qu'elles se sont faites.

A l'égard de l'unique , dans laquelle nous avons eu quelque desavantage , les Ennemis ont eu soin de la grossir à leur ordinaire , & de nous tuer beaucoup de gens qui se portent bien , puisque pour dire la chose comme elle s'est passée

l'éc veritablement , il n'y a point eu d'action ; mais seulement de la terreur panique qui avoit pris à quelques Soldats détachés de plusieurs Regimens qui se debanderent malgré les Officiers qui voulerent les retenir , & les Grenadiers qui firent ferme , & que l'on n'osa attaquer , ce qui favorisa la retraite de ces Troupes fugitives ; de sorte qu'à bien examiner l'affaire , on trouvera que les Ennemis ont seulement eu le bonheur d'échapper aux coups de nos Grenadiers qui les auroient

• *Novst 1709.* Hh

362 MERCURE

battus infailliblement , pour
peu que ceux qui ont pris la
fuite , sans bien scavoir pour
pourquoy, eussent fait de résis-
tance.

Je viens à l'Affaire de Mar-
chiennes , qui a fait échouer
le dessein des Ennemis , qui
avoient résolu de s'en rendre
Maistres , & qui regardoient
ce Poste comme une Conques-
te qui leur estoit assurée. Voi-
oy de quelle maniere le même
Officier dont vous venez de
voir l'Extrait d'une Lettre
parle de cette Affaire.

Les Ennemis voulurent ten-

ter le 8^e de ce mois de s'emparer
du poste de Marchiennes avec
6000. Grenadiers ; neuf batail-
lons & quelque Cavalerie. Mais
après s'estre rendus Maistres d'u-
ne coupure que l'on commençoit
sur la chaussée d'Orchies , où il
n'y avoit que 8. Soldats avec 50.
Travailleurs , ils reconnurent que
la chose estoit trop serieuse. Je
crois que l'on a obligation que
l'affaire ait échoué , au Comte
d'Angennes , Brigadier d'Infan-
terie qui y marcha avec toute sa
Brigade à la premiere nouvelle
qu'il eut que les Ennemis mar-
choient à Marchiennes , sans at-

Hh ij

364 MERCURE

rendre d'ordre. Il n'y avoit que 600. hommes dans ce Poste qui est fort grand ; mais la situation en est avantageuse estant dans un Marais. On n'y peut arriver que par trois chaussées. Ils avoient pris celle du milieu comme la plus aisée. Il paroist qu'ils n'avoient pas voulu commencer l'attaque que leur Canon ne fust venu à cause du grand front que nous leur oposions , au lieu qu'ils ne pouvoient venir que par un chemin de huit de front. La Brigade du Comte d'Angennes y arriva avec deux Regimens de Dragons avant que leur canon

III

fust arrivé, & sans doute que cela leur fit passer l'envie qu'ils avoient d'ataquer, car après avoir esté 24. heures ils se retirèrent. J'allay hier voir ce Poste, Je puis vous assurer que s'ils l'attaquoient en l'estat qu'il est presentement, ils y perdroient dix mille hommes avant d'estre à un petit Canal qui sert de fossé. La Brigade d'Infanterie, & les deux Regimens de Dragons y sont restez avec deux pieces de Canon.

D'autres Relations donnent de grandes louanges à Mr de Villars, touchant la délivrance de ce Poste pour laquelle il

H h iij

se donna de si grands mouvemens qu'il eut deux chevaux crevez sous luy. Elles portent aussi , qu'aussitost après son arrivée il monta au Clocher , d'où il examina les Ennemis avec une lunette d'aproche , & qu'ayant reconnu que les Postes les plus près des Ennemis estoient à demi portées du fusil , il avoit fait faire sur eux une décharge dont plusieurs avoient esté blesez , ce qui les avoit obligez à se retirer & à abandonner leurs fascines que nos Troupes enleverent , & dont elles se servirent pour fortifier ce Poste.

Je passe aux autres Actions, qui ne sont qu'une longue suite de perte pour les Ennemis.

Le 15 Mr le Comte de Broglio, & Mr le Prince Charles de Lorraine, firent un fourage à la vûe des Ennemis, & ils en aprocherent même assez près. Les Troupes qui escortoient les fourageurs furent ataquées par des détachemens de Cavalerie, & de Houffards, qui furent d'abord vivement repoussez ; mais comme ces détachemens estoient composez de Troupes délite, ils ne

H h iij

368. MERCURE

se rebuterent point, & ils
 chargerent nos Troupes juſqu'à trois fois, qui les firent
 repentir de leur opiniâtreté, & les repouſſerent avec tant de
 vigueur qu'il en couta aux En-
 nemis environ 400. hommes.
 Les Houffards qui s'avancerent
 le plus ſouffrirent d'avantage,
 & la pluſpart de ceux qui ne
 furent pas pris ou tuez furent
 écharpez. Mr le Prince de
 de Lambesc, quoyque fort
 jeune encore, qui ſe trouva
 ce fourage, en qualité de
 Colonel, y fit paroître toute
 la fermeté d'un homme qui ſe

seroit trouvé pendant toute sa vie dans les occasions les plus périlleuses. Le feu ne l'estonna point, & l'on eut beaucoup de peine à le faire revenir, & l'on remarqua même que quelques Ennemis tomberent sous ses coups. La maniere dont ce jeune Prince s'est distingué dans cette occasion, fait voir qu'il ne dementira point le sang dont il est né, & ayant esté rapporté au Roy S. M. en a felicité Mr le Comte de Brionne son Pere.

Mr le Maréchal de Villars, ne se contentant pas d'avoir

donné des ordres pour faire des fourages qui fussent avantageux, & dans lesquels on pût repousser vigoureusement les ennemis s'ils entreprenoiént de les interrompre, afin que les Troupes eussent non seulement l'avantage de remporter beaucoup de fourage; mais même de battre les ennemis, en ayant aussi donné à Mr le Comte d'Artagnan de les troubler dans les fourages qu'ils feroient, & de prendre de si justes mesures qu'il pût battre leurs Escortes, ainsi que celles de leurs Convois; ce

Comte ayant scû que les ennemis venoient fourager au deçà de la Doule, il détacha le 17. Mrs de Mortany & d'Arenberg, ci devant Colonel des Houffards, avec 500 chevaux & tous les Houffards, & Mr le Marquis de Seignelay, avec 600. Grenadiers qui se posta à Haubourdin près de Lille pour les soutenir. Quoy que les ennemis qui craignent toujours la vigilance de Mr de Villars qui prévoit à toutes choses, eussent pris la précaution de faire accompagner leurs fourageurs par un nombre considerable de Troupes d'élite, les

Troupes commandées par Mrs de Mortany & d'Arenberg, battirent les Escortes des ennemis, & les poussèrent jusqu'aux barrières de Lille. Les ennemis eurent 50. à 60. hommes tuez dans cette occasion, & nos Troupes ne voyant plus paroistre d'ennemis revinrent avec 40. prisonniers, quelques Officiers, & plus de deux cens chevaux.

On aprit par les lettres du 19. que la defertion continuoit parmi les ennemis, sur tout parmi les Allemans qui n'avoient point reçu d'argent depuis cinq mois.

Le même jour 19. les ennemis ayant fait un fourage, Mr d'Aremberg attaqua vivement 800. chevaux qui escortoient les fourageurs. Il en prit 300. il y eut beaucoup de Cavaliers tuez en cette occasion, & s'il avoit eu un assez grand nombre de valets, il auroit pu amener plus de 3000. chevaux de fourageurs.

Ce même jour, le Prince Eugene, Mylord Marlborough, & Mr le Comte d'Autvergne, estoient à l'Abbaye de Elines à une lieue & demie de Douay. Ils monterent sur la

374 MERCURE

grande Tour pour confiderer
notre Armée. Leur escorte
estoit de 6000. hommes, &
celle de Mr le Maréchal de Vil-
lars qui y avoit diné trois jours
auparavant, n'estoit que de
500. chevaux.

Le 20. on amena encore au
camp 45. prisonniers & 160.
chevaux, & l'on apprit que les
ennemis avoient jetté environ
2000. trousses de fourage. Il y
avoit au moins encore autant
de chevaux pris qui n'avoient
point paru, & qui avoient esté
detournez par les Cavaliers
qui les avoient gaignez sur les
ennemis.

Ce jour là Mr le Maréchal de Villars monta à cheval suivi de plusieurs Officiers généraux, & ils allerent visiter tous les postes qui sont depuis le Quartier general jusqu'à Bethune.

Le 23. ce Maréchal visita les Postes du costé de Condé, où il a fait faire un avant fossé que l'on perfectionnoit.

Les pertes d'un si grand nombre de chevaux que les ennemis ont faites dans tous ces fourages, sont cause que les chevaux sont à tres-grand marché dans nostre Camp, &

376 MERCURE

qu'ils sont devenus si rares dans leur Armée qu'ils ont esté obligez de mander en Allemagne qu'on leur envoyast des chevaux de remonte.

Je passe à un Article dont la lecture vous surprendra, & & vous causera même beaucoup d'étonnement. Il est du même Officier dont vous avez déjà lû une si belle peinture du Camp de Mr de Villars.

Comme l'attention de la plus grande partie de l'Europe est de sçavoir si après la prise de la Citadelle de Tournay les Alliez pourront pen-

trer en France, la description
que vous avez déjà lue du
Camp de Mr de Villars & celle
que vous allez lire pourront
donner lieu d'en juger à ceux
qui les liront avec application.

Au Camp de Sains le 26.

Outre les prodigieux Retrañ-
chemens que Mr le Maréchal de
Villars a fait faire, il n'a pas
moins fait travailler pour mettre
Valenciennes & Condé hors d'in-
sulte. L'inondation de Condé vient
jusques à une demi lieue de Va-
lenciennes & vis-à-vis de l'en-

Aoust 1702.

Ii

278 MERCURE

droit où elle manque on a fait une Digue qui traverse l'Escant, & qui en interrompt absolument le cours ; & on a fait une coupure au flanc droit de la rivière proche la Digue pour en faire répandre les eaux dans l'inondation quand on le voudra. Et comme il y eut que six heures pour l'exécution, on a retenu les eaux à Valenciennes pour ne pas tant charger les écluses de Condé, & on a formé par ce moyen une inondation au dessus de Valenciennes qui vint jusques à une demie lieue de Denain où est à droite de nos retranchemens. Cette inondation a

à peu près une portée de mousquet
de largeur. Le terrain est tout cou-
pé de fasses & il y a par tout
six pieds d'eau. Il y a un Camp
entre la teste de cette inondation
& Denain, pour estre averti en
cas que les ennemis voulussent pas-
ser à l'Escaut, s'y opposer & les
obliger d'y venir avec précaution
& lenteur, & par conséquent
donner le temps à nostre Armée d'y
arriver. J'oubliois de vous dire
une précaution que l'on a prise au-
dessous de Valenciennes ; c'est une
Redoute qu'on a fait faire au con-
fluent du petit & gros Escaut,
& deux autres Redoutes que l'on

380 MERCURE

à faites proche la Digue dont je vous ay parlé, dont l'une est proche de l'Escant, & l'autre est plus retirée dans les terres; mais le feu croise de l'une à l'autre, & elles sont jointes par un bon retranchement. C'est le seul endroit par où les ennemis pourroient passer l'Escant au dessous de Valenciennes, ce qui seroit fort hazardeux à eux. On ne le peut passer sans Pont, & l'on peut faire sauter tous les Ponts qu'on y fera en tâchant les eaux de Valenciennes, ce qui arrivant quand l'Armée seroit à moitié passée, la moitié qui seroit passée seroit en mauvaise situation. Vous

trouverez peut-estre qu'il y a bien loin depuis Cambrai proche de Barbume jusques à Valenciennes ; cela seroit vray si les ennemis n'avoient pas plus de difficultez que nous à faire ce chemin ; ils ont dans cette espace deux rivières à passer tres-marécageuses , la Deule & la Scarpe , ou il faut qu'ils aillent chercher loin les passages , & ils n'oseroient separer leur Armée à cause de la facilité que nous avons à rassembler nos Troupes , & par conséquent de tomber sur ce qui seroit le plus à nostre portée.

La Citadelle de Tournay est au même estat que les premiers

384 MERCURE

jours ; les ennemis n'avaient point. On leur fit sauter Mercredi quatre cens Anglois dans une Place - d'armes où ils vouloient mettre une Batterie. Ils travaillent beaucoup sous terre ; mais avec peu de profit.

Je viens à ce qui regarde la Citadelle, dont je vous ay déjà parlé dans le détail de tout ce que les Ennemis ont fait contre cette Forteresse pendant que le Siege de la Ville de Tournay a duré.

Les Ennemis crurent ne devoir employer à ce Siege que

30. Bataillons & 25. Escadrons ; mais les suites ont fait voir qu'ils se sont bien trompez, puisqu'ils ont esté obligez d'y renvoyer plusieurs Bataillons à diverses fois. On ne donne ordinairement des Relations exactes de ces sortes de Sieges, qu'après que les Places sont prises ou delivrées, & sur tout lorsqu'il s'agit plus de combats souterrains que d'autre chose, & qu'il ne se donne point de combats de main entre les Assiegeans & les Troupes de leurs Ennemis qui sont en Campagne. Ainsi, comme

384 MERCURE

on n'en peut ſçavoir des nouvelles que par les Affiegeans, & que les Affiegez n'en peuvent facilement donner, tout ce qui vient à noſtre connoiſſance doit eſtre ſuſpect. Ainſi, comme je vous l'ay déjà marqué, l'on n'en peut rien dire d'affuré; mais les faits conſtans dont on peut parler, ſont que les Ennemis avoient eux-mêmes que les Mines & les Forts leur ont fait ſauter beaucoup de monde, ce qui ſe prouve par les Troupes dont ils ont ſouvent eſté obligez d'augmenter celles du Siege; & par les

les Mineurs dont ils ont souvent esté contrainsts de faire venir de plusieurs endroits, ayant presque perdu tous ceux qui ont esté employez au Siege de cette Citadelle. Ce sont des faits constans, & des pertes certaines que les Ennemis avoient eux-mesmes dans leurs nouvelles publiques; mais à leur maniere ordinaire, c'est, à-dire, en diminuant beaucoup leur perte; & ce qui prouve qu'ils doivent en avoir fait de grandes depuis le premier jour du mois qu'ils avoient re-

Avust 1709.

Kk

386 MERCURE

commencé leurs attaques, jusqu'au 8. est qu'ils furent obligez d'en recommencer le 8. une autre nouvelle, ayant perdu beaucoup de monde à leurs autres attaques qui n'avoient point réussi. Ils ont avoué que le 4. au soir les Assiegez avoient fait une sortie, dans laquelle ils avoient perdu environ 50. hommes, & que le 5. au matin ils en avoient fait une autre avec un pareil succès; & quand ils ne diminueroient pas leur perte autant qu'ils font, c'est perdre beaucoup que de perdre tous les jours un nom-

bre considerable de Troupes.

Le 13. le Prince Eugene envoya de la grande Armée sept Bataillons aux Assiegeans, pour reparer les grandes pertes qu'ils avoient faites depuis le premier du mois.

On a aussi eu des Avis assurez que les Alliez. sçachant qu'il y avoit beaucoup de Minours à Turin, à cause que Monsieur de Savoye en avoit eu besoin pendant le Siege de cette Place, les plus grands efforts, tant du côté de ses Troupes que du côté des François s'estant faits sous terre, ils en avoient de-

K k ij

mandé 200. à Monsieur de Savoye qui les leur avoir envoyez ; mais que ces Mineurs avoient esté presque tous tuez ou étouffez ; & qu'enfin tous leurs Mineurs qui avoient pu échapper aux perils évidens qu'ils couroient tous les jours, avoient deserté, & qu'ils se cachotent dans les Maisons des Bourgeois, auxquels on avoit fait défense sous peine de deux mille florins d'amende de les recevoir. Ils ont aussi perdu beaucoup d'Ingenieurs.

Voicy l'Extrait d'une Lettre écrite de Valenciennes du

GALANET 1 319

18. par une personne qui rap-
porte ce qu'elle venoit d'ap-
prendre par une Lettre qu'elle
venoit de recevoir de la Com-
delle de Tournay.

De Valenciennes le 18. Aoust.

Les Ennemis n'ont jusqu'à
présent rien gagné sur la Com-
delle. Leur Canon ne peut battre
la muraille qui jusqu'au Canon
de l'endroit où il est posé. Ils in-
fent avancer leurs Batteries à
cause des Fourneaux qu'ils occu-
pent. Ils ont esté repoussés deux
fois dans l'attaque du Chemin

K k ij

390 MERCURE

conquiert par deux Sorties, qui leur ont fait perdre le 13. de ce mois plus de 400. hommes. On a aussi fait joier deux Mines pour à propos, qui leur ont fait perdre bien du monde.

Vous pouvez compter sur le contenu de cette Lettre, qui vient assurément de bonne main. Voiez ce que portent deux Extraits tirez de deux autres Lettres, dont la dernière a été écrite par les Ennemis mêmes.

Le Ennemis se logeront le 15.

GADANT 391

*dans l'Angle-droit de l'Attaque
 du General Loctum. Les Assiegez
 firent une Sortie où ils leur tue-
 rent beaucoup de monde, & peu
 d'heures après on fit joier un Four-
 neau, qui leur enterra plus de
 150. hommes, & renversa des
 Galions qu'ils dressaient pour se
 mieux couvrir.*

Autre Extrait.

*Les Lettres particulieres du
 15. portent que les redoutables
 Mines des Assiegez avoient obli-
 gé de reculer de plus de 40. pas
 les Attaques du General Loctum,*

392 MERCURE

Et qu'elles avoient déjà tué ou blessé, & mis tant de gens hors d'état de servir, qu'il avoit fallu y envoyer un nouveau détachement de l'Armée pour le remplacer; qu'à l'Attaque du General Scutembourg les Ouvrages ne s'y pouvoient pas avec moins de précaution & de crainte, quoy qu'on esperast d'y trouver moins de Fourneaux & de Mines à Esfuyer.

Les Lettres du 16. portent que les Ennemis avoient démonté une partie des Batteries qui défendent les Attaques;

mais que la Citadelle est tellement supérieure à tous les Ouvrages de dehors, qu'ils ne pourront faire de brèches suffisantes qu'après estre logez sur la Contrescarpe du grand Fossé.

Le 16. le Prince Eugene voyant les soldats rebutez à cause de la grande quantité que les fourneaux de la Citadelle enterroient, fit dire aux Payfans que ceux qui voudroient y aller travailler, auroient six Escalins par jour.

Scelon une Relation du 19. les Mines firent sauter ce jour-

394 MERCURE

la une partie de deux Bataillons ennemis, & ils n'avoient pas encore gagné un pouce de terre.

Une Relation des Ennemis porte que le 20. les Assiegeos firent renverser la muraille qui communique de la Citadelle à la porte de la Ville vers saint Martin, laquelle combla une sappe où un Capitaine, un Lieutenant, & 23. soldats avec cinq Mineurs du Regiment de Del Suspecte furent ensevelis.

A l'égard de ce qui se passa le 21. je ne vous en dis rien,

puisque vous devez avoir remarqué dans la Lettre où il est parlé de tout ce que M^r de Villars a fait faire pour empêcher les Ennemis d'approcher de Valenciennes, que les Assiegez avoient fait sauter ce jour là 400. Anglois, &c.

Le 23. les Assiegez, selon le rapport des Assiegeans mêmes, leur étouferent un Enseigne & dix hommes dans la dernière Galerie découverte à l'attaque du General Sculenburg; cet aveu vous doit faire juger du reste.

Le 24. les Assiegez firent

396 MERCURE

jouer trois Mines qui firent un
 effet assez considerable. Cepen-
 dant les Assiegeans, qui ne
 peuvent disconvenir, que ces
 trois Mines ont joué, disent
 qu'elles ne leur ont enlevé que
 trois hommes ; on ne peut en
 diminuer davantage l'effet, &
 il leur seroit mieux d'assurer
 que ces trois Mines ne firent
 aucun effet, que de dire qu'el-
 les n'ont enlevé que trois hom-
 mes, & si ces trois hommes
 estoient separez, ce ne seroit
 qu'un sur chacune, & l'on
 pourroit leur demander ce
 qu'ils alloient faire ainsi seuls,
 sur

sur les lieux où ils ont sauté.

Le mesme jour, selon les Relations ennemies, les Assiegez jetterent une bombe dans une de leur sappes, qui tua M^r de Benembourg, Aide-Major de Tranchée, avec un Sergent & un Caporal de del Suspeche, & trois soldats sappeurs. On peut les en croire, puisqu'ils le disent. Ils ne sont pas gens à diminuer leurs pertes, & vous pouvez sans risque de vous tromper y ajoûter quelque chose.

D'autres Lettres portent que les Assiegeans ayant dressé sur
Aoust. 1709. *LI*

398 MERCURE

L'Esplanade de la Citadelle une Batterie de Mortiers, elle avoit esté aussi tost renversée par le Canon de la Citadelle, & plusieurs Maisons de la Ville endommagées ; & que dans une sortie les Assiegeans ayant voulu poursuivre les Assiegez jusqu'aux Palissades, un fourneau qui joua après la retraite des nostres, avoit fait sauter en l'air un Bataillon de 700 hommes des Troupes d'Hanovre qui s'estoit fort avancé.

Voici une Lettre qui vous apprendra des nouvelles de ce qui s'est passé au Siege de la

GALANT



Citadelle la nuit du 24 qui doit vous paroître fort curieuse. Vous y trouverez aussi des faits qui regardent l'Armée des Ennemis.

A Douay, ce 26. Aoust 1709.

La nuit du 24. les Ennemis s'estant logez proche des Palissades de la Citadelle & ayant dressé une Batterie de Canon de douze pieces qui avoient tiré dès le 23. ils crurent estre en surêté, ayant fait une Place-d'Armes dans laquelle il y avoit environ 3000 hommes avec des Officiers conside-

L'ij

400 MERCURE

tablement dont une grande partie fut enlevée par le grand effet d'une de nos Mines. Depuis ce coup-là les Ennemis n'ont plus osé approcher ; ils ont fait mourir un de leurs Officiers & cassé deux autres pour avoir refusé de retourner à la Tranchée ; ils ont changé leur attaque , & ils ont recommencé à tirer cette nuit à deux heures du matin de deux Batteries de 16. pieces qui j'ay comptées pendant la décharge.

La Garnison de la Citadelle fit une sortie le 24. & emmena quarante-deux chevaux qu'on a fait tuer & saler ; on n'a point encore

touché aux viandes salées. La Garnison a trois jours de bon pour monter la garde ; les Hollandois n'ont pas encore gagné un poulce de terre devant la Citadelle ; ils ne sont pas prests de l'avoir. Les Generaux Ennemis ont envoyé tous les Bagages de l'Armée à Lille, & ont fait distribuer de la poudre & des balles à toute l'Armée ; on tient qu'ils ont quelque dessein. Je sçay parfaitement que les Ennemis se retranchent fortement depuis Tournay jusqu'à Lille, & qu'ils font faire des Lignes de contrevallation devant la Citadelle ; on ne sçait que penser.

Ll iij

402 MERCURE

On voit Mr le Maréchal dans un mouvement perpetuel, tantost du costé de Valenciennes ; tantost de celuy de Bethune, & il visite toujours les Postes luy-même, qui sont en tres-bon estat.

L'Armée a esté payée. Nous commençâmes hier à luy donner pour quatre jours de pain ; c'est un grand avantage pour les Soldats & pour nous ; ils recevront du pain rassis, & nous aurons le temps de le faire faire. Les Ennemis parurent hier à dix heures du matin à deux lieues d'icy au nombre de 10000. hommes. Comme nous avions un Parti de 3000.

chevaux pour aller à la découverte, nos Houssards découvrirent le grand nombre des Ennemis, & en ayant donné avis, on se retira en bon ordre sans que les Ennemis fissent aucun semblant de charger, quoy que les Houssards Impériaux & les nostres ne fussent éloignez que d'une bonne portée de mousquet les uns des autres. Mrs de Marlborough & le Prince Eugene, & quelques Officiers Généraux estoient à la teste de ces Troupes-là. Pour moy, je crois qu'ils n'osèrent donner, craignant une Embuscade; ils ne se trompoient pas, nous avions un Corps d'In-

404 MERCURE

fanterie au bord du Bois, qui les auroit bien reçûs.

J'oublois à vous dire que les Dragons de Parpaille & de Poireries, qui sont dans la Citadelle, ont tué & sallé tous leurs chevaux; ils ont pour cinq mois de toutes sortes de provisions; les Ennemis n'ont qu'à songer d'en faire une bonne de Mineurs; car autant qu'il en approche de nos Mines, autant de morts. Les Ennemis n'osent plus aller que sous terre où ils font travailler continuellement; mais nos Travailleurs ruinent tous leurs ouvrages. Mr de Surville les attend au cha-

*min couvert ; mais ils n'osent en-
re l'attaquer. Il compte de tenir
bien avant dans le mois de Sep-
tembre.*

Je puis vous assurer que
toutes les Lettres que je vous
envoye viennent de bon lieu,
& que les nouvelles dont je
vous parle , & dont je ne
vous envoye point les Lettres,
ne sont pas fondées sur des
simples *ouy dire* , & que je les
tiens toujours de personnes
dont la situation peut faire
croire qu'elles sont véritables ;
ce n'est pas qu'en fait de nou-

406 MERCURE

velles, on ne puisse estre quelques fois trompé, quelques précautions que l'on prenne pour en sçavoir la verité; mais indépendemment de toutes les nouvelles que nous recevons de nostre Armée, soit de la Citadelle même, à ne juger de ce qui se passe au Siege, que parce qu'en rapportent les nouvelles imprimées chez les Ennemis, elles en disent assez de quelque manière qu'ils les déguisent pour faire connoître que non seulement les Assiegez font tres souvent jouer des Mines qui leur enlèvent

ceux qui sont dessus ; mais même que les combats souterrains leur coûtent aussi du monde, ce qui arrivant souvent doit rendre leur perte considérable, & si elle n'estoit pas telle leurs Mineurs & leurs Soldats ne deserteroient pas en foule & ils n'auroient pas été obligez d'imposer deux mille florins d'amende à ceux qui les retireroient, & ce qui, plus que toutes choses, prouve la perte qu'ils font qui inspire de la terreur au reste de leurs Troupes, est l'exécution qu'ils ont fait faire non-seulement de

408 MERCURE

plusieurs de leurs Soldats ; mais aussi de quelques Officiers qui ont refusé de marcher aux attaques , ce qui prouve par des faits & non par des paroles , tout ce que leur coûte ce Siège , qui pour peu qu'il dure encore de temps affoiblira d'autant plus leur Armée , que les plus intrepides allant seuls à ces attaques , & à ces combats souterrains , leur Armée perdra tout ce qu'elle a de plus brave. Ce sont de ces pertes qu'il faut un grand nombre d'années pour bien réparer.

La Lettre qui suit vous divertira beaucoup.

Du Camp de Sains le Noble
le 29. Aoust.

La vigoureuse défense de la Citadelle de Tournay nous donne beaucoup de tranquillité & nous laissera selon les apparences encore du temps dans ce camp, puis qu'il est vray que les Ennemis n'ont encore aucun ouvrage, & qu'au contraire, les Assiegez ont fait deux fois reculer leur camp, & qu'ils tirent beaucoup de poudre en l'air, ne voyant pas les ouvrages qu'il battent. Ils ne s'attachent qu'à empêcher l'effet de nos Mines; mais sans aucun succès. Un indigne Bourgeois de Tournay promet à Mr d'Albermarle qu'il en
Aoust 1709. Mm

410 MERCURE

découvrirait une si on vouloit le faire Geollier des Prisons de la Ville, cela luy fut accordé, & il y conduisit trois cens hommes qui s'y logerent; mais un autre Mine fit sauter les trois cens hommes: un autre que l'on a fait jeter a renversé un côté du fossé entre la Ville & la Citadelle, où les Ennemis avoient fait roaler huit cens hommes dans le fossé contre la capitulation, qui ont esté écrasés, ce qui a rendu les Mineurs si rares chez eux, qu'il y a des affiches dans toutes les rues pour défendre aux Bourgeois de les retirer sur peine de la vie. L'on a si peu d'occupation que Mr de Surville a envoyé un tambour avec un Louis d'or à Mr d'Albermarle le prier de luy envoyer des Cartes pour jouer, n'ayant rien pour l'occuper. Il se fait souvent

de part & d'autre de ces jeux d'ap-
 prit. Mr le Prince Eugene luy en-
 voya dix-huit moutons & un veau.
 Je sçay ces particularitez par un
 Gentilhomme de Tournay qui en est
 sorty, & qui a son frere Capitaine
 dans la Citadelle, & qui voit tous
 ceux qui en sortent journellement;
 l'on s'occupe avec raison à faire faire
 icy l'exercice à la cavalerie : cela
 est tres-necessaire, parce que nous
 avons beaucoup de chevaux jeunes
 & de remonte. Le pain de muni-
 tion que vous sçavez estre de trois
 livres, ne vaut plus que cinq sols,
 en ayant valu dix, & j'espere que
 cela ira de mieux en mieux; ainsi
 j'aurai plus d'occasion de vous écrire.

Nous venons de faire un déta-
 chement de six de nos Chirurgiens
 pour aller à Tournay panser les

Mm ij

412 MERCURE

blessez que nous avions à la Citadelle, à qui on a bien voulu permettre d'aller dans la Ville; nous jugeons du peu de blessez par ce petit nombre de Chirurgiens.

Voicy ce que j'ay appris de l'Affaire de Mr le Comte du Bourg, qui est une des plus complectes qui se soit faite depuis plusieurs années, & qui est d'autant plus considerable, qu'on pourroit dire qu'un si grand avantage ne nous a rien couté. La Relation n'est pas venue aussi promptement qu'on l'attendoit, parce que Mr le Maréchal d'Harcourt n'avoit pas voulu dépêcher personne, ayant renvoyé celuy qui luy avoit esté envoyé, à Mr le Com-

re du Bourg , en luy mandant que puisque c'estoit luy qui avoit fait l'action , il estoit juste qu'il en rendit compte au Roy, & Mr du Bourg a dépêché à S. M. M^r Danizi Officier dans les Troupes que ce Comte commande , il a apporté à peu près le détail suivant.

Les Ennemis jetterent un pont de pontons de cuir à Neubourg pour y faire passer 13. Bataillons qu'ils avoient , & 23. Escadrons , allerent passer sur le Pont de Reinsfeld. M^r le Comte du Bourg n'avoit que cinq Bataillons , & un sixième qu'on ne comptoit presque pas , tant à cause de sa foiblesse que parce qu'il estoit nouveau. Se voyant inferieur , il écrivit au

Min iij -

414 MERCURE

Gouverneur d'Huningue , de faire monter toute sa Cavalerie à cheval , & de faire marcher son Infanterie ; de veiller à la garde de son Pont , & de marcher à celuy des Ennemis. Il reïtera cet ordre trois fois , le doutant bien que les Courriers feroient pris en chemin par les ennemis, ce qui ne manqua pas. Ils furent trompez par cet avis, & laisserent des Troupes à la garde de leur Pont, & celles qui estoient passées s'arrestèrent, s'imaginant devoir estre attaquées par ce corps de Troupes imaginaires. Mr du Bourg les joignit, & s'approchant d'eux à demi portée de fusil, ils mirent un genouïl en terre, & firent leurs décharges sur luy sans

qu'il permit qu'on tirast un coup. Mais sans leur donner le temps de se reconnoître, il les enfonça la Bayonnette au bout du fusil, & en tua 1700. sur la place. La Cavalerie débordant la tienne, il multiplia ses Escadrons en les diminuant, & chargea avec le même succès. Ils voulurent tumultueusement se sauver par leur Pont qui enfonça, & ils tombèrent dans le Rhin, dont on a retiré sept à huit cens chevaux, dont les cavaliers estoient noyez; il y a environ quatre mille prisonniers: on a pris quatre pieces de Canon qu'ils avoient fait passer tout leur bagage, qui estoit demeuré dans une Isle du Rhin où s'est trouvé la Cas-

416 MERCURE

fette du General Mercy, où il y avoit beaucoup de projets & d'intelligences.

Un Dragon après l'action montra 200. louis d'or & une Tabatiere d'or, qu'il dit estre celle du General Mercy, qu'il dit avoir tué. D'autres ne le disent que fort blessé, mais il n'est pas retourné avec ce qui s'est sauvé, puis qu'un Trompette de Fribourg l'est venu reclamer. Mr Danily dit qu'il arrive à toute heure quantité de leurs gens qui s'estoient dispersés, que nos partis retrouvent, ou que les payfans ramencent.

Il dit aussi qu'il y avoit entre autres deux Regimens de Cuirassiers, & que Mr d'Hanover étoit avec d'autres Troupes

à portée de soutenir celles qui estoient passées. Dans cette action qui nous a coûté environ deux cent hommes, nous n'avons perdu d'Officiers de considération que Mr de Saint Aulair. Voilà Monsieur, tout ce que j'ay pu apprendre de l'action; on pretend que le peu de cavalerie qui s'est sauvée a passé sur le glais de la Ville de Basle. Un de nos Cavaliers qui avoit esté pris, & qui s'est échappé, dit qu'il ne restoit pas en tout deux cent cinquante hommes.

A l'égard des affaires du Dauphiné, les Alliez sont aussi avancez que le premier jour qu'ils sont entrez en Campagne, si ce n'est qu'ils sont maîtres de

418 MERCURE

Conflans que Mr le Marquis de Thoüy avoit ordre d'abandonner, & qu'il leur disputa pendant quelque temps, parce qu'il se sentoit aussi fort qu'eux. Aussi ce Poste leur coûta-t-il autant de monde qu'à luy.

Je ne vous dis rien de leurs marches & de leurs contre-marches, ainsi que des divers mouvemens qu'ils ont faits pour obliger Mr de Berwick de prendre le change en découvrant Briançon ; mais ce General ne s'estant point déposé, leur a fait perdre toute leur Campagne, & supposé qu'ils ne se soient pas à present retirez, parce que dès le commencement de Septembre les Montagnes ne sont plus praticables à cause des

neiges, ils n'auront tout au plus
pû faire que quelques courses
& s'en retourner après avoir
tiré quelques contributions.

Vous sçavez que les Troupes
des deux Couronnes, comman-
dées par Mr le Duc de Noail-
les, & par Mr le Comte d'Agui-
lar remportent tous les jours
de nouveaux avantages, & que
Mr le Marquis de Bay est sur le
point de commencer la Cam-
pagné d'Automne en Portugal,
& que les Portugais n'ont point
reçu les Troupes que les Al-
liez leur promettaient depuis la
perte de la Bataille de la Gu-
diña.

Vous devez ajouter aux deux
Articles de Prises faites par nos
Armateurs, qui sont dans ma

420 MERCURE

Lettre, les deux Prises suivantes.

Le Capitaine Jean Bachelier qui commandoit *la surprenante*, de six canons & de 42. hommes d'équipages, est arrivé le 18. à Calais, avec 7000. liv. de rançons Angloises, qu'il a faites à la Côte d'Angleterre; il n'a point amené les Oltages, parce qu'ils ont payé comptant.

Mr de la Moinerie Miniac, Commandant le Vaisseau du Roy *le Superbe*, est arrivé à Brest le 20. & il a amené deux Bastimens Anglois, l'un de 170. & l'autre de 100. tonneaux, venant d'Antigues, Isle de l'Amérique, chargez de Sucre, de Cotton, & de Gingenbre, qu'il prit le 14. de ce mois par la latitude

GALANT 421

latitude de 51. degrez 20. lieuës
au Oüest des Blasques ; à la
Côte d'Irlande.

Vous devez ajoûter aussi à la
Liste que je vous ay envoyée
de ceux qui ont donné leur
Vaisselle d'argent au Roy.

Mr Voisin, Secretaire d'E-
tat du Departement de la
Guerre.

Mr de Sourches, Grand Pre-
vost de France.

Je suis, Madame, vostre, &c.

A V I S.

Le Mercure de Septembre se
distribuera le troisiéme d'Octo-
bre.

Aoust 1709.



TABLE.

PRelude , dans lequel on voit
l'estime que le Roy de Maroc
fait du Roy 5

Lettre , par laquelle on pretend fai-
re connoistre que le Duc de Modè-
ne n'a aucun droit sur Comacchio

24
Détail tres - curieux , par lequel
on fait connoistre tous les degrez
par lesquels il faut passer pour
estre reçu Docteur de Sorbonne ,
tous les travaux qu'il faut essayer.
& quantité d'autres choses dignes
d'attention qui instruisent &
divertissent tout ensemble , & qui
font connoistre combien il en coûte

T A B L E.

<i>pour estre Docteur de Sorbonne §</i>	
<i>Premier Article des Morts , conte-</i>	
<i>nant beaucoup de faits historiques</i>	88
<i>Ceremonie extraordinaire , & qui</i>	
<i>surprendra le Lecteur , de tout ce</i>	
<i>qui se fait tous les ans à Aix</i>	
<i>en Provence , à la Placette de</i>	
<i>la Feste-Dieu ,</i>	107
<i>Sacre de sept Religieuses en même</i>	
<i>temps ; qui ne se fait que dans</i>	
<i>les Monasteres de filles de l'Or-</i>	
<i>dre des Charmes ,</i>	124
<i>Oraison funebre de Dame Marie</i>	
<i>Françoise de Lexay de Lusignan,</i>	
<i>prononcée par Mr l'Abbé Maboul</i>	
<i>Vicaire general de Poitiers ,</i>	
<i>& nommé par le Roy à l'Evêché</i>	
<i>d'Alat ,</i>	131
<i>Epigrame contre les Athées ,</i>	141
<i>Article de Morts Etrangers ,</i>	144

TABLE.

<i>Raisons qui ont porté le Roy d'Es-</i> <i>pagne à nommer Mr le Marquis</i> <i>de Crevecoeur , & Mr de Gri-</i> <i>maldi , Chevaliers de la Toison</i> <i>d'or ,</i>	167
<i>Observations Anatomiques faites</i> <i>dans la nouvelle Ecole établie à</i> <i>Pont-à-Mousson , par Monsieur</i> <i>le Duc de Lorraine ,</i>	172
<i>Mr l'Evêque de Belley se distingue</i> <i>par son zele & par ses Aumônes</i>	178
<i>Second Article des personnes mortes</i> <i>en France ,</i>	180
<i>Ordonnance du Roy , par laquelle</i> <i>S. M. remet aux Armateurs , le</i> <i>cinquième qui luy appartenoit sur</i> <i>toutes les prises ,</i>	201
<i>Prises faites par nos Armateurs ,</i>	209
<i>Détail de ce qui s'est passé</i>	

T A B L E.

Dijon pendant la tenue des Etats de Bourgogne ,	219
Privilege du Roy acordé à Mr du Guet en consideration de la Ma- chine qu'il à inventée en faveur de ceux qui ont l'onye dure ,	244
Cartes Nouvelles ,	246
Benefices donnez par le Roy ,	248
Avis important qui doit faire plaisir à tous les honnestes gens ,	252
Voyage de Monseigneur , & de Messeigneurs les Princes , à Rambouillet ,	256
Mariage ,	258
Troisième Article des Mortz ,	265
Le R. Père le Tellier est choisi pour remplir la Place d'honneur de l'Academie Royale des Médail- les & Inscriptions.	278
Intendance de Paris donnée à Mr	

TABLE.

<i>Bignon Intendant des Finances,</i>	280
<i>Mr de Bercy , est pourvu de cette</i> <i>Intendance des Finances ,</i>	282
<i>Arrest donné par le Roy en faveur</i> <i>de tous ses sujets ,</i>	283
<i>Suite des Prises faites par nos</i> <i>Armateurs ,</i>	287
<i>Traduction d'une Lettre du Roy</i> <i>d'Espagne imprimée à Madrid,</i>	290
<i>Discours sur la Lettre précédente ,</i>	316
<i>Avantages remportez par les Trou-</i> <i>pes des deux Couronnes , par</i> <i>Don Miguel Pons , Mr le Duc</i> <i>de Noailles , & Mr le Marquis</i> <i>de Bay ,</i>	322
<i>Articles reservez ,</i>	337
<i>Taille donc jointe à l'impression de</i> <i>l'Oraison funebre de S. A. S. feu</i>	

TABLE.

<i>Monsieur le Prince de Conty ,</i>	341
<i>Article des Enigmes ,</i>	342
<i>Suite des Affaires de Flandre qui comprend ce que les Ennemis ont fait contre la Citadelle de Tour- nay pendant le Siege de la Ville; un détail de l'Affaire de Mar- chiennes , & de tous les fourages où les Ennemis ont esté battus , & une suite , presque jour par jour du Siege de la Citadelle depuis la prise de la Ville, avec plusieurs autres faits curieux ,</i>	347
<i>Détail de l'avantage remporté par Mr le Comte du Bourg</i>	412
<i>Nouvelles de guerre de divers en- droits.</i>	417
<i>Troisième Article des prises faites par nos Armateurs</i>	19
<i>Addition à la Liste de ceux qui ont</i>	

T A B L E.

*donné leur Vaisselle d'argent au
Roy*

421



Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par *Tout*
languit, doit regarder la
page 261.

Celui qui commence par *Bac-*
chus, doit regarder la page
346.

